



LIFE17 NAT/FR/000519

FINAL REPORT

Covering the project activities from 02/07/2018¹ to 31/08/2024

Reporting Date²

30/11/2024

LIFE SALLINA

Data Project

Project location:	FRANCE
Project start date:	02/07/2018
Project end date:	31/08/2024
Total budget:	4 890 137 €
EU contribution:	2 934 082 €
(%) of eligible costs:	60 %

Data Beneficiary

Name Beneficiary:	Cap Atlantique
Contact person:	Ms Valérie Métayer
Postal address:	3 Avenue des Noëlls, BP 64, 44503 LA BAULE (France)
Telephone:	+33 251750680 / direct +33 228541608
E-mail:	valeriane.metayer@cap-atlantique.fr
Project Website:	https://www.life-sallina.com

¹ Project start date

² Include the reporting date as foreseen in part C2 of Annex II of the Grant Agreement

This table comprises an essential part of the report and should be filled in before submission

Please note that the evaluation of your report may only commence if the package complies with all the elements in this receivability check. The evaluation will be stopped if any obligatory elements are missing.

Package completeness and correctness check	
Obligatory elements	✓ or N/A
Technical report	
The correct latest template for the type of project (e.g. traditional) has been followed and all sections have been filled in, in English <i>In electronic version only</i>	
Index of deliverables with short description annexed, in English <i>In electronic version only</i>	
<u>Mid-term report</u> : Deliverables due in the reporting period (from project start) annexed <u>Final report</u> : Deliverables not already submitted with the MTR annexed including the Layman's report and after-LIFE plan Deliverables in language(s) other than English include a summary in English <i>In electronic version only</i>	
Financial report	
The reporting period in the financial report (consolidated financial statement and financial statement of each Individual Beneficiary) is the same as in the technical report with the exception of any terminated beneficiary for which the end period should be the date of the termination.	
Consolidated Financial Statement with all 5 forms duly filled in and signed and dated <i>On paper (signed and dated originals*) and in electronic version (pdfs of signed sheets + full Excel file)</i>	
Financial Statement(s) of the Coordinating Beneficiary, of each Associated Beneficiary and of each affiliate (if involved), with all forms duly filled in (signed and dated). The Financial Statement(s) of Beneficiaries with affiliate(s) include the total cost of each affiliate in 1 line per cost category. <i>In electronic version (pdfs of signed sheets + full Excel files) + in the case of the Final report the overall summary forms of each beneficiary on paper (signed and dated originals*)</i>	
Amounts, names and other data (e.g. bank account) are correct and consistent with the Grant Agreement / across the different forms (e.g. figures from the individual statements are the same as those reported in the consolidated statement)	
Mid-term report (for all projects except IPs): the threshold for the second pre-financing payment has been reached	
Beneficiary's certificate for Durable Goods included (if required, i.e. beneficiaries claiming 100% cost for durable goods) <i>On paper (signed and dated originals*) and in electronic version (pdfs of signed sheets)</i>	
Certificate on financial statements (if required, i.e. for beneficiaries with EU contribution $\geq 750,000$ € in the budget) <i>On paper (signed original) and in electronic version (pdf)</i>	
Other checks	

Additional information / clarifications and supporting documents requested in previous EASME letters (unless already submitted or not yet due) <i>In electronic version only</i>	
This table, page 2 of the Mid-term / Final report, is completed - each tick box is filled in <i>In electronic version only</i>	

**original signature by a legal or statutory representative of the beneficiary / affiliate concerned*

Instructions:

Please refer to the General Conditions annexed to your grant agreement for the contractual requirements concerning a Mid-term/Final Report.

Both Mid-term and Final Technical Reports shall report on progress from the project start-date. The Final Report must be submitted to the EASME no later than 3 months after the project end date.

Please follow the reporting instructions concerning your technical report, deliverables and financial report that are described in the document "Guidance on how to report on your LIFE 2014-2020 project", available on the LIFE website at: <https://ec.europa.eu/easme/sites/easme-site/files/report-your-life-project.pdf>. Please check if you have the latest version of the guidance as it is regularly updated. Additional guidance concerning deliverables, including the layman's report and after-LIFE plan, are given at the end of this reporting template.

Regarding the length of your report, try to adhere to the suggested number of pages while providing all the required information as described in the guidance per section within this template.

1. Table of contents

1.	Table of contents.....	4
2.	List of key-words and abbreviations.....	6
3.	Executive Summary	7
4.	Introduction	10
4.1	Background and socio-economic context.....	10
4.2	Sites involved	10
4.3	Habitat types and species targeted	10
4.4	Conservation issues.....	11
4.5	Specific objectives	11
4.6	Expected longer term results	11
5.	Administrative part.....	12
5.1	Project management.....	12
5.2	Communication with the EASME, CINEA and Monitoring team	12
5.3	Amendments	13
6.	Technical part.....	14
6.1.	Technical progress per action	14
	Action A1: Regulatory studies	14
	Action A2: Identification of sites with high ecological issues.....	16
	Action A3: Study on the aquatic vegetation of the lagoon habitat.....	21
	Action A4: Agreement with landowners on pilot sites.....	23
	Action B1: Land acquisition on Noirmoutier Island.....	30
	Action C1: Lagoon habitat (1150*) restoration	32
	Action C2: Salt meadows (1330) restoration	38
	Action C3: Improvement of the nesting conditions of <i>Recurvirostra avosetta</i>	40
	Action C4: Limitation of invasive species	42
	Action C5: Agreement with salt producers and with landowners on sites with high ecological issues.....	45
	Action D1: Monitoring of the impact of the restoration works on lagoon habitat 1150*	47
	Action D2: Monitoring of the impact of the restoration works on salt meadows 1330.	52
	Action D3: Monitoring of the impact of the restoration works on <i>Recurvirostra avosetta</i>	54
	Action D4 : Monitoring of the impact of the works against invasive species	57

Action D5 : Socio-economic impact assessment	59
Action D6 : Ecosystemic impact assessment	60
Action E1 : Mandatory LIFE dissemination action	61
Action E2 : Local dissemination action	64
Action E3 : Regional, national and European dissemination action	69
Action F1: Project management	73
Action F2: Scientific Council	77
Action F3 : After LIFE Plan	79
Action F4: Indicators	80
6.2. Main deviations, problems and corrective actions implemented	81
6.3. Evaluation of Project Implementation	82
6.4. Analysis of benefits	90
6.4.1. Direct and quantitative environmental benefits	90
6.4.2. Qualitative environmental benefits	90
6.4.3. Economic benefits	91
6.4.4. Social benefits	91
6.4.5. Replicability, transferability, cooperation	92
6.4.6. Best Practice lessons	92
6.4.7. Innovation and demonstration value	92
6.4.8. Policy implications	93
7. Key Project-level Indicators	93
8. Comments on the financial report	94
8.1. Summary of Costs Incurred	95
8.1.1 Comments on the cost category : Personnel	98
8.1.2 Comments on the cost category: Travel and subsistence	101
8.1.3 Comments on the cost category : External assistance	105
8.1.4 Comments on the cost category : Equipment	108
8.1.5 Comments on the cost category : Land	110
8.1.6 Comments on the cost category : Consumables	110
8.1.7 Comments on the cost category : Other costs	110
8.1.8 Comments on the cost category : Overheads	112
8.2. Accounting system	112
8.2.1 Système de comptabilité	112
8.2.2 Procédure de validation des dépenses	112
8.2.3 Suivi du temps de travail	113

8.2.4 Référencement des factures	114
8.3. Partnership arrangements	114
8.4. Certificate on the financial statement	114
8.5. Estimation of person-days used per action	115
Annexe 1 – Liste des livrables (depuis l’envoi du mid-term report)	116
Annexe 2 – Courriers d’EASME suite aux visites de NEEMO	119

2. List of key-words and abbreviations

CAP : Communauté d’Agglomération de la Presqu’île de Guérande - Atlantique

CCIN : Communauté de Communes de l’Île de Noirmoutier

CEN : Conservatoire d’espaces naturels des Pays de la Loire

SAH : Syndicat d’Aménagement Hydraulique Sud Loire

ADBVB : Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

SMBB : Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

CBN : Conservatoire Botanique National

LPO 44 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique

LPO 85 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée

CRBPO : Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d’Oiseaux

COPIL : Comité de pilotage

BND : Bien Non Délimité

BVSM : Bien Vacant et Sans Maître

BRCE : Bail Rural à Clauses Environnementales

ENS : Espace Naturel Sensible

CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques

3. Executive Summary

L'objectif général du LIFE Sallina est la préservation et la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaires des marais salants de la région des Pays de la Loire, et plus particulièrement l'habitat lagunaire 1150-1*, les prés salés atlantiques 1330 et l'Avocette élégante *Recurvirostra avosetta*.

Le LIFE Sallina est mis en œuvre sur 3 territoires : les marais salants de Guérande et du Mès, les marais de l'île de Noirmoutier et le Marais Breton.

Les actions du projet se structurent autour de cinq grands objectifs :

1. Restaurer les habitats d'intérêt communautaire 1150-1* et 1330 et offrir des sites de nidification à l'Avocette élégante
2. Lutter contre les espèces invasives (*Baccharis halimifolia*, ragondin, rat musqué)
3. Favoriser le développement de pratiques de gestion pérennes sur les habitats ciblés
4. Développer les connaissances sur les habitats communautaires et les espèces patrimoniales des marais salants
5. Sensibiliser le public et les acteurs locaux aux enjeux environnementaux liés à l'habitat lagunaire et aux prés salés atlantiques

A la fin du projet, les progrès réalisés pour chaque objectif sont :

1. Restauration et préservation des habitats d'intérêt communautaire et des populations d'Avocette élégante

Les actions concrètes de conservation doivent permettre la restauration de 212,8 ha d'habitat lagunaire 1150-1*, de 77,4 ha de prés salés atlantiques 1330 et la restauration ou la création d'au moins 108 îlots favorables à la reproduction de l'Avocette élégante.

A la fin du projet, ce sont 150,3 ha d'habitat lagunaire, 50,9 ha de prés salés atlantiques et 142 îlots qui ont été restaurés sur les 3 territoires. Pour ce faire, 76 conventions ont été signées avec les propriétaires et 10,5 ha de marais ont été acquis par la CCIN.

Les objectifs de restauration d'habitat lagunaire et de prés salés sont partiellement atteints (respectivement 71 % et 66 %). Ces résultats s'expliquent par :

- Les difficultés rencontrées lors de l'animation foncière : sur l'île de Noirmoutier, très peu de propriétaires ont souhaité vendre leurs parcelles. Certains ont signé des conventions mais plusieurs ont refusé l'intervention de la CCIN. Dans les marais salants de Guérande et du Mès, certains propriétaires ont également refusé les travaux. La profession salicole a aussi souhaité que certaines parties de sites pilotes ne soient pas incluses dans le LIFE.
- Les conditions climatiques : le LIFE a été prolongé d'un an, entre août 2023 et août 2024. L'objectif de cette prolongation était de réaliser un gros programme de travaux durant l'automne/hiver, notamment sur des nouveaux sites pilotes identifiés par les bénéficiaires pour pallier les refus rencontrés sur les sites pilotes initiaux. Les tempêtes successives (Céline le 28-29/10/23, Ciaran le 1-2/11/23, Domingos le 4/11/23) ont entraîné d'importants dégâts sur les secteurs exploités. Les engins de

marais ont donc été mobilisés tout l'hiver pour réparer les dégâts. De plus, ces tempêtes et les pluies importantes ont également fortement limité l'accès aux sites (terrains trop humides pour faire intervenir des engins).

2. Lutte contre les espèces invasives

Les travaux de lutte contre les espèces invasives doivent permettre de diminuer le recouvrement du *Baccharis halimifolia* de 75 % sur les trois territoires et contrôler le développement des rongeurs aquatiques sur les sites restaurés.

A la fin du projet, des travaux de lutte contre le *Baccharis halimifolia* ont été mis en œuvre sur 236,7 ha.

Une évaluation de l'impact de ces travaux a été menée entre 2021 et 2024 selon les territoires pour identifier le pourcentage de recouvrement de l'espèce après l'action du LIFE Sallina. Les suivis ont mis en évidence des différences entre les territoires, avec une diminution des surfaces colonisées par le *Baccharis* sur l'île de Noirmoutier et des résultats plus nuancés dans le Marais breton et les marais salants de Guérande et du Mès.

Le contrôle des populations de rongeurs aquatiques est réalisé par piégeage des individus. Des opérations de piégeage ont été organisées entre 2019 et 2021 dans les marais salants de Guérande et du Mès. Sur Millac, le SAH s'est appuyé sur le réseau de piégeurs bénévoles encadré par Polleniz (ex-FDGDON) pour avoir une surveillance du site et une intervention rapide dès l'apparition des rongeurs aquatiques envahissants entre 2021 et 2023.

Sur l'île de Noirmoutier, le matériel de piégeage a été acheté et mis à disposition du saunier exploitant la saline concernée par l'action.

3. Développement de pratiques de gestion pérennes sur les habitats ciblés

L'objectif du LIFE Sallina est de voir l'exploitation d'au moins 7 salines restaurées par le projet avec l'application de clauses environnementales, et la création ou la restauration d'au moins 20 îlots pour l'Avocette élégante dans des vasières exploitées.

A la fin du projet, 5 salines restaurées par le LIFE sont exploitées par des paludiers : trois salines sur l'île de Noirmoutier, deux salines dans les marais de Guérande. Pour garantir le maintien des enjeux écologiques sur ces salines, un bail rural à clauses environnementales a été rédigé dans le cadre du LIFE Sallina. Ce bail est ainsi proposé à la signature de chaque paludier souhaitant exploiter une saline du LIFE.

Par ailleurs, 23 îlots favorables à la reproduction de l'Avocette élégante ont été restaurés et/ou créés dans 10 vasières exploitées des marais salants de Guérande et du Mès.

4. Amélioration des connaissances

Les études menées pendant le projet ont deux objectifs : 1. Localiser les secteurs à forts enjeux écologiques des marais salants des sites Natura 2000 ciblés par le LIFE Sallina, et 2. Améliorer nos connaissances sur les modalités de gestion à respecter pour garantir le bon état de conservation de l'habitat lagunaire.

A la fin du projet, l'ensemble des études a été mis en œuvre et tous les livrables ont été téléchargés dans BUTLER.

Une étude complémentaire a été lancée pour permettre la mise en place d'expérimentations sur une espèce protégée de l'habitat lagunaire (*Tolypella salina*). Ces expérimentations sont toujours en cours et se termineront au plus tôt en 2031.

5. Sensibilisation du public et des acteurs locaux

Le LIFE Sallina prévoit la sensibilisation d'au moins 1375 personnes, dont 700 scolaires et l'organisation de 7 journées techniques avec les professionnels des marais.

A la fin du projet, des animations ont été réalisées auprès de 1 303 personnes dont 462 scolaires.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a entraîné une reprogrammation des animations à destination des scolaires prévues en 2020 à 2021. Par ailleurs, les jauges à respecter pour les animations ont contraint les organisateurs à refuser un grand nombre de personnes (76 personnes refusées).

Les 7 journées techniques ont été menées entre 2022 et 2024 : 1 pour les entreprises et syndicats mixtes, 2 pour les acteurs locaux, 3 pour les sauniers en MAEC.

En complément de ces actions, plusieurs supports de communication ont été créés : 9 panneaux disposés sur les sites pilotes, une exposition itinérante (3 exemplaires, un par territoire), un guide de bonnes pratiques imprimé en 1 000 exemplaires, un guide sur la biodiversité imprimé en 600 exemplaires et disponible en téléchargement sur internet.

4. Introduction

4.1 Background and socio-economic context

Les marais salants façonnés par l'être humain au Moyen-Age sur la façade atlantique française pour la production de sel sont aujourd'hui exploités par environ 450 saliculteurs sur les sites Natura 2000 du LIFE SALLINA. Avec la déprise salicole des années 1970 à 1990, certaines salines ont été transformées en claires ostréicoles. L'élevage avec le pâturage des talus est également l'une des activités économiques présente dans les marais salants. En plus de ces activités économiques, la chasse est également fréquemment pratiquée sur les zones non exploitées. Pour finir, les marais salants sont des zones touristiques très fréquentées en période estivale.

D'un autre côté, la création des marais salants a contribué au développement ou au maintien de nombreux habitats et espèces à fort enjeux écologiques.

La cohabitation entre ces différentes activités et les richesses écologiques des marais salants nécessite donc de mettre en place des actions pour garantir la préservation de la biodiversité.

4.2 Sites involved

Le projet LIFE SALLINA (Sustainable Actions on Loire Lagoons for Improvement and Assessment) vise ainsi à restaurer et préserver la biodiversité des marais salants en lien avec les activités qui s'y déroulent sur **6 sites Natura 2000** de la Région des Pays de la Loire :

- « Marais salants de Guérande, traicts du Croisic, dunes de Pen Bron (ZPS 5210090 et ZSC FR 5200627)
- « Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer (ZPS FR 5212007 et ZSC FR 5200626)
- « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts (ZPS FR 5212009 et ZSC FR 5200653)

4.3 Habitat types and species targeted

Sur l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur ces sites Natura 2000, **2 habitats et 1 espèce sont plus particulièrement ciblés** par le LIFE SALLINA : les habitats « Lagunes côtières (1150*) » et « Prés salés atlantiques (1330) », et l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*, A132).

L'habitat lagunaire et les prés salés sont les habitats communautaires majoritaires dans les marais salants. Ils sont intimement liés entre eux puisque ce sont les variations de niveau de l'habitat lagunaire qui permettent le développement du gradient de prés salés (du 1330-1 au 1330-5). En ce qui concerne l'habitat lagunaire, il s'étend dans les marais salants sur l'ensemble du gradient de salinité, allant de lagunes hypersalines à des lagunes saumâtres. Cette multitude de lagunes et de prés salés forme une mosaïque d'habitats permettant le développement et l'accueil d'une biodiversité riche et variée.

L'une des espèces phares des marais salants est l'Avocette élégante, espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Elle utilise l'habitat lagunaire des marais salants pendant la totalité de son cycle de développement, aussi bien en période de nidification et pour l'élevage des poussins que pour son alimentation ou en période d'hivernage.

4.4 Conservation issues

Les **principales menaces** pesant sur la conservation de ces habitats et cette espèce sont la mise en œuvre de pratique de gestion inappropriées sur les salines exploitées ou l'absence de gestion sur les secteurs en friche, la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, la méconnaissance des enjeux biologiques par le grand public et les lacunes de connaissance sur les habitats et espèces pour mieux les préserver.

4.5 Specific objectives

Pour répondre à ces problématiques, le LIFE SALLINA vise **5 objectifs** :

- La restauration des habitats 1150 et 1330 et l'amélioration des conditions de nidification de l'Avocette élégante sur 390 ha
- La lutte contre les espèces invasives sur 3 078 ha (*Baccharis halimifolia*, *Cortaderia selloana*, *Myocastor coypus*)
- La promotion de pratiques de gestion encore plus compatibles avec la préservation des habitats et espèces
- Le développement des connaissances sur les habitats communautaires et espèces patrimoniales des marais salants
- La sensibilisation du public et des acteurs locaux

4.6 Expected longer term results

Les travaux mis en œuvre sur les différents sites du LIFE Sallina permettront de restaurer 212,8 ha de lagunes côtières et 77,4 ha de prés salés répartis sur 21 sites pilotes. Ils contribueront également à améliorer les conditions de nidification de l'Avocette élégante, avec comme résultat attendu l'accueil de 30 % de la population nicheuse d'Avocette élégante sur les sites LIFE des marais de Guérande et du Mès et de 10 % pour les sites de Noirmoutier et du Marais Breton.

Les travaux de lutte contre le *Baccharis* ont pour objectif de faire diminuer de 70 % la surface de recouvrement de cette espèce à la fin du projet.

Les actions menées avec les saliculteurs sur des salines restaurées par le LIFE ou sur des vasières exploitées en dehors des sites LIFE permettront d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation salicole. L'objectif étant qu'au moins 7 salines restaurées par LIFE soient exploitées et qu'au moins 20 îlots de nidification soient restaurés dans des vasières exploitées hors sites pilotes.

Les actions de sensibilisation du public et diffusion des résultats du programme permettront au grand public de mieux percevoir les enjeux de préservation liés aux marais salants.

5. Administrative part

5.1 Project management

CAP est le bénéficiaire coordinateur du LIFE SALLINA et collabore étroitement avec l'ensemble des bénéficiaires associés : CCIN, ADBVBB/SMBB, SAH, CEN.

La coordination générale s'appuie sur deux instances :

- Un comité de suivi technique et financier trimestriel associe l'ensemble des techniciens des bénéficiaires et permet de faire le point sur le déroulement des actions et le reporting
- Le comité de pilotage annuel réunit l'ensemble des élus et techniciens des bénéficiaires et permet d'assurer la cohérence générale et le suivi du programme
- En plus de ces instances, chaque territoire a mis en place ou intégré le LIFE SALLINA dans un comité de pilotage local rassemblant les acteurs locaux et les financeurs (une fois par an).

Afin de faciliter la compréhension et la prise en main des différents outils de reporting et des règles administratives et financières du programme LIFE, Cap Atlantique a transmis aux bénéficiaires associés une boîte à outils contenant les guidelines traduits en français, un guide synthétique sur les procédures à suivre ainsi que l'ensemble des tableaux à renseigner. Ces éléments ont été passés en revue lors d'une réunion dès le démarrage du projet.

5.2 Communication with the EASME, CINEA and Monitoring team

Le bureau d'études ELMEN EEIG, en charge du suivi de la mise en œuvre du projet LIFE Sallina, a réalisé cinq visites du projet : les 10 et 11 janvier 2019, le 19 mai 2020 (en visioconférence liée au COVID 19), 27 et 28 mai 2021, 30 et 31 mai 2022, 23 et 24 mai 2024.

Les échanges avec l'interlocutrice du projet, Maud LATRUBERCE, sont très constructifs. Elle est à l'écoute et très disponible et s'efforce de répondre rapidement à nos interrogations.

L'ensemble des courriers transmis par EASME et CINEA est regroupé en annexe 3 :

- 18/02/2019 Courrier relatif au rapport de visite de NEEMO 01
- 30/06/2020 Courrier relatif au rapport de visite de NEEMO 02
- 23/08/2021 Courrier relatif au rapport de visite de NEEMO 03
- 09/09/2022 Courrier relatif au rapport de visite de NEEMO et CINEA 04
- 19/06/2024 Courrier relatif au rapport de visite de NEEMO 05

Voici les réponses apportées aux remarques soulevées dans le courrier de la dernière visite :

- Coûts de personnel : le nombre standard d'heures utilisées pour Valériane METAYER, Emmanuelle MESSAGE et Roselyne GUIMARD a été corrigé comme demandé.
- Des logos LIFE ont été collés sur tous les équipements/matériel acheté pendant le projet. Pour les cages à ragondins, une affiche a été mise dans le local de stockage.

5.3 Amendments

Plusieurs avenants ont été signés au cours du projet :

- Avenant 1 du 14/07/2021 pour prendre en compte le changement de nom et de statut de l'ADBVBB en SMBB.
- Avenant 2 du 26/06/2023 pour prolonger le projet d'un an
- Avenant 3 du 24/07/2024 pour prendre en compte le retrait du SAH, des modifications budgétaires, un changement de référence bancaire du coordinateur et l'ajout d'un site Natura 2000.

6. Technical part

6.1. Technical progress per action

Action A1: Regulatory studies

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : July 2018	Actual start date : July 2018
	Foreseen end date : July 2019	Actual end date : November 2023

Planned outputs

- Autorisation de réaliser les travaux

Progress of the action

Marais de Guérande et du Mès : Une réunion avec les services de l'Etat a été organisée avant le démarrage du projet pour cadrer les études réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux LIFE. Vu la consistance des travaux et les dates d'intervention, les dossiers à préparer se sont limités à une DIG (arrêté préfectoral délivré le 18/09/2018) et une évaluation des incidences Natura 2000 (accord de la DDTM reçu en août 2018)

Des démarches de déclarations préalables liées au site classé des marais de Guérande ont été réalisées au fur et à mesure des travaux de pose de clôtures ou de mise en place de panneaux (3 procédures réalisées entre 2019 et 2023).

Enfin, l'ajout du site Natura 2000 « Estuaire de la Vilaine » a entraîné la réalisation en régie d'un dossier Loi sur l'Eau pour la mise en œuvre des travaux sur les marais du Branzais et de Men ar Mor (procédure réalisée en juillet 2023).

Marais de Millac : Les démarches réglementaires et administratives sont effectuées avec l'instruction du Contrat Territorial Eau du Falleron et des côtiers. Ces démarches concernent essentiellement les travaux de curage prévus pour permettre l'alimentation et la gestion hydraulique des bassins LIFE.

L'arrêté interpréfectoral a été délivré début 2021..

Marais de l'île de Noirmoutier : L'instruction du dossier loi sur l'eau n'a pas été jugée nécessaire par les autorités compétentes vu le teneur des travaux. Une DIG a été rédigée (arrêté préfectoral délivré le 29/10/2019) ainsi qu'une évaluation des incidences Natura 2000 (accord de la DDTM reçu en septembre 2019)

Technical or financial modification

Les démarches réglementaires étant moins importantes que prévues (Guérande, Noirmoutier) ou liées à un autre contrat (Millac), aucun frais d'assistance externe n'a été engagé.

Budget disponible : 101 130 €

Problems encountered

Marais de Millac: L'intégration des études réglementaires du LIFE à celles du Contrat Territorial a entraîné un décalage dans les dates de dépôt et d'obtention de l'arrêté préfectoral. Le dépôt du dossier, initialement prévu en septembre 2019, a eu lieu en décembre 2019. Ensuite, la crise sanitaire a entraîné un délai d'instruction plus long du

dossier par les services de l'Etat car les procédures d'enquête publique ont été suspendues temporairement. L'arrêté préfectoral a été délivré en janvier 2021 (date prévisionnelle estimée à l'été 2020 dans le Grant Agreement).

Le planning de travaux a été adapté pour permettre la réalisation de certaines opérations dès 2019 sur les bassins n'ayant pas besoin de curage pour être alimentés en eau (cf. action C1).

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Aucune

Action A2: Identification of sites with high ecological issues

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : July 2018	Actual start date : December 2018
	Foreseen end date : December 2020	Actual end date : May 2021

Planned outputs

- Identification des secteurs à forts enjeux biologiques
- Orientation/définition de travaux LIFE
- Localisation des secteurs potentiels pour une répliation du LIFE Sallina

Progress of the action

A2.1 – Caractérisation écologique des fossés de ceinture

L'étude a été réalisée au printemps 2019 par un prestataire (ALTHIS).

28,4 km de fossés de ceinture ont été caractérisés (9,9 km sur le bassin du Mès et 18,5 km sur le bassin de Guérande).

Fonctionnalité hydraulique: 71 % des fossés étudiés sont considérés comme fonctionnels, 25 % comme défaillants et 4 % n'ont plus la vocation de fossé de ceinture (remaniement du terrain environnant déconnectant le fossé de sa vocation première ou linéaire de fossés correspondant aux réseaux d'eau pluviale ne pouvant donc plus être considérés comme fossé de ceinture).

Espèces recensées:

60 % des fossés étudiés étaient fréquentés par au moins 1 espèce d'amphibien.

Bien que les prospections aient été concentrées sur les secteurs favorables à la présence d'odonates, peu d'individus ont été observés. Par ailleurs, malgré un protocole de recherche spécifique au Leste à grands stigmas (*Lestes macrostigma*), l'espèce n'a pas été trouvée.

L'étude a permis de mettre en évidence la présence du Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) en divers points du réseau de fossés. Espèce protégée nationalement et pour laquelle les populations sont considérées en déclin dans la région Pays de la Loire, peu de données la mentionnaient jusqu'à présent dans les marais salants de Guérande et du Mès. La présence de l'espèce sera prise en compte dans la réalisation des travaux de restauration de fossés de ceinture (action C1) (maintien de zones avec une hauteur de végétation suffisante pour la dissimulation des individus pendant les travaux).

A2.2 – Inventaire de la flore caractéristique des lagunes

Un suivi des 30 bassins du LIFE Sallina sur le marais de Millac a été réalisé d'avril à mai 2019 par un prestataire (Hardy Environnement) selon la méthode d'évaluation de l'état de conservation des lagunes côtières d'intérêt communautaire (Muséum National d'Histoire Naturelle, 2018) couplé à un suivi des herbiers des lagunes.

Ce suivi a fait l'objet d'un rapport et d'une présentation au comité de suivi du site de Millac en 2019.

Résultats: Les bassins engagés dans le LIFE Sallina sur Millac sont en bon état de conservation mais avec une faible présence d'herbiers lagunaires (9,5% des surfaces des lagunes).

A2.3 – Etat initial de la nidification de *Recurvirostra avosetta*

L'action a comporté:

Une synthèse de la nidification de l'Avocette élégante pour le site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » sur la période 2014-2019 qui a été réalisée par un prestataire (LPO 85)..

Résultats: Cette synthèse indique que le site Natura 2000 accueille environ 700 couples nicheurs d'Avocette élégante (dont 30% sur l'île de Noirmoutier et 70% sur le Marais breton).

L'inventaire et le suivi de la nidification de l'Avocette élégante sur le marais de Millac réalisé par un prestataire (LPO 44) d'avril à juillet 2019 en 13 passages. La nidification de l'Avocette élégante mais également des autres espèces de limicoles et des laridés a été notée.

Résultats: En 2019, le marais de Millac abritait 28 à 43 couples d'Avocette élégante (soit 4% des effectifs du site Natura 2000), ce qui est faible par rapport au potentiel d'accueil de l'espèce sur la zone. Seul un des 30 bassins du LIFE a accueilli un couple probable. Cet inventaire initial a conforté les travaux prévus dans le cadre du LIFE Sallina.

A2.4 – Cartographie des habitats communautaires des marais salants

Marais Breton et île de Noirmoutier:

8740 ha de marais salés ont été cartographiés par un prestataire (TBM Environnement) d'avril 2019 à octobre 2020.

Marais de Guérande et du Mès:

2650 ha de marais salants ont été cartographiés par un prestataire (CERESA) d'avril 2019 à juillet 2020.

Les grands types de milieux, les habitats d'intérêt communautaire, les dégradations observées, les usages au niveau des habitats lagunaires et les potentialités de restauration des lagunes dégradées ont été notés et ont fait l'objet d'un rendu cartographique. Une typologie détaillée de l'habitat lagunaire a également été réalisée.

Les cartographies ont respecté le protocole national élaboré par le Conservatoire Botanique National.

Les bureaux d'études ont été accompagné par le CBN de Brest pour la typologie des habitats. Les cartographies ont fait l'objet de rendus intermédiaires.

Les rendus finaux ont pris du retard. Celui du Marais Breton et Île de Noirmoutier a été réceptionné en mai 2021, suite à un arrêt maladie de l'agent ayant réalisé les prospections terrain. Celui des Marais de Guérande et du Mès a été réceptionné en mai 2021 à cause du décalage dans l'attribution du marché public et de la crise sanitaire liée au COVID-19 (Livrables 4). En complément de ce travail, un suivi de la faune benthique a été mené à l'été 2024 sur des salines exploitées des marais salants de Guérande et du Mès pour rechercher des espèces caractéristiques de l'habitat lagunaire. Ce suivi a permis de confirmer le rattachement des salines exploitées à l'habitat 1150* (contrairement aux données fournies par le prestataire).

A2.5 – Caractérisation écologique des roselières

L'étude a été réalisée au printemps 2019 sur les roselières des marais salants de Guérande et du Mès par un prestataire (LPO 44).

Les roselières étudiées complètent la mosaïque de milieux disponibles en pourtour des marais salants. Elles sont nombreuses mais souvent sur de faibles surfaces ce qui offre peu de possibilités de nidification à certaines espèces comme la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*). Au contraire, la présence de patches de roselières peut contribuer au maintien des populations de Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) ou Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*). Ils offrent également des habitats de substitution pour la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica namnetum*).

Sur les 81 espèces recensées, 57 sont considérées comme nicheuses sur les points d'écoute suivis.

Les espèces les plus contactées sont la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) (85 couples), la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) (38 couples), le Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) (38 couples) et le Phragmite des joncs (37 couples).

Sur ces 4 espèces, toutes protégées au niveau national, le Cisticole des joncs est également classé « Vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

A2.6 – Caractérisation écologique des scirpaies

Cette étude a été réalisée sur les scirpaies de l'île de Noirmoutier par un prestataire en 2019 et 2020 (LPO 85).

L'étude sur les scirpaies à *Lestes macrostigmus* a permis une caractérisation écologique de l'ensemble des réseaux, bassins et mares comprenant des scirpaies ainsi que leur cartographie. Conjointement, sur 2019-2020 une recherche a été menée sur chaque scirpaie pour attester de la présence et de la reproduction du Leste à grands stigmas.

Cette étude a permis d'identifier 15,3 ha de scirpaie à dominante aquatique et 5,4 ha de scirpaie à dominante prairiale soit 99 lagunes à scirpaie et 18 prairies à scirpaie.

Sur ces 117 sites potentiels à la reproduction du Leste à grands stigmas 2 populations principales ont été identifiées (le marais des Oudinières et la réserve naturelle du Müllembourg) ainsi que 5 sites secondaires pour la reproduction du Leste à grands stigmas (marais Gazette, marais du Pré au Jon, marais Girant, marais de Doridon et le marais des Mauviollières)

Les derniers rendus des cartographies de l'action A2.4 étant attendus pour février-mars 2021, les synthèses des secteurs à forts enjeux écologiques seront réalisées début 2021 (prévu initialement en décembre 2020).

Identification des secteurs à forts enjeux écologiques

En conclusion des études réalisées dans cette action A2, des synthèses d'identification des secteurs à forts enjeux écologiques ont été rédigées (en septembre 2022 pour le Marais breton et l'île de Noirmoutier, en juillet 2024 pour les marais salants de Guérande et du Mès). Ces synthèses ont permis d'identifier un secteur principal en Marais breton et un secteur principal sur l'île de Noirmoutier. Pour les marais de Guérande et du Mès, les secteurs mis en évidence sont beaucoup plus localisés et restreints (Livrables 5)

Technical or financial modification

Les prestations liées à la réalisation des actions A2.1, A2.2, A2.3 et A2.4 ont entraîné des dépassements des budgets prévisionnels de ces sous-actions.

Le détail des frais d'assistance externe engagés pour la mise en œuvre du LIFE Sallina est présenté dans le tableau du paragraphe 8.1.3 « Comments on the cost category « External assistance ».

A2.2 et A2.3: La synthèse des enjeux identifiés et recommandations pour les travaux sur le marais de Millac n'a pas été réalisée (pas de livrable) car les rapports initiaux sur les avocettes et les lagunes incluaient déjà des recommandations pour les travaux.

A2.3: La synthèse de la nidification à l'échelle du site Natura 2000 n'était pas prévue initialement mais s'est révélée essentielle pour pouvoir estimer l'importance du marais de Millac et des marais de Noirmoutier pour l'espèce et par extension estimer l'impact des travaux du LIFE sur la nidification de l'Avocette élégante.

A2.4 – Marais Breton et île de Noirmoutier: La surface à cartographier initialement prévue de 11 000 ha a été réduite à 8 740 ha car les polders agricoles alimentés en eau salée mais dépourvus de bassins d'habitat lagunaire, donc sans intérêt dans le cadre du LIFE Sallina, ont été retirés.

Le budget initial de 143 000 € n'était pas suffisant pour disposer également des usages des habitats lagunaires et des potentialités de restauration des lagunes dégradées, essentiel pour la poursuite de la restauration des lagunes après les LIFE Sallina. 149 880 € ont été nécessaires.

Problems encountered

A2.4: L'accès à certains secteurs a été refusé par des paludiers des marais de Guérande, la cartographie de ces sites a donc dû être faite à distance. Quelques propriétés closes du Marais Breton n'ont pas pu être prospectées.

Complementary action outside LIFE

A2.4: Dans le Marais breton, La cartographie est utilisée pour l'animation Natura 2000 notamment pour le volet évaluation des incidences Natura 2000 (accompagnement des porteurs de projet sur les enjeux de biodiversité), Contrat Natura 2000 (un contrat Natura 2000 a été déposé en s'appuyant sur la cartographie), Observatoire de la biodiversité et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (pour affiner les engagements de la MAEC entretien des marais salants pour les sauniers, pour cibler les lagunes à reconnecter dans le cadre des engagements des éleveurs du marais salé).

Cette cartographie a été diffusée aux partenaires (LPO, Fédération de chasse...) ainsi qu'aux collectivités du marais salé.

A2.6: En complément une analyse de la population de *Lestes macrostigmus* a été réalisée sur le site des Oudinières. Ce suivi est réalisé dans le cadre d'une action post-travaux PNA Odonates.

Une étude sur la répartition de la Gorgebleue à miroir et du Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), espèces à fort enjeux pour les marais salants atlantiques, a été réalisée en 2020 par Cap Atlantique. Cette étude vient compléter une étude menée sur la Gorgebleue à miroir en 2012.

Un travail a également été mené par CAP sur un site pilote du LIFE : les marais de Rostu à Mesquer. Propriété du Conservatoire du Littoral, ce secteur de marais a bénéficié d'une mise à jour de son plan de gestion en 2018. Dans le cadre de ce travail, des inventaires sur les oiseaux nicheurs, les habitats naturels et la flore ont été menés.

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Ces actions permettront d'identifier les secteurs à cibler en priorité pour des actions de restauration/gestion après le LIFE.

A2.6: Des suivis seront réalisés annuellement sur la RNN des marais du Müllembourg, les marais des Oudinières, de Doridon et des Mauviollières. Des acquisitions et travaux en faveur du Leste à grands stigmas seront réalisés avec des financements du Fonds vert (en lien avec le PNA Odonates).

Action A3: Study on the aquatic vegetation of the lagoon habitat

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : January 2019	Actual start date : January 2019
	Foreseen end date : December 2020	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Définition de mesures de gestion favorables au développement des herbiers saumâtres lagunaires

Progress of the action

L'étude a été réalisée par un prestataire (Bretagne Vivante) entre avril 2019 et avril 2020.

Cette étude s'est concentrée sur les marais salants de Guérande et du Mès.

15 bassins ont été sélectionnés pour la présence d'herbiers saumâtres lagunaires diversifiés. Ils ont fait l'objet de relevés phytosociologiques et de suivis mensuels des paramètres physico-chimiques afin de caractériser les conditions nécessaires à leur développement.

Résultats :

Association du *Lamprothamnium papulosii* : l'association s'exprime sous la forme d'herbiers très denses à très lâches, avec des variations de recouvrement importantes entre les bassins. La physionomie de cet herbier à éclipse peut varier d'une année à l'autre si les conditions physico-chimiques changent. L'amplitude de salinité pendant la période où s'exprime cette association va de 3,2 g/L à 46,3 g/L. En ce qui concerne le pH, les moyennes des mesures sont comprises entre 8,5 à 9,6. Toutes les lagunes accueillant cette association subissent un assec permettant une minéralisation du substrat, exceptée pour une saline exploitée. Pour cette saline, la minéralisation du substrat est sans doute liée au nettoyage manuel du bassin par le paludier.

Association du *Ranunculetum baudotii* : cette association s'observe dans des lagunes déconnectées de longue date du réseau salé et qui s'assèchent en été. La salinité varie entre 0,5 et 10,8 g/L en période de végétation. Quant au pH ces variations sont comprises entre 6,63 et 10,85.

Association du *Potametum pectinati* : cette association a été observée dans un seul bassin restant en eau toute l'année. La salinité moyenne est de 0,5 g/L et le pH moyen de 9,6.

Technical or financial modification

En parallèle de cette étude, des expérimentations sur *Tolypella salina* étaient prévues dans le Grant Agreement mais n'avaient pas été budgétées.

CAP a réalisé des travaux durant l'hiver 2019-2020 afin d'isoler des claires du Conservatoire du Littoral pour pouvoir mettre en œuvre un protocole expérimental visant à tester les modalités de gestion hydraulique et les modalités de déplacement de l'espèce.

Une mission a été confiée à LACROIX BOTANIK pour accompagner CAP dans la définition du protocole d'expérimentation et la rédaction du dossier de demande de dérogation au titre du L411-1 du Code de l'Environnement à présenter au CSRPN à l'automne 2020 pour des premières expérimentations au printemps 2021.

Ce travail a été réalisé à budget constant en prenant sur la marge dégagée sur d'autres actions (Montant de la prestation: 46 450 €)

Dans le courrier de juin 2020, EASME avait accepté cette prestation supplémentaire, estimée à l'époque à 9 000 €. Ce budget correspondait à la réalisation de la 1^{ère} phase de l'étude (rédaction du pré-dossier à soumettre au CSRPN). La réalisation de la suite de l'étude (finalisation du dossier, accompagnement et suivi des expérimentations pendant 4 ans) nécessite un budget supplémentaire de 37 450 €. D'où un budget total pour cette nouvelle prestation de 46 450 €.

Les résultats obtenus à la fin de la première partie de l'expérimentation permettent de définir les meilleures modalités de prélèvements et déplacement de l'espèce à savoir l'utilisation de sédiment argileux prélevé en surface (entre 0 et 2,5 cm de profondeur).

Problems encountered

Aucun

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Le protocole expérimental se déroulera sur plusieurs années (au moins jusqu'en 2031) et les résultats seront utilisés pour garantir le maintien des stations à *Tolypella salina* en accompagnant les paludiers confrontés à l'espèce.

En effet, en tant qu'espèce protégée, sa destruction ou la dégradation de son milieu est interdit par la réglementation. La remise en état d'une saline non exploitée dans laquelle elle se développe est donc soumise à demande de dérogation.

Les objectifs des expérimentations visent donc, entre autre, à tester le déplacement de l'espèce pour pouvoir, si les résultats sont concluants, proposer cette solution dans le cas de reprises salicoles de bassins à *Tolypella salina*.

Action A4: Agreement with landowners on pilot sites

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : July 2018	Actual start date : October 2018
	Foreseen end date : December 2019	Actual end date : December 2023

Planned outputs

- Signature de conventions de 12 ans par les propriétaires des sites pilotes

Progress of the action

Marais de Guérande et du Mès

Un modèle de convention a été travaillé par le CEN en partenariat avec Cap Atlantique. Ce modèle a été transmis aux bénéficiaires associés pour adaptation sur leurs territoires.

Sur le bassin salicole de Guérande et du Mès, les acteurs du territoire ont été rencontrés afin d'asseoir la démarche. Ensuite, les propriétaires ont été contactés par courrier et des réunions d'information leur ont été proposées (4 réunions organisées en 2019). Sur l'ensemble des sites pilotes, 478 parcelles et 86 biens non délimités (BND) ont été identifiées pour 135 propriétaires. Des recherches approfondies pour retrouver les propriétaires sont en cours car les données cadastrales ne sont pas toujours à jour. (Enquêtes locales, recherches d'actes de décès, procédure des biens vacants et sans maîtres (BVSM) en cours avec les communes concernées, relations avec la chambre des notaires...)

A la fin du mois de septembre 2022, 62 conventions ont été signées, impliquant 133 signataires dans le projet LIFE, 254 parcelles en pleine propriété (68 ha) et 73 biens non délimités (60ha). Ce qui représente 128 ha contractualisés.

Par ailleurs, les parcelles appartenant au Conservatoire du littoral, sur lesquelles CAP est gestionnaire, peuvent être ajoutées à ce total: 25 parcelles en pleine propriété et 5 BND. De même, le Département de Loire-Atlantique, n'a pas souhaité signer de convention tripartite, mais réalise les travaux dans le respect du cahier des charges LIFE sur ses 16 parcelles et 5 BND.

Enfin, les 38 parcelles identifiées en BVSM devaient être intégrées au domaine des communes concernées pendant la durée du LIFE. Finalement, aucune des communes concernées n'a vu aboutir cette démarche.

Au total, des travaux LIFE (ou assimilés) peuvent être réalisés sur 333 parcelles et 99 BND représentant une surface de 167,15 ha.

- 254 parcelles + 73 BND sous convention – 128 ha
- 25 parcelles + 5 BND propriétés du Conservatoire du Littoral – 19,8 ha
- 16 parcelles + 5 BND propriétés du Département de Loire Atlantique – 8,25 ha
- 38 parcelles + 16 BND à intégrer aux domaines communaux via la procédure des BVSM – 11,1 ha

Marais Breton

La rédaction des conventions est assurée par le SMBB en lien avec le SAH pour le calage technique des travaux. Les conventions sont signées au printemps de l'année des travaux pour ajuster au mieux les travaux dans les annexes des conventions.

Les premières conventions entre les propriétaires et le SAH ont été signées en 2019.

Au total 11 conventions ont été signées avec 11 propriétaires dont la LPO Loire-Atlantique et le Département de Loire-Atlantique. En raison des modifications annuelles de travaux, 9 annexes aux conventions ont également été signées avec les propriétaires.

A la dissolution du SAH en juin 2023, et en lien avec la prolongation d'un an du LIFE Sallina, une annexe aux conventions a été signée entre le propriétaire et le SMBB.

Sur le marais de Beauvoir-sur-Mer et Bouin, une convention a été signée entre le propriétaire et le SMBB pour les travaux réalisés en 2024.

Ile de Noirmoutier

La CCIN n'avait initialement pas fléché cette action de conventionnement privilégiant l'acquisition des terrains en site pilote (action B1). Une rencontre avec les propriétaires privés a été organisée en novembre 2019 (5 propriétaires ont répondu présents). De manière générale, les propriétaires n'étaient pas favorables à la vente de leurs biens. Certains se sont en revanche montrés ouverts pour un conventionnement.

La CCIN a établi des conventions avec deux propriétaires (signature d'une convention avec une propriétaire privée sur le site du Boucaud pour 2 parcelles surface totale d'environ 1,14ha) et signature d'une convention avec la Commune de Noirmoutier en l'île sur le site du Boucaud pour 1 parcelle (surface totale de 4000m²)

Mise en oeuvre de deux ORE sur les sites de Doridon et Les Mauviollières (en partenariat avec le CEN)

Technical or financial modification

Afin d'engager un maximum de propriétaires dans le LIFE et vu le temps que prennent les recherches de propriétaires non identifiés, la fin de cette action a été décalée en septembre 2022.

Problems encountered

Difficultés pour retrouver les héritiers des propriétaires décédés : Les procédures BVSM menées par les communes prennent beaucoup de temps, et ne sont pas toutes engagées. Les délais pour retrouver certains propriétaires étant longs, certains travaux ont dû être décalés.

Difficultés liées au contexte COVID : les rencontres de propriétaires ont été décalées et les échanges se sont tenus par mail ou téléphone uniquement.

Des réticences ont été rencontrées de la part de sociétés de chasse locales et de la Fédération départementales des chasseurs de Loire-Atlantique vis-à-vis du projet LIFE Sallina. Ces difficultés ont bloqué l'animation foncière sur un des sites pilotes pendant presque un an. La situation s'est apaisée grâce à la concertation menée par CAP et le CEN Pays de la Loire et des conventions ont pu être signées avec ces acteurs.

Complementary action outside LIFE

Marais Breton:

Suite à des réunions organisées avec les propriétaires du marais de Millac en 2016 ayant permis de recenser le nombre de propriétaires vendeurs, une zone de préemption au titre des ENS a été créée en novembre 2019 par le Département de Loire-Atlantique. A la suite de quoi certains propriétaires engagés dans le LIFE Sallina ont vendu leurs parcelles au Département.

La dynamique de restauration des marais salé dans le cadre du LIFE Sallina a permis la signature de 3 contrats Natura 2000 avec des propriétaires privés, dont 2 également exploitants agricoles pour la restauration de lagunes sur la commune de Bouin, voisine du marais de Millac, et Beauvoir-sur-mer.

Marais salants de Guérande et du Mès :

- Constitution d'une « cellule foncière littoral et zones humides » sur la période 2023-2025 entre le CEN et le Conservatoire du littoral afin de coordonner et mutualiser les interventions sur la protection des zones humides en Loire atlantique et Vendée par l'outil foncier. Cette cellule est issue indirectement du travail réalisé sur projet LIFE Sallina. Les sites pilotes du LIFE Sallina sont des sites d'action prioritaires de cette cellule foncière.
- Intégration des parcelles situées dans les sites pilote LIFE dans la stratégie foncière du CEN, en cours d'élaboration en 2024, afin d'en renforcer la maîtrise foncière et d'usage
- Acquisitions foncières réalisées par des acteurs fonciers du territoire (Département de Loire atlantique, GFA des marais salants, Conservatoire du littoral)

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Marais de Guérande et du Mès :

Sur un certain nombre de sites pilotes, les conventions signées pourront évoluer sous forme de contrats plus pérennes (type bail emphytéotique, obligations réelles environnementales) qui pourront être montés et accompagnés soit dans le cadre de la « cellule foncière Littoral et zones humides » soit en lien avec la stratégie foncière du Conservatoire d'espaces naturels. La gestion des terrains restaurés dans le cadre du LIFE Sallina (hors zones exploitées par des paludiers ou éleveurs) a vocation à être assurée dans le cadre de l'activité de gestion des sites sous maîtrise foncière et d'usage du CEN, avec et dans la limite des moyens disponibles (Contrats Natura 2000, Agence de l'eau, Fonds vert, etc.).

Les communes continueront d'être sollicitées pour intégrer les parcelles en biens vacants et sans maîtres, dans le cadre de l'animation territoriale du CEN et du Conservatoire du littoral.

Marais breton :

Il est envisagé de proposer l'outil ORE à 8 propriétaires.

- Bilan animation foncière
- convention signée
- BND
- proposition gestion long terme CEN



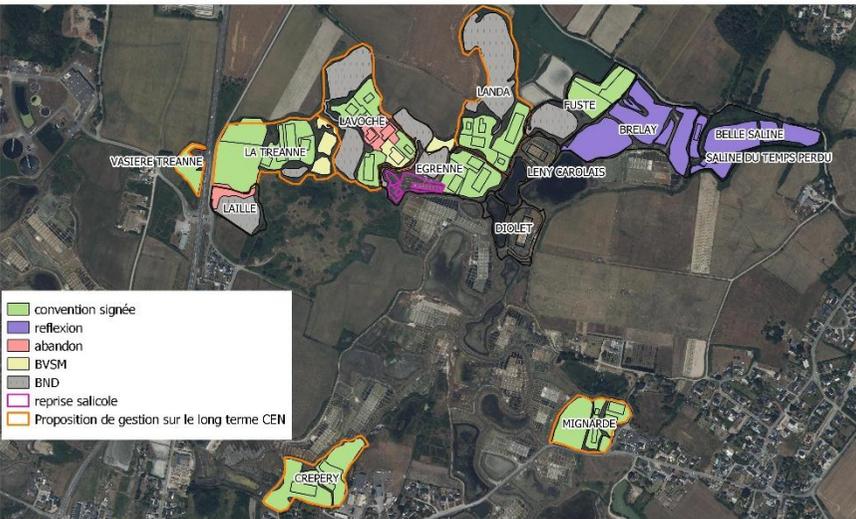
Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2023
Source: Google map, Cap Atlantique, cadastre
Echelle: 1/5000

- convention signée
- reflexion
- abandon
- BVSM
- BND
- reprise salicole
- Proposition de gestion sur le long terme CEN



Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2023
Source: Google map, CAP atlantique, cadastre
Echelle: 1/7000

- convention signée
- reflexion
- abandon
- BVSM
- BND
- reprise salicole
- Proposition de gestion sur le long terme CEN

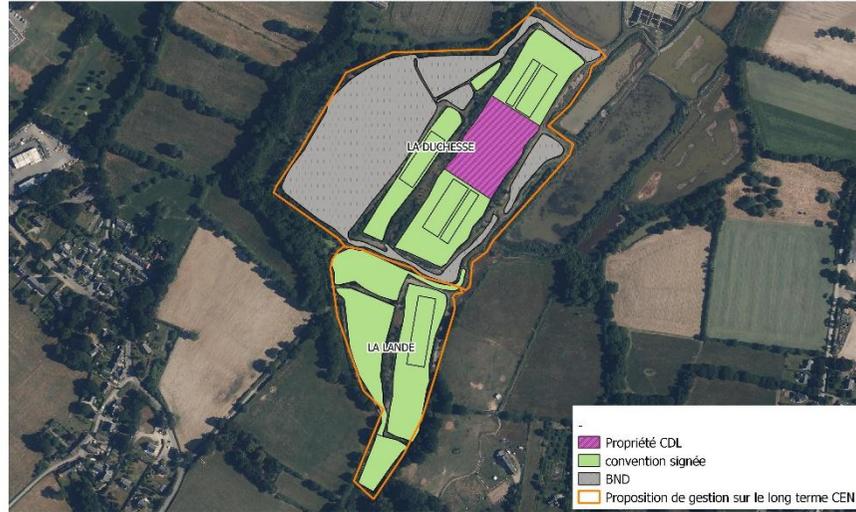


Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2023
Source: Google map, CAP atlantique, cadastre
Echelle: 1/10000

- Conventions signées
- reflexion
- BVSM en cours d'incorporation par la commune
- BND
- accord oral
- Proposition de gestion long terme CEN



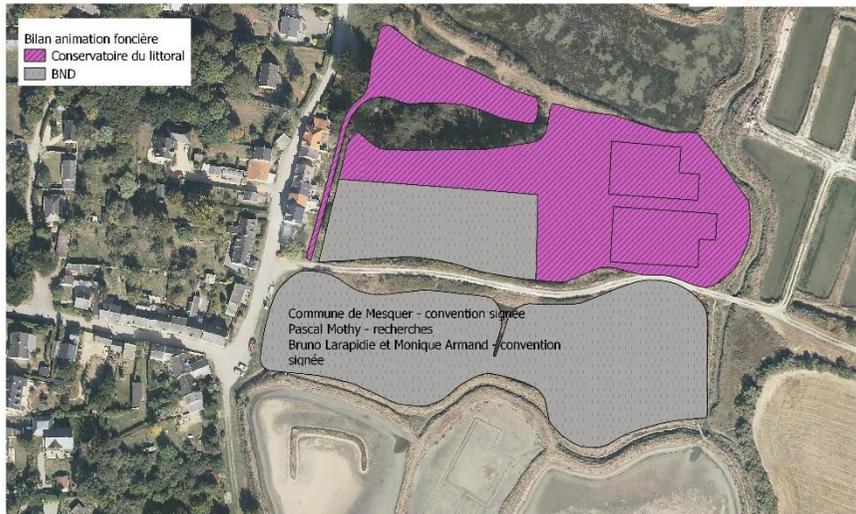
Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2023
Source: Google map, CAP atlantique, cadastre
Echelle: 1/5000



Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2023
 Source: Google map, Cap Atlantique, cadastre
 Echelle: 1/6000



Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2021
 Source: Google map, CAP atlantique, cadastre
 Echelle: 1/7000



Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2020
 Source: Google map, CAP atlantique, cadastre
 Echelle: 1/2000



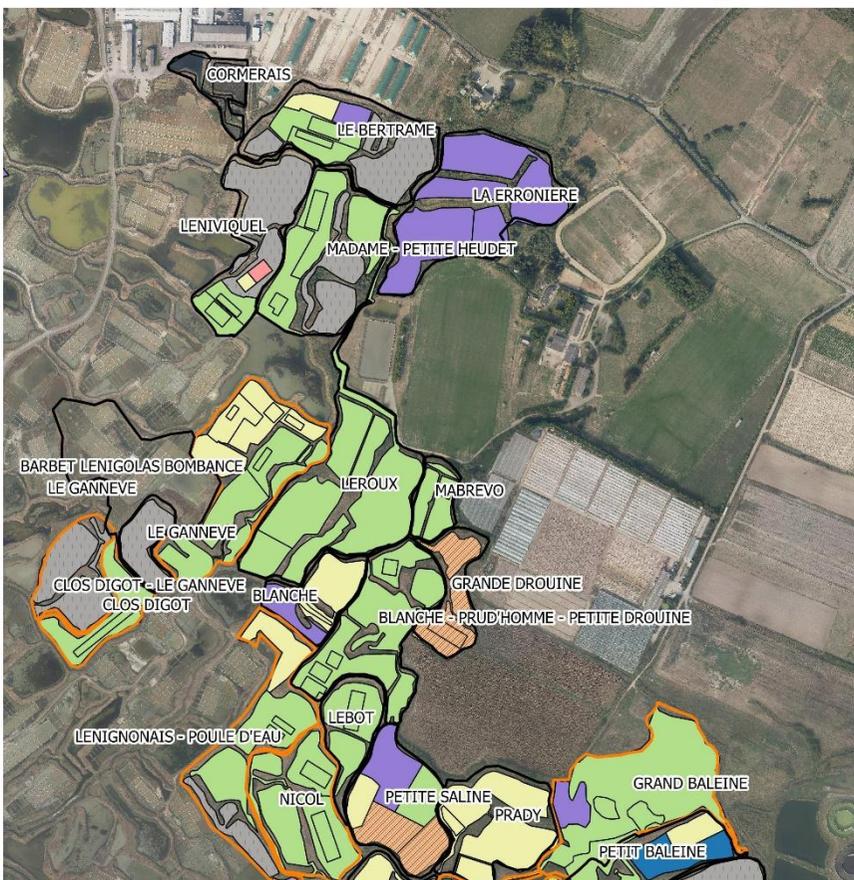
Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2019
 Source: Google map, CAP atlantique, cadastre
 Echelle: 1/6000



Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2023
Source: Google map, Cap Atlantique, cadastre
Echelle: 1/6000



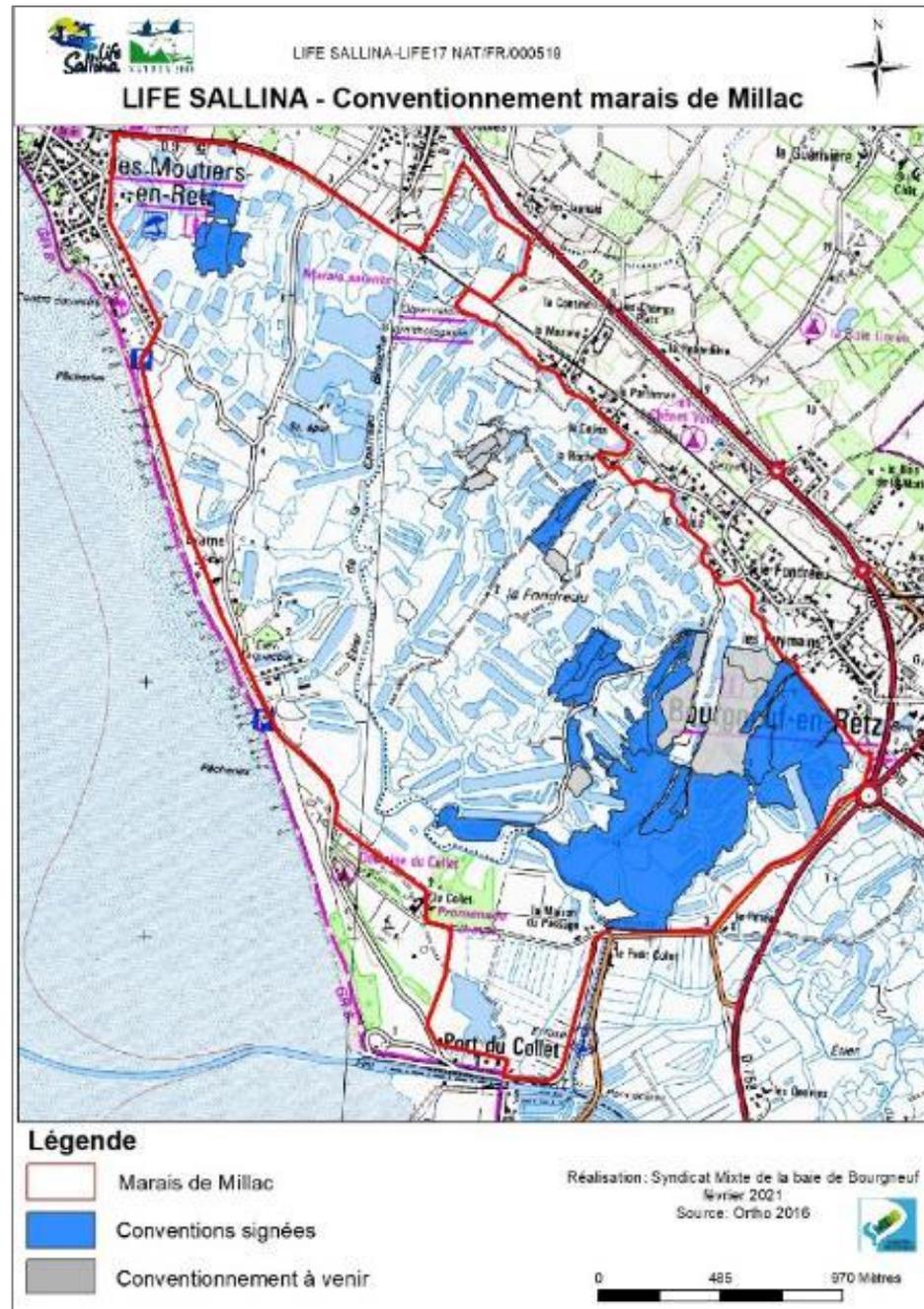
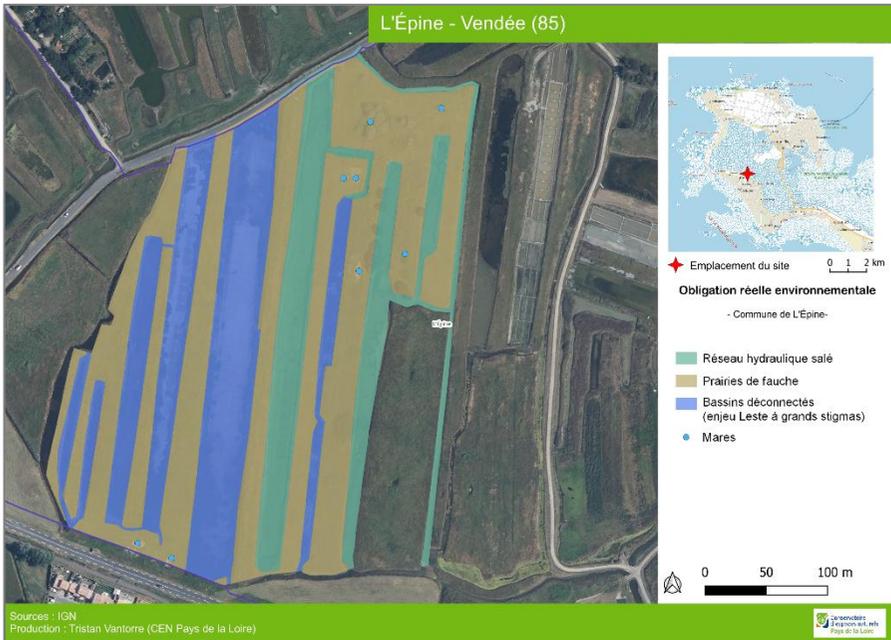
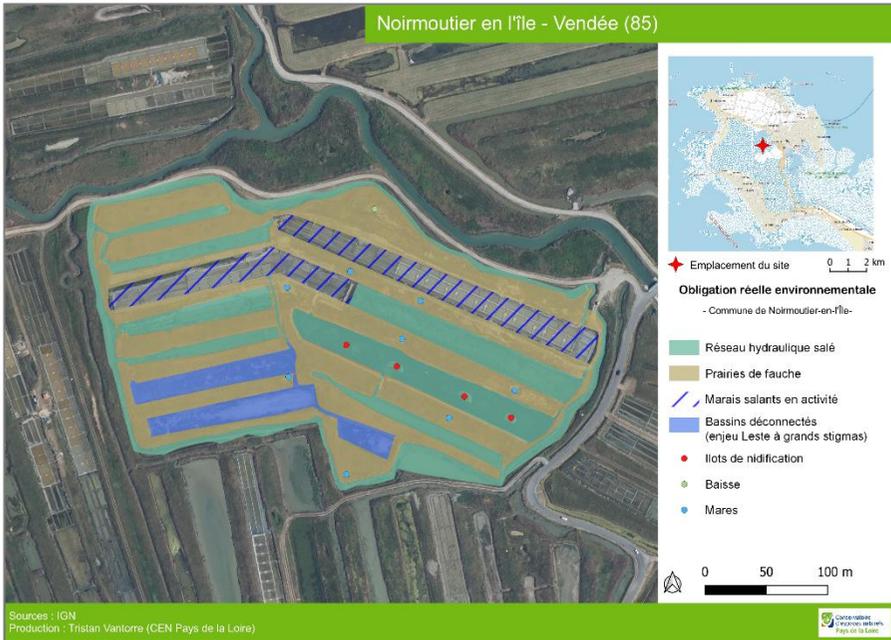
Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2023
Source: Google map, CAP atlantique, cadastre
Echelle: 1/6000



- convention signée
- reflexion
- abandon
- CD44
- BVSM
- BND
- accord oral
- Proposition de gestion long terme CEN



Réalisation: CEN Pays de la Loire, 2023
Source: Google map, Cap atlantique, cadastre
Echelle: 1/10000



Action B1: Land acquisition on Noirmoutier Island

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : July 2018	Actual start date : Août 2018
	Foreseen end date : July 2021	Actual end date : Août 2023

Planned outputs

- Acquisition de 21 ha de marais salants

Progress of the action

Une réunion d'information des propriétaires a été organisée en novembre 2019. Sur les 30 propriétaires attendus, 5 étaient présents et étaient favorables à un conventionnement plutôt qu'une vente de leur parcelle.

Site du Boucaud:

La CCIN a acheté une parcelle (5240 m²) fin 2019 et une autre parcelles a été acquise par la coopérative de sel de Noirmoutier (8308 m²) pour le projet de marais école (action E2.5). (Livrable 7)

Site de Grondin:

Des démarches sont en cours auprès du notaire pour l'achat du marais.

Site de Girant:

Les parcelles ont été achetées par la commune de l'Épine qui possédait déjà la maîtrise foncière sur les autres parcelles du site (achat de 10798m² par la commune). Un projet de reprise salicole (15 œillets potentiels) pourrait être mis en place. La CCIN va mener une réflexion sur les travaux et les réestimer.

Technical or financial modification

Certains propriétaires ne souhaitant pas vendre leur parcelle, la surface de marais achetée par le CCIN dans le cadre du LIFE est moins importante que prévue.

Une démarche a été effectuée auprès des propriétaires non vendeurs afin de signer des conventions de gestion de 12 ans (cf. A4).

Problems encountered

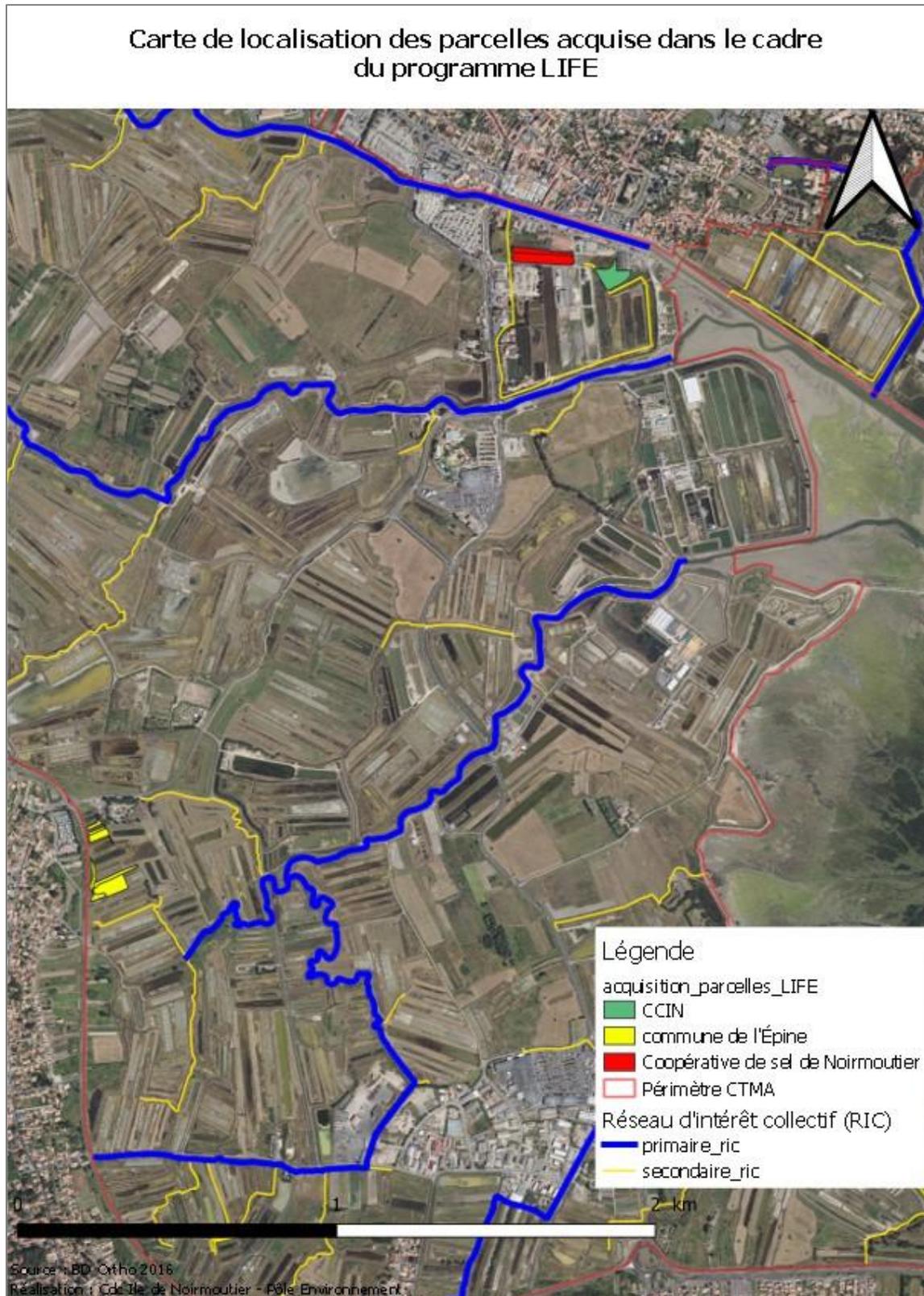
Cf. explications ci-dessus

Complementary action outside LIFE

La CCIN a une politique d'acquisition de marais sur l'ensemble des marais de l'île de Noirmoutier. Elle a notamment acheté près de 10,5 ha de marais sur le site des Mauviollières, site ayant bénéficié de travaux de restauration grâce au LIFE Sallina. A l'époque de l'acquisition (en tout début de projet), la CCIN ne pensait pas la déclarer dans le LIFE. La clause environnementale requise par le programme LIFE n'apparaît donc pas dans l'acte de vente. C'est pourquoi les coûts liés à cette acquisition ne sont pas déclarés dans les coûts du LIFE Sallina. Malgré cela, nous pouvons considérer que la CCIN a fait l'acquisition de 11 ha de marais pendant le LIFE Sallina.

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Des acquisitions sont programmées dans le cadre du Plan National d'Actions Odonates, avec un financemnet du Fonds vert.



Action C1: Lagoon habitat (1150*) restoration

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : January 2019	Actual start date : March 2019
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Amélioration de l'état de conservation de l'habitat lagunaire 1150* sur 212,8 ha
- Remise en activité de deux marais salants

Progress of the action

Les travaux ont été réalisés par des entreprises dans le cadre de marchés publics. Ces entreprises disposent du matériel adéquat pour travailler dans les marais salants (pelle “de marais”, panneaux pour travailler depuis les bassins).

Les travaux visent à améliorer le fonctionnement hydraulique des bassins via la pose et la gestion d'ouvrages hydrauliques, la remise en état des fonds (décapage superficiel, curage), le renfort des talus en argile fragilisés, le curage ou l'entretien du réseau hydraulique acheminant l'eau de mer. Des travaux de fauche ciblent également des roselières au sein de lagunes peu salées pour favoriser leur développement. Enfin, deux marais salants doivent bénéficier de travaux pour permettre la mise en place d'une activité salicole.

Les travaux ont été mis en oeuvre sur 222 bassins au total, représentant 150,3 ha d'habitat lagunaire 1150*. Un bilan des travaux est présenté dans le livrable 24.

Marais de Guérande et du Mès:

Avant le lancement des marchés publics, des visites sur site ont été organisées avec l'ensemble des acteurs locaux pour mettre à jour les travaux identifiés au moment du dépôt du LIFE et partager les objectifs de gestion pour chaque bassin.

Les travaux ont démarré en mars 2019 et ont été réalisés chaque année entre mi-août et mi-mars. Au total, 15 sites pilotes ont bénéficiés de travaux complets: Clos Cario (Le Pouliguen), Careil-Mouzac, Nord-Est Saillé, Sissable, Congor Nord et Congor Sud (Guérande), Marais de La Turballe (La Turballe), Rostu (Mesquer), La Croix, Minguen et Saline Rouge (Saint-Molf), La Duchesse, Lany-Moulin à eau et La Lande (Mesquer), Marais du Branzais et de Men ar Mor (Pénestin).

Marais de Millac:

Le calendrier des travaux a été adapté aux procédures réglementaires: réalisation de travaux uniquement sur les bassins alimentés en eau salée par des étiers ne nécessitant pas de curage.

Les travaux ont démarré en novembre 2019 et se sont poursuivis jusqu'en août 2024. Enfin, l'étude menée sur les herbiers du marais de Millac (cf. action A2.2) a mis en évidence la présence de *Tolypella salina* dans 4 des 23 bassins du LIFE et de *Lamprothamnium papulosum* dans un des bassins. Des discussions ont été engagées entre les différentes propriétaires et gestionnaires des lagunes du LIFE pour favoriser, au travers de la gestion hydraulique, la présence de *Tolypella salina*. Un document indiquant les gestions

hydrauliques à favoriser a été rédigé et validé par les gestionnaires des bassins du LIFE Sallina.

Île de Noirmoutier:

Les travaux ont démarré fin 2019 sur le site de Doridon. Des travaux complémentaires ont été réalisés sur ce site entre 2021 et fin 2023. Des travaux ont également été menés sur le site du Boucaud et des Mauviollières fin 2022.

Le détail des travaux effectués par rapport au prévision du Grant Agreement est mentionné dans le tableau 1. Des précisions sont apportées sur la réalisation de certaines actions:

C1.1 – Pose et gestion d’ouvrages hydrauliques

Suite aux travaux, 170 bassins sont gérés par CAP, 28 bassins par le SMBB, 24 bassins par la CCIN : mise à sec avant les travaux, remise en eau, définition des règlements d’eau, surveillance des niveaux d’eau en fonction des objectifs de gestion, gestion hydraulique en lien avec les acteurs locaux (paludiers, chasseurs). Parmi ces bassins gérés, 9 le sont par des paludiers/sauniers (4 bassins par des paludiers sur Guérande, 5 bassins du site pilote de Doridon à Noirmoutier en l’Île)

La gestion hydraulique de 147 ouvrages est réalisée par 2 agents pour les marais de Guérande et du Mès (Cap Atlantique), un agent pour le marais de Millac (SAH) et 2 agents pour l’île de Noirmoutier (CCIN).



Pose d'un ouvrage hydraulique à gauche et gestion hydraulique à droite (CAP)



Restauration manuelle d'un éraille (ouvrage hydraulique traditionnel sur l'île de Noirmoutier) (CCIN)

C1.2 – Curage de fossés

Pour le Marais breton, les travaux de curage ont été réalisés à partir de 2021, après validation des autorisations réglementaires (cf. A1). Ils ont été mis en œuvre sur 16 km. Pour les marais de Guérande et du Mès, ces travaux ont été menés sur 2,8 km. Ils ont été adaptés pour ne pas intervenir sur des portions classées "cours d'eau" et soumises à réglementation afin de ne pas retarder les travaux. Cette modification n'a pas impacté pas la gestion des sites pilotes. Pour Noirmoutier, ces travaux se sont déroulés comme prévu, sur 1,2 km.



Curage du réseau hydraulique (CCIN)

En ce qui concerne les travaux sur les fossés de ceinture, les résultats de l'étude de caractérisation (cf. action A2.1) ont servi chaque année à définir les secteurs d'intervention en lien avec la profession paludière. La météo très pluvieuse de l'automne 2019 n'a pas permis d'intervenir sur les fossés. Les travaux ont démarré en septembre 2020 et se sont terminés à l'automne 2023. Ils ont concerné 4,6 km.

C1.3 – Travaux sur les fonds de bassins

Ces travaux visent à améliorer le fonctionnement hydraulique des bassins via le curage périphérique des bassins de sédimentation (vasière), le décapage des bassins très envasés et la création de hauts fonds.

Des travaux ont été menés sur 81 bassins.

C1.4 – Renfort de talus

Les travaux d'entretien des talus en argile du bassin du Mès sont encadrés par un groupe de travail regroupant des représentants de la profession paludière, les communes et le responsable de la démoustication. Le groupe de travail se réunit plusieurs fois par an sur le terrain pour identifier les secteurs d'intervention. Les travaux sont réalisés chaque année entre mi-juillet et mi-mars tant que les talus sont praticables. Au total, ils ont été mis en œuvre sur 2 171 ml.

Des travaux d'entretien et des talus de certains sites pilotes ont également été mis en œuvre sur les 3 territoires. Cela a concerné 2 559 ml de talus.

C1.5 – Fauche de roselières

Ces travaux ont été réalisés en grande partie en septembre/octobre pour permettre une repousse rapide des roseaux. Les roseaux fauchés sont exportés des bassins pour ne pas enrichir le milieu. 5,3 ha de roselières ont bénéficié de travaux partiels. En effet, la fauche est effectuée par tiers afin de ne pas trop impacter le milieu et laisser des zones refuges aux espèces inféodées aux roselières.



Roselière après fauchage et export des Roseaux (CAP)

C1.6 – Remise en activités de marais salants

Sur l'île de Noirmoutier, 3 marais salants ont été remis en activité (2 sur Doridon, 1 sur le Boucaud). Suite à la réalisation des travaux mécaniques, des travaux manuels ont été réalisés (soit par un chantier d'insertion en lien avec la cooperative de sel, soit par le saunier lui-même) (cf. action E2.5). Au total, 37 oeillets (3 marais salants) ont été remis en état.



Restauration manuelle du marais de Doridon (CCIN)

A noter également la reprise salicole réalisée à l'été 2020 sur la saline du Clos Cario (Le Pouliguen) restaurée dans le cadre du LIFE en 2019. La saline Lenignonais sur le site pilote de Congor Sud a également été remise en état par un paludier à l'automne 2022, en parallèle des travaux de restauration menés sur ce site.

Tableau 1 : Détail des travaux menés sur l'habitat lagunaire

Type de travaux		Quantités réalisées				Total prévu au Grant Agreement	% réalisation
		Marais de Guérande et du Mès	Marais de Millac	Ile de Noirmoutier	Total		
C1.1 Pose et gestion d'ouvrages hydrauliques	Ouvrages posés	147	19	25	191	201	95
	Ouvrages gérés	221	19	25	265	392	67.6
	Nombre de bassins gérés	170	28	24	222	Non précisé	-
C1.2 Curage de fossés	Linéaire de bonde entretenu (m)	2 800	16 000	1 200	20 000	25 843	77,4
	Linéaire de fossés de ceinture restaurés (m)	4 600	NA	NA	4 600	Non précisé	-
C1.3 Travaux sur les fonds de bassins	Nombre de bassins concernés	54	19	8	81	93	87.1
C1.4 Renfort de talus	Linéaire de talus (m) (sites pilotes)	2 000	173	386	2 559	1200	213
	Liénaire de talus (m) (Marais du Mès)	2 171	NA	NA	2 171	Non précisé	-
C1.5 Fauche de roselières	Surface de roselière (ha)	5,3	NA	NA	5,3	19,18	27,6
C1.6 Remise en activité de marais salants	Nombre de salines reprises	2	NA	3	5	2	250

Technical or financial modification

Les travaux devaient être réalisés sur les 2 ou 3 premières années du LIFE.

Au vu du temps nécessaire pour retrouver les propriétaires et signer des conventions, des conditions météorologiques très pluvieuses certains hivers, et pour garantir l'acceptation des travaux par les acteurs locaux, les travaux de restauration ont été réalisés jusqu'à la fin du projet, soit août 2024.

Sites pilotes

Marais de Guérande et du Mès : pour compenser les refus de certains propriétaires, d'autres sites pilotes ont été ajouté au cours du projet pour tenter de se rapprocher le plus possible des objectifs de restauration du Grant Agreement. Cela concerne les sites : Saline Rouge, Marais du Branzais et de Men ar Mor.

Marais Breton : En 2023, les travaux de 4 lagunes n'ont pas été réalisés en raison de la modification de la maîtrise d'ouvrage sur le territoire (passage de la maîtrise d'ouvrage du SAH Sud Loire à Pornic Agglo Pays de Retz à la suite de la dissolution du SAH Sud Loire). Pour compenser ce retrait, dans le cadre de la prolongation du projet, 5 lagunes situées à Bouin et Beauvoir-sur-Mer (Vendée) ont intégré le projet. Les travaux ont été réalisés entre l'automne 2023 et août 2024.

Ile de Noirmoutier : le site des Mauviollières a été intégré au LIFE début 2022, suite à l'acquisition réalisée par la CCIN (cf. B1).

C1.1 – Le coût des érailles (ouvrages historiques sur l'île de Noirmoutier) avait été évalué à 2 000 € dans le Grant Agreement. Après discussion avec le prestataire, le coût réel est d'environ 5 000 €. Le budget des travaux a été revu pour s'assurer que tout puisse être fait.

C1.2 – Suite aux premiers travaux réalisés, il s'avère que le budget prévu (10 000 €/an) n'est pas suffisant pour pouvoir mener ces interventions à l'échelle attendue dans le cadre du LIFE. Par ailleurs, ces travaux sont fortement plébiscités par les paludiers et permettent une meilleure acceptation du LIFE. C'est pourquoi, nous avons utilisé les marges budgétaires dégagées sur certains travaux (notamment la fauche de roselières) pour réaliser plus de travaux sur les fossés de ceinture avec une enveloppe annuelle de 14 000 €.

Problems encountered

Le conventionnement avec les propriétaires plus long que prévu (action A4) et l'automne 2019 très pluvieux ont entraîné le report de certains travaux.

Sur les marais de Guérande et du Mès, la réalisation d'importants travaux à l'automne 2020 a entraîné des tensions avec certains acteurs locaux.

Des discussions ont eu lieu (en dehors du LIFE) au sujet de la réglementation dans le cadre des travaux réalisés par les paludiers. La position des services de l'Etat sur les démarches à respecter par la profession est plus stricte que ce qui était autorisée avant.

Dans ce contexte, l'ampleur des travaux menés par le LIFE à l'automne 2020 sur un temps réduit à susciter des interrogations.

Afin d'assurer l'acceptation des travaux LIFE, Cap Atlantique a donc diminué la quantité de travaux réalisés annuellement. Les travaux de restauration ont donc été mis en oeuvre jusqu'à début 2024 (contre fin 2021 initialement).

Complementary action outside LIFE

Île de Noirmoutier: sur le site des Oudinières un marais a été remis en état pour la production de sel, un bassin a été séparé en deux afin de créer un bassin de chauffe et un bassin contenant une scirpaie.

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Poursuite de la gestion par les bénéficiaires, dans le cadre des conventions LIFE signées avec les propriétaires ou sur des secteurs à forts enjeux identifiés par l'action A2.

Réalisation de travaux similaires dans les marais salés du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » chez des propriétaires volontaires dans le cadre de contrats Natura 2000.

Action C2: Salt meadows (1330) restoration

Statut	In progress		
Dates	Foreseen start date : January 2019	Actual start date : March 2019	
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : August 2024	

Planned outputs

- Amélioration de l'état de conservation des prés salés sur 77,5 ha

Progress of the action

Les travaux ont été réalisés par des entreprises dans le cadre de marchés publics.

Ils consistent à rouvrir les prés salés en cours de fermeture par débroussaillage, bûcheronnage ou broyage des fourrés et des ligneux. Sur 3 sites (La Duchesse, Saline Rouge et Clos Cario), la pose de clôtures a permis de mettre en place un pâturage ovin extensif afin de pérenniser ces travaux (représentant 4 ha de talus pouvant être pâturés).

Des travaux ont également ciblé les berges des bassins lagunaires pour adoucir les pentes et permettre ainsi le développement du gradient de prés salés.

Ces travaux ont été mis en oeuvre sur 15,17 ha de prés salés.

A ce chiffre peut également s'ajouter la surface de *Baccharis halimifolia* traitée sur les sites pilotes dans l'action C4 (13,5 ha). En effet, le *Baccharis* colonise les prés salés. Les travaux menés contre l'espèce permettent donc également de restaurer des prés salés.

En tout, sur les sites pilotes restaurés, les prés salés recouvrent ou recouvriront 63,99 ha (surface de prés salés déjà présents avant travaux: 35,32 ha + surface de travaux réalisés: 28,67 ha).

Le détail des travaux mis en oeuvre est présenté dans le tableau 2 :

Tableau 2: Détail des travaux menés sur les prés salés atlantiques

Type de travaux	Quantités réalisées			Total prévu au Grant Agreement	% réalisation
	Marais de Guérande et du Mès	Marais de Millac	Ile de Noirmoutier		
Broyage (ha)	7,07	NA	NA	10,35	68,3
Bucheronnage (ha)	2,08	NA	NA	7,18	28,9
Débroussaillage (ha)	1,03	NA	NA	10,03	10,3
Pose de clôture (m)	1 703	NA	NA	10 302	16,5
Façonnage de berges en pentes douces (m)	NA	NA	1 015	930	109,1
Façonnage de berges en pentes douces (m ²)	NA	8 990	NA	5 533	162,5



Façonnage de berges en pentes douces (SAH)



Broyage de fourrés de ligneux (CAP)

Technical or financial modification

Marais de Guérande et du Mès: les travaux prévoyaient la mise en oeuvre de débroussaillage ou broyage sur près de 20 ha. Suite aux discussions sur la réglementation à appliquer par les paludiers (cf. action C1), les paludiers doivent désormais conserver plus de fourrés sur les talus de leurs salines pour maintenir des zones favorables à l'accueil des passereaux nicheurs. Bien que les travaux LIFE aient été acceptés tel quel par les services de l'Etat, CAP a décidé de limiter les travaux de débroussaillage/broyage aux secteurs faisant l'objet de travaux mécaniques. Cette modification a permis de garantir la lisibilité et l'acceptation des travaux par les acteurs locaux.

Le linéaire de clôture posé est nettement inférieur au prévisionnel. Cela est dû au faible nombre d'éleveurs ovins présents dans les marais salants. En effet, seuls deux éleveurs ovins font pâturer leurs troupeaux sur ce type de milieux. Il n'était donc pas pertinent d'équiper tous les sites envisagés car ils n'auraient pas été utilisés pour l'élevage.

Millac: La surface de façonnage de berges en pentes douces a été sous-évaluée lors de l'élaboration du projet. L'absence de végétation rivulaire étant un facteur dégradant l'état de conservation des lagunes, cette action a été systématiquement proposée lors de la restauration des bassins notamment les bassins comprenant des îlots de nidification.

Ile de Noirmoutier : Le linéaire est légèrement supérieur au prévisionnel. En effet, lors des divers travaux programmés comme la restauration d'îlots par exemple, la restauration des berges dégradées a été réalisée en même temps.

Problems encountered

Aucun

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Poursuite de la gestion par les bénéficiaires, dans le cadre des conventions LIFE signées avec les propriétaires ou sur des secteurs à forts enjeux identifiés par l'action A2.

En complément, dans le Marais breton, le développement des végétations de prés salés fait désormais partie intégrante des projets de restauration de lagunes. Des projets de contrat Natura 2000 proposent ainsi des pentes très douces.

Action C3: Improvement of the nesting conditions of *Recurvirostra avosetta*

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : January 2019	Actual start date : September 2019
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Accueil de 30 % de la population nicheuse des marais de Guérande et du Mès et de 10 % de la population de l'île de Noirmoutier et du marais de Millac sur les sites LIFE
- Création de 20 îlots dans les vasières de saliculteurs

Progress of the action

Les travaux ont été réalisés par des entreprises dans le cadre de marchés publics.

Deux types d'îlots peuvent être créés/restaurés en fonction des bassins: des îlots linéaires réalisés manuellement en suivant les anciennes formes de marais salants, des îlots circulaires réalisés mécaniquement à l'aide de pelleteuses.

Les travaux consistent à reprofiler des îlots existants (pentes douces, abaissement du niveau de l'îlot pour éviter le développement de la végétation) ou à créer des îlots au sein des bassins à partir de buttes de terre préexistantes.

Les travaux ont démarré en septembre 2019. Le premier marché public a été attribué en janvier 2019, mais les travaux n'ont pu être réalisés qu'à partir de septembre 2019 pour intervenir sur des bassins ayant bien séchés (mise à sec des bassins courant juillet).

Au total, 119 îlots ont été créés ou restaurés sur les sites pilotes du LIFE. En plus, 23 îlots ont été restaurés dans 10 vasières exploitées dans les marais de Guérande et du Mès. La répartition des îlots par territoire est précisée dans le tableau 3:

Tableau 3: Répartition des îlots de nidification par territoire

Création ou restauration d'îlots	Quantités réalisées	Total prévu au Grant Agreement	% réalisation
Marais de Guérande et du Mès (sites pilotes)	60	45	133,3
Marais de Guérande et du Mès (vasières exploitées)	23	20	115
Marais de Millac	55	35	157,1
Ile de Noirmoutier	4	28	14,3



Création d'un îlot de nidification (SAH)



Travaux manuels de creation d'îlots (CAP)

Technical or financial modification

Les retours des paludiers pour créer ou restaurer des îlots en vasières exploitées sont bons et nombreux, CAP pourrait donc être amené à restaurer plus d'îlots que prévus à budget constant. L'augmentation du nombre d'îlots restaurés en vasières exploitées facilitera l'appropriation du LIFE et des enjeux de préservation de la biodiversité par les paludiers.

Problems encountered

Millac: Des difficultés ont été rencontrées en début de projet avec des bassins dépourvus d'ouvrage hydraulique et donc une mise en assec difficile pour les premiers travaux de création d'îlots de nidification. Par la suite, les ouvrages hydrauliques ont été posés par anticipation aux travaux pour permettre l'assec avant travaux.

Noirmoutier: Concernant les 4 îlots créés sur Doridon, des difficultés ont été rencontrées avant de les rendre favorables à la nidification. En effet, suite à leur création, les niveaux d'eau maintenus trop hauts ont noyé les îlots sur la 1^{ère} saison. Les îlots ont ensuite été réhaussés pour limiter cet effet. Suite à l'arrivée du saunier sur le site, une gestion plus fine a été mise en place. Il a fallu plusieurs saisons afin que la CCIN et le saunier s'accorde sur des niveaux d'eau satisfaisants à la fois l'exploitation salicole et la nidification des larvo-limicoles. Les îlots ont également été remodelés (élargis et rabaissés) afin d'être plus accueillants pour l'avifaune et limiter leur végétalisation.

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Poursuite de la gestion par les bénéficiaires, dans le cadre des conventions LIFE signées avec les propriétaires ou sur des secteurs à forts enjeux identifiés par l'action A2.

Dans le Marais breton, la proposition d'installation d'îlot de nidification est systématique pour les propriétaires volontaires souhaitant restaurer leur lagune pour la biodiversité dans le cadre de contrat Natura 2000, l'objectif étant de multiplier les sites de nidification dans les zones à enjeux du site Natura 2000.

Action C4: Limitation of invasive species

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : August 2018	Actual start date : August 2018
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Diminution du recouvrement du *Baccharis halimifolia* entre 50 et 75%
- Mise en oeuvre de piégeage des rongeurs aquatiques envahissants

Progress of the action

C4.1 – Lutte contre les espèces végétales envahissantes

Ces travaux visent à arracher le *Baccharis halimifolia* et *Cortaderia selloana*. Depuis le lancement du LIFE, ils ont été mis en oeuvre sur près de 200,7 ha (187,2 ha hors sites pilotes et 13,5 ha sur les sites pilotes).

Marais de Guérande et du Mès: Un groupe de travail a été mis en place avec les acteurs locaux pour définir les zones de travaux. Il a été convenu que le LIFE se concentrerait sur les gros foyers ou les foyers en émergence, en priorisant les interventions sur les secteurs situés au Sud-Ouest des marais (sens des vents dominants). Il a été acté que la gestion des repousses dans le temps devait être gérée par l'ensemble des acteurs (paludiers, MAE, chasseurs, communes etc.).

Les travaux ont démarré en septembre 2018 et se sont déroulés chaque année entre mi-août et mi-mars. Les interventions se font en 2 temps: 1) des travaux manuels réalisés par une entreprise d'insertion pour préparer les accès et arracher les petits pieds, 2) de l'arrachage par traction animale (chevaux).

Des travaux ont été réalisés sur 58,5 ha en dehors des sites pilotes et 13,5 ha sur les sites pilotes.

Millac: Les travaux ont été réalisés en 2021. L'action a été faite une seule fois par traction animale sur le secteur le plus colonisé du marais.

Noirmoutier:

Les travaux sont réalisés selon 4 méthodes:

- l'arrachage mécanique sur les zones les plus colonisées
- la traction animale sur les zones de densité moyenne et les endroits difficiles d'accès
- le broyage sur les zones de forte densité de petits pieds de baccharis
- l'arrachage manuel dans les zones de faible densité et en complément de la traction animale

Ils ont démarré en 2019 et se sont concentrés sur les zones de plus grosses densités pour éviter une dissémination trop importante dans le milieu naturel. Les travaux ont été menés sur 117,7 ha.



Arrachage de Baccharis par traction animale à Guérande (CAP)

C4.2 – Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants

Marais de Guérande et du Mès:

Cette action est réalisée par POLLENIZ, seul organisme de veille sanitaire habilité à mettre en place des actions de lutte contre les rongeurs aquatiques. Une convention cadre de 5 ans a été signée par CAP et POLLENIZ en avril 2018, la mention du LIFE a été rajoutée à partir de la convention annuelle n°2.

Des sessions de piégeage ont été organisées en 2019, 2020 et 2021 sur les sites de Careil-Mouzac, Nord-Est Saillé et Congor (124 individus capturés au total). Au regard des résultats des 3 années de piégeage, il a été décidé de ne pas poursuivre l'action car elle s'avérait peu efficace vu les coûts engagés (8 000 €/an). En effet, les zones de marais sélectionnées pour du piégeage étaient trop vastes pour que l'action ait un réel impact sur les populations de rongeurs.

Marais breton:

Le SAH s'est appuyé sur le réseau de piégeurs bénévoles encadré par Polleniz pour avoir une surveillance du site et une intervention rapide dès l'apparition des rongeurs aquatiques envahissants. Des campagnes de piégeage ont été menées de 2021 à 2023. Les cages ont été posées à proximité des points d'eau douce (mares, scirpaies) plus favorables aux rongeurs aquatiques envahissants (133 individus capturés).

Noirmoutier:

7 Cages à ragondin ont été achetées pour le piégeage sur Doridon qui a été réalisé en régie par la CCIN et/ou confié à la société de chasse de Noirmoutier.

Technical or financial modification

Millac: Le projet LIFE mentionnait l'intervention de chantier d'insertion pour l'arrachage manuel du Baccharis. Le SAH a souhaité avoir recours à un prestataire spécialisé pour faire de l'arrachage par traction animale. Le montant d'intervention est resté inchangé.

Marais de Guérande et du Mès : La lutte contre les rongeurs aquatiques a été arrêtée en 2021 car jugée non efficace.

Problems encountered

C4.1 - Noirmoutier: Le début des travaux initialement prévu en 2018 a été décalé suite à des problèmes administratifs lors de l'attribution du marché à début 2019.

C4.1 - Millac: L'action n'a pu être reconduite par manque de temps pour préparer les chantiers et parce que les pieds de Baccharis sont diffus ce qui rend l'intervention plus compliquée.

Complementary action outside LIFE

Un arrêté préfectoral a été pris sur le territoire de CAP depuis 2018 pour rendre la lutte contre le Baccharis obligatoire pour les propriétaires et faciliter les interventions de la collectivité.

Sur l'île de Noirmoutier, des actions de gestion des espèces invasives ont lieu en parallèle dans le cadre du CTMA. Elles ont le même but mais ont un territoire d'action légèrement plus grand

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Pour les marais de Guérande et du Mès, les arrêtés préfectoraux de 2019 et 2023 autorisent la lutte coordonnée contre le Baccharis sur le territoire de la presqu'île de Guérande Atlantique par les agents des communes et de CAP sur les parcelles privées. CAP poursuivra son action de lutte contre l'espèce, avec une enveloppe annuelle réduite (passant de 75 000 €/an pendant le LIFE à 15 000 €/an).

Pour le marais de Millac, La lutte contre les espèces végétales invasives est portée par l'agglomération de Pornic au regard de leur compétence Gestion des Milieux Aquatiques. La lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants est quant à elle portée par Polleniz par le biais d'une convention avec l'agglomération de Pornic.

Sur l'île de Noirmoutier, une stratégie « Espèces exotiques envahissantes » est en cours d'élaboration. Elle permettra de cadrer la poursuite des actions engagées par le LIFE.

Action C5: Agreement with salt producers and with landowners on sites with high ecological issues

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : January 2020	Actual start date : January 2019
	Foreseen end date : December 2022	Actual end date : July 2024

Planned outputs

- Signature de conventions avec 30 propriétaires sur 20ha
- Signature de convention avec au moins 25 paludiers

Progress of the action

C5.1 – Conventionnement sur les secteurs à forts enjeux biologiques

Marais de Guérande et du Mès :

Sur des secteurs hors site pilote, le CEN n'a pas été sollicité pour conventionner dans le cadre du LIFE. Le temps passé sur cette action a consisté à continuer l'animation territoriale sur les sites pilotes afin de proposer une pérennité des actions engagées aux propriétaires (voir action A4).

Par ailleurs, d'autres opérateurs fonciers sont présents sur les marais de Guérande et du Mès, comme le Conservatoire du littoral ou le Département de Loire Atlantique) auxquels le CEN n'a pas vocation à se substituer. Le conventionnement et surtout l'acquisition de nouvelles surfaces dans les marais par le CEN aurait été lié à un désengagement de ces opérateurs. Enfin, il reste très peu de sites à enjeux non exploités sur les marais salants de Guérande et du Mès, c'est pourquoi le temps du CEN a été mobilisé sur l'action A4.

Grâce à l'année de prolongation du LIFE, CAP a pu réaliser des travaux sur un nouveau site pilote : les marais du Branzais et de Men ar Mor sur 43 ha, propriété du Conseil Départemental du Morbihan (CD56) au titre des Espaces Naturels Sensibles. Pour réaliser ces travaux, CAP a d'abord signé une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le CD56. Une convention de gestion a ensuite été signée en septembre 2024, cette convention stipule que CAP devient gestionnaire du site.

Marais breton :

Grâce à l'année de prolongation du LIFE, et sur la base de la synthèse des secteurs à forts enjeux écologiques, le SMBB a signé des conventions de 12 ans avec un propriétaire sur le site de Bouin/Beauvoir. Les travaux de restauration ont été réalisés en août 2024 sur 2,1 ha.

C5.2 – Conventionnement avec les saliculteurs sur les sites pilotes

Un modèle de bail rural à clauses environnementales (BRCE) a été rédigé par le CEN, en lien avec CAP et la profession salicole, pour permettre la reprise salicole sur les sites pilotes des marais de Guérande et du Mès. La durée de ce BRCE est de 10 ans (durée normale pour les baux en marais salants). Ce modèle de BRCE pourra servir de référence pour les marais de Guérande et du Mès et être adapté pour les autres marais salants français.

Les conventions type bail rural à clauses environnementales avec les saliculteurs ont été proposées par le CEN à 4 exploitants et propriétaires. Au final, 2 baux ruraux à clauses environnementales ont été signés entre :

- La commune du Pouliguen et Samuel Guillaume sur le site du Clos Cario
- M. Montaigne et Benoit Guitton sur le site de Congor Sud

Sur le site du marais de Doridon, un BRCE a été mis en place avec le saunier qui exploite le site. Ce bail, non prévu à l'origine du projet, est mis en place suite au retrait de la structure d'insertion ESNOV suite à une diminution des effectifs à cause du COVID.

Dans le cadre des îlots restaurés en vasières exploitées dans l'action C3, des conventions ont été signés avec les paludiers pour garantir le maintien des îlots. Sur les 10 vasières concernées par ces travaux, des conventions ont été signées avec 11 paludiers.

Technical or financial modification

Cette action de conventionnement est très proche de l'action A4. Comme le temps à passer par le CEN sur l'action A4 a été plus important que prévu, il a été proposé de réduire le temps prévu sur l'action C5 pour que les frais de personnel du CEN restent identiques. (Validation d'EASME - courrier 2^{ème} visite).

Cependant, depuis 2020, dû au caractère très chronophage de l'animation foncière relative à la signature des conventions et au conventionnement, un dépassement a été réalisé, au-delà du prévisionnel sur l'action C5. De nombreuses relances des propriétaires pour la signature des conventions, ainsi que de la sensibilisation sur les outils de maîtrise foncière à long terme et des rencontres avec les acteurs fonciers pour envisager l'acquisition de parcelles en vente ont été nécessaires.

Problems encountered

None

Complementary action outside LIFE

None

Perspectives for continuing the action after the end of the project

C5.1: Le CEN Pays de la Loire proposera sur certains sites d'assurer une gestion sur le long terme des parcelles au moyen de bail emphytéotique (de 18 à 99 ans)

C5.2: Le CEN Pays de la Loire peut accompagner les acteurs fonciers dans le cadre de partenariats dans les aspects juridiques de montage et de signature de baux ruraux à clauses environnementales ou de convention de gestion.

Des échanges sont prévus avec les professionnels afin d'envisager la signature d'ORE sur leurs parcelles en propriété (GFA, syndicats agricoles...).

De plus, dans le cadre de la « cellule foncière littoral et zones humides », des acquisitions sont envisagées sur certains sites pilotes par le Conservatoire du littoral, assurant ainsi la pérennité des actions.

Action D1: Monitoring of the impact of the restoration works on lagoon habitat 1150*

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : March 2019	Actual start date : July 2018
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Présence du cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat lagunaire suite aux travaux
- Définition des conditions physico-chimiques permettant l'expression des habitats lagunaires

Progress of the action

D1.1 – Suivi des herbiers aquatiques de l'habitat lagunaire

Les herbiers aquatiques des bassins restaurés ont été suivis selon la méthode d'évaluation de l'état de conservation des lagunes côtières rédigée par le Muséum national d'Histoire naturelle.

Ce suivi a démarré sur les marais de Guérande et du Mès et sur le marais de Millac au printemps 2020 et a été réalisé chaque printemps jusqu'en 2023. Il a été réalisé par des prestataires (Thema Environnement, Hardy Environnement). Sur l'île de Noirmoutier, l'état initial des sites de Doridon, Boucaud et Girant a été réalisé en régie en 2019 ou 2021. Un suivi après travaux a été mené en régie sur les sites ayant fait l'objet de travaux (Doridon, Boucaud) en 2023.

On note globalement une augmentation de la surface de recouvrement des herbiers lagunaires après les travaux.

Une comparaison intersites a été rédigée pour faire le bilan des années de suivis et mettre en évidence les principaux facteurs de dégradation de l'état de conservation de l'habitat lagunaire (Livrable 39). Les conclusions de cette comparaison sont présentées ci-dessous :

Marais de Guérande et du Mès: (Livrable 22)

Sur les 154 lagunes restaurées au cours du projet, la note d'état de conservation a été améliorée pour 24 % des lagunes, a stagné pour 18 % et a diminué pour 58 % d'entre elles. Ainsi lors du dernier suivi réalisé en 2023, 39 % des lagunes étaient en mauvais état de conservation, 43 % en état modéré et 18 % en bon état.

L'amélioration de l'état de conservation est moins marquée sur ce territoire, près de 40 % des lagunes étant en mauvais état à la fin du projet. Cependant, les suivis ont montré sur ce territoire en particulier d'importantes variations interannuelles. Alors que l'année 2023 apparaît comme une mauvaise année pour l'état de conservation avec la dégradation de la note de 50 % des lagunes en comparaison des notes obtenus en 2022, l'année 2022 marque quant à elle une relativement bonne année pour la note de l'état de conservation. Entre 2021

et 2022, près de 40 % des lagunes ont vu leur note s'améliorer, 25 % stagner et 35 % diminuer.

Millac:

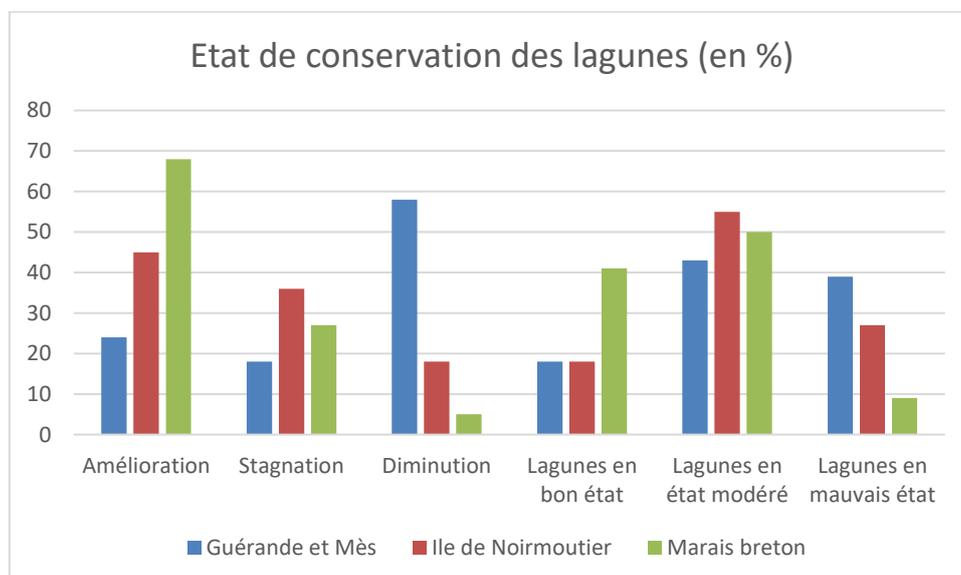
Sur les 22 lagunes restaurées au cours du projet, la note d'état de conservation a été améliorée pour 68 % des lagunes, a stagné pour 27 % et a diminué pour 5 % d'entre elles. Ainsi lors du dernier suivi réalisé en 2023, 9 % des lagunes étaient en mauvais état de conservation, 50 % en état modéré et 41 % en bon état.

Sur ce territoire, on observe une nette amélioration de l'état de conservation des lagunes. Cependant, plus de la moitié d'entre elles restent en état de conservation « modéré ».

Noirmoutier: (Livrable 12)

Sur les 11 lagunes restaurées au cours du projet, la note d'état de conservation a été améliorée pour 45 % des lagunes, a stagné pour 36 % et a diminué pour 18 % d'entre elles. Ainsi lors du dernier suivi réalisé en 2023, 27 % des lagunes étaient en mauvais état de conservation, 55 % en état modéré et 18 % en bon état.

Sur ce territoire, on observe une amélioration de l'état de conservation moins marquée que sur le Marais breton. A noter que près d'un tiers des lagunes restent en mauvais état de conservation à la fin du projet.



D1.2 – Suivi des passereaux paludicoles

Ce suivi a été réalisé sur la roselière du Baleiné (site pilote de Congor Pradel à Guérande) en respectant le protocole édité par le CRBPO.

Une partie du suivi a été réalisée par un prestataire (LPO 44) et l'autre a été menée en régie par CAP.

Un camp de baguage a été mis en place en août de 2019 à 2023 pour connaître l'utilisation du site par les passereaux paludicoles avant et après travaux. Les travaux réalisés à l'automne 2022 ont consisté en une fauche partielle de la roselière et l'arrachage des Baccharis. L'hiver très pluvieux qui a suivi ces travaux a entraîné une augmentation rapide du

niveau d'eau dans le bassin. Ce paramètre a freiné la repousse des roseaux. Le suivi réalisé en août 2023 s'est donc déroulé dans une roselière beaucoup moins dense que celle de 2019. Les résultats obtenus en 2023 sont donc nettement moins bons que ceux de 2019 (effectif standardisé en 2019 : 1 902 individus capturés ; en 2023 : 810 individus capturés) (Livrable 10). Il sera nécessaire de refaire le suivi dans quelques années, le temps que la roselière retrouve sa qualité d'habitat initiale.



A gauche, démaillage des oiseaux capturés dans les filets – A droite, baguage des oiseaux (CAP ATLANTIQUE)

D1.3 – Suivi des Odonates et de *Lestes macrostigma*s

Le suivi a été mené en régie de 2019 à 2024 sur quatre sites pilotes présentant des milieux d'eaux saumâtres favorables aux Odonates et plus particulièrement au Leste à grands stigmas : Doridon, Les Mauviollières, Girant et Champierreux (Livrable 35). Au total, ce sont 16 bassins qui ont été suivis. Un passage mensuel a été réalisé entre mai et juillet pour suivre les populations d'odonates. En complément, un passage par semaine est réalisé pendant la période de présence maximale de *Lestes macrostigma*s (mi-mai à fin juin). Lors de chaque passage, les nombres d'individus et de tandems sont notés.

Le Leste à grands stigmas a été observé sur l'ensemble des bassins. L'espèce reste majoritairement présente sur Doridon et les Mauviollières où sa reproduction a été confirmée. Jusqu'à neuf autres espèces d'Odonates ont été observées sur les sites pilotes. Le cortège est principalement dominé par le Leste barbare et le Sympétrum méridional qui peuvent connaître selon les années de fortes émergences.

D1.4 – Suivi piscicole

Les suivis piscicoles ont été menés sur le site de Doridon en octobre 2021 en régie après les travaux impliquant la création et modification d'ouvrages. Ce suivi a eu pour objectif de comparer les différentes modalités de gestion présentes sur le site.

Le suivi a été mené en période de prise (2 sessions avec pose de 15 nasses) et en période de vidange (2 sessions avec 13 nasses).

Au total, sept espèces ont été observées : Anguille européenne, gobies sp., mulots sp., crevette des marais, crabe vert, crevette grise, épinoche. Globalement les relevés n'ont pas révélé une grande diversité piscicole et les effectifs restent globalement très restreints (Livrable 12).

D1.5 – Suivi des mesures physico-chimiques

Noirmoutier:

Un passage mensuel a été réalisé de juillet 2018 à août 2024 sur les sites pilotes de l'île de Noirmoutier. Les paramètres relevés sont : pH, salinité, conductivité, température et niveaux d'eau. Au total, 38 bassins ont fait l'objet d'un suivi (Livrable 32).

Globalement sur les marais en lien avec le réseau d'eau salée, les travaux et/ou la gestion mis en place dans le cadre du LIFE ont montré qu'il y avait des effets notoires (avec notamment des augmentations de salinité en lien avec l'exploitation). Sur les marais déconnectés, les travaux ont montré qu'après la déconnexion, la dessalure arrive assez vite. Concernant les marais salants remis en activité, la gestion automno-hivernale (point crucial des baux à clauses environnementales) par ennoisement naturel en eau douce a permis une forte dessalure des lagunes et l'expression de Characées telle que *Tolypella salina*.

Marais de Guérande et du Mès:

Ce suivi n'était pas prévu dans les marais de Guérande et du Mès.

Cependant, afin d'avoir une connaissance plus précise des fluctuations de la salinité et des niveaux d'eau de certains bassins gérés, notamment ceux gérés en faveur des Characées, un suivi mensuel de la salinité a été réalisé en régie à CAP depuis janvier 2019. Ce suivi a été mené sur 18 bassins. Les résultats de ce suivi sont analysés avec ceux de l'expérimentation sur *Tolypella salina* (cf. A3).



Prélèvements des échantillons d'eau pour analyse de la salinité (CAP)

D1.6 – Suivi des laro-limicoles hivernants

Ce suivi concerne uniquement les marais de Guérande et du Mès.

Il a été réalisé par un prestataire (Bretagne Vivante) sur 2 passages: 1er passage en janvier 2020, 2ème passage en janvier 2023 (Livrable 15)

Ces passages ont été réalisés avec un suivi diurne et nocturne d'une trentaine de points d'observation répartis dans le marais (sur ou en dehors des sites pilotes LIFE).

Les résultats montrent l'importance de la fréquentation de ces marais par les oiseaux d'eau, avec des densités de l'ordre de 5 individus par hectare en 2020 et 10 individus par hectare en 2023. Des différences importantes sont constatées entre les peuplements diurnes et nocturnes en 2020, des espèces privilégiant soit le jour soit la nuit. Ces différences sont atténuées en 2023. Enfin, les comparaisons ne mettent pas en évidence de différences de fréquentation des bassins par les oiseaux, qu'il s'agisse de bassins témoins ou gérés dans le cadre du LIFE. Dans les deux cas, les densités moyennes sont élevées, soulignant la qualité des habitats d'hivernage pour les oiseaux d'eau. Aucun élément d'explication ne peut être avancé au sujet de l'augmentation des densités entre ces deux années en raison du trop faible nombre de jours d'observation.

Technical or financial modification

D1.1 -

Millac: Un suivi de la faune benthique a été réalisé par le SAH et le SMBB pour compléter l'évaluation de l'état de conservation des lagunes.

Une synthèse « Herbiers aquatiques » était initialement prévue sur les marais de Millac et de l'île de Noirmoutier. Elle n'a pas été réalisée car elle aurait été redondante par rapport à la synthèse intersites.

Noirmoutier: Initialement prévu en assistance externe, ce suivi a finalement été réalisé en régie. En effet, suite aux difficultés rencontrées sur plusieurs sites pilotes pour la maîtrise foncière et par conséquent sur la réalisation des travaux, il n'a pas été facile de déterminer un nombre de bassins et donc de lancer le marché correspondant à cette action.

D1.2 – Il était prévu au Grant Agreement de réaliser ce suivi en 2019 et 2022. Cependant, pour respecter le protocole du CRBPO qui recommande de le faire sur 5 ans, il sera réalisé en interne en 2020, 2021 et 2023.

Pas de frais de personnel supplémentaire, mais achat de matériel spécifique non prévu comme les filets ou les perches de baguage sur le budget « matériel » du LIFE – Coût : 890 €

D1.4 A cause du confinement lié au COVID-19, le suivi n'a pas pu être réalisé en 2020 comme prévu. Il a été mis en place à partir de 2021.

D1.5 – Sur l'île de Noirmoutier, le suivi du pH a été arrêté à partir de fin 2020 car ce paramètre variait peu et la CCIN a rencontré des difficultés liées au matériel. Comme expliqué précédemment, ce suivi est également mené sur les marais de Guérande et du Mès. Ce suivi est réalisé à budget constant pour le LIFE.

Problems encountered

D1.1 - Il a été nécessaire de décaler le suivi sur les bassins accueillant des avocettes élégantes pour ne pas déranger la nidification.

D1.2 Les travaux réalisés à l'automne 2022 ont entraîné d'importantes modifications de la roselière ce qui a eu un impact considérable sur les résultats du suivi.

Complementary action outside LIFE

D1.4 Sur l'île de Noirmoutier, un travail sur les règlements d'eau est programmé dans le Contrat Territorial Eau. Des suivis piscicoles ont également été intégrés dans ce contrat.

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Les suivis seront poursuivis sur chaque territoire. L'After LIFE Plan détaille les fréquences de réalisation en fonction des sites.

D1.4 Dans les marais de Guérande et du Mès, un suivi piscicole (cible : Anguille) devrait être mis en œuvre sur les sites pilotes entre 2025 et 2031 si le projet LIFE Palustris est accepté.

Action D2: Monitoring of the impact of the restoration works on salt meadows 1330

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : Avril 2023	Actual start date : Avril 2023
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : July 2024

Planned outputs

- Augmentation de la surface de recouvrement des prés salés atlantiques
- Expression du gradient de prés salés sur les talus restaurés

Progress of the action

Marais de Guérande et du Mès:

Le suivi des prés salés a été réalisé entre avril et juin 2024 par un prestataire (Biophylum) sur l'ensemble des sites pilotes.

La surface de prés salés a augmenté de 1,62 ha en comparaison des données issues de la cartographie des habitats (cf. A2.4). L'état de conservation des différents habitats de 1330 s'est globalement amélioré (77% de l'habitat 1330-5 en bon état contre 37% avant travaux, 60% de l'habitat 1330-3 en bon état contre 5% avant travaux).

Suite à des échanges avec l'un des membres du conseil scientifique, un suivi de la Vipère péliade (*Vipera berus*) dans les marais salants a été intégré au LIFE. Cette espèce patrimoniale inféodée aux prairies hautes à Chiendent piquant (1330-5) des marais salants est de moins en moins observée. Ce suivi a pour objectif de mieux connaître les préférences de l'espèce pour adapter les travaux réalisés en marais salants.



Vipère péliade (J.LEGENTILHOMME)

Un 1^{er} suivi a été réalisé sur 2 ans (de 2020 à 2021) en interne à Cap Atlantique et par un bénévole. Des plaques ont été disposées sur 6 secteurs (Guérande, Batz-sur-Mer) et ont été relevées tous les 15 jours entre avril et juillet. Le nombre d'individus observés est trop faible pour pouvoir tirer des conclusions.

En 2022, une stagiaire a été recrutée par CAP pour mener une étude plus poussée sur la distribution et les préférences écologiques de l'espèce dans les marais salants du territoire. Les résultats de cette étude sont que l'espèce est présente lorsque le milieu regroupe des végétations à hautes herbes et des fourrés arbustifs.

Marais de Millac:

Ce suivi a été réalisé en même temps que le suivi des herbiers aquatiques sur les 30 puis 26 bassins du LIFE Sallina sur le marais de Millac (action D1.1). Il a été réalisé d'avril à juin de 2020 à 2023.

La réalisation de berges en pente douce et d'îlots est favorable à la végétation halophile même si plusieurs années ont été nécessaires pour constater cette amélioration. La surface

des habitats des prés salés a augmenté de 1525 m² entre 2019 et 2023 sur les 23 bassins ayant fait l'objet de travaux.

Ile de Noirmoutier :

Ce suivi a été réalisé en même temps que le suivi des herbiers aquatiques (cf D1.1) sur les 23 bassins.

De manière générale, l'habitat de prés salés a peu évolué avant et après les travaux. L'habitat ayant vu sa surface augmenter est celui des végétations pionnières à salicornes (1310). Ce groupement pionnier bénéficie directement des aménagements de berge en pente douce. Il faut attendre un temps de cicatrisation plus long pour voir apparaître les végétations plus pérennes des habitats 1330-2, 1330-3 et 1330-5.

Une comparaison intersites a été rédigée pour faire le bilan des années de suivis et mettre en évidence les principaux facteurs de dégradation de l'état de conservation de l'habitat de prés salés (1330) (Livrable 40). Les résultats obtenus sur les 3 territoires mettent en évidence que le temps de colonisation des prés salés suite à la réalisation de travaux de terrassement mécanique (berge en pente douce, talutage, dépôt de vase de curage etc.) est long. Les suivis menés pendant le LIFE ont été réalisés au maximum 4 ans après les travaux (globalement entre 1 à 4 ans après travaux). Ces délais ne semblent pas suffisants pour pouvoir observer une végétation dense de prés salés sur les talus.



A gauche, prés salés à Halimione portulacoides (1330-2) – A droite, prés salés à Elymus athericus (1330-5) (CAP)

Technical or financial modification

Le suivi de la Vipère péliade n'était pas prévu au Grant Agreement mais il a été réalisé à budget constant pour le LIFE.

Problems encountered

Aucun

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Les suivis seront poursuivis sur chaque territoire. L'After LIFE Plan détaille les fréquences de réalisation en fonction des sites.

Action D3: Monitoring of the impact of the restoration works on *Recurvirostra avosetta*

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : Avril 2019	Actual start date : Avril 2019
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : July 2024

Planned outputs

- Contribution significative des bassins LIFE à la nidification de *Recurvirostra avosetta*
- Nidification efficace sur les sites LIFE (nombre de jeunes à l'envol)

Progress of the action

Cette action a consisté à réaliser le suivi de la nidification de *Recurvirostra avosetta* entre avril et juillet 2019 à 2023 ou 2024. Dans le cadre de ce suivi, les données d'autres espèces nicheuses ont également été notées pour améliorer les connaissances globales sur les sites Natura 2000.

Une comparaison intersites a été rédigé pour faire le bilan des années de suivis et mettre en évidence les principaux facteurs impactant l'Avocette élégante sur les sites LIFE (Livrable 23)

Marais de Guérande et du Mès: (Livrables 16,17,18)

Ce suivi a été réalisé par un prestataire (Bretagne Vivante) pour les marais du Mès, et en régie à CAP pour les marais de Guérande entre 2019 et 2023. Un suivi a été réalisé en 2024 uniquement sur les sites ayant bénéficié de travaux LIFE (îlots).

Impact des travaux sur l'installation des couples nicheurs : Le suivi ayant été mené sur l'ensemble des marais salants, il est possible de connaître la proportion de couples nicheurs accueillis par les bassins LIFE. Ainsi, de 2019 à 2023, les bassins LIFE ont accueillis en moyenne 14,2% des avocettes nicheuses. De plus, le nombre moyen de couples d'avocettes est passé de 459 en 2019 à 1 154 en 2023, soit une augmentation de près de 250 % en 5 ans.

Impact des travaux sur la production de jeunes à l'envol : on note une fluctuation en fonction des années, mais avec tout de même une tendance à la hausse et à l'amélioration du statut de reproduction passant de moyen en 2019 à très bon en 2023.

Marais de Millac: (Livrables 19,20,21)

Ce suivi a été réalisé par un prestataire de 2019 à 2024 (LPO 44).

Impact des travaux sur l'installation des couples nicheurs : Le nombre moyen de couples d'avocettes est passé de 35,5 en 2019 à 117,5 en 2023, soit une augmentation de près de 330 % en 5 ans. A noter qu'avant le LIFE, très peu de bassins du marais de Millac présentait des structures de nidification. La création de 55 îlots a donc nettement contribué à l'augmentation de la population nicheuse.

Impact des travaux sur la production de jeunes à l'envol : La production de poussins à l'envol dans le marais de Millac s'est améliorée entre 2019 et 2024 malgré quelques fluctuations interannuelles. Alors qu'elle était moyenne en 2019, elle est passée en très mauvaise entre 2020 et 2022, pour devenir très bonne en 2023 et 2024.

Noirmoutier: (Livrable 34)

Des suivis de populations ont été réalisés par la CCIN entre 2019 et 2024.

Impact des travaux sur l'installation des couples nicheurs : Le site de Doridon a été accueilli des avocettes nicheuses pour la première fois en 2022 (création d'îlots en 2019) avec 28 couples, contre 16 en 2023 et 20 en 2024. Le site du Boucaud quant à lui accueillait déjà des avocettes avant la restauration des deux marais salants en 2022. Sur ce site, le nombre de couples varie de manière assez conséquente en fonction des années.

Impact des travaux sur la production de jeunes à l'envol : Sur Doridon, le nombre de poussins à l'envol n'a pas pu être estimé. Après éclosion, les familles d'avocettes se sont dispersées très vite. Cependant, voici les nombres de poussins observés après éclosion : 8 en 2022, 2 en 2023, 9 en 2024. Sur le Boucaud, aucun jeune à l'envol n'a été observé. Seuls 3 poussins non volants ont été notés en 2024.



A gauche, poussins d'Avocette élégante – A droite, Avocette élégante en train de couvrir (JP TILLY)

Technical or financial modification

Achat d'une longue-vue supplémentaire pour réaliser le suivi en interne à CAP soit un budget supplémentaire de 1 885 € pris sur le budget "Matériel" du LIFE.

Millac: La synthèse "Synthèse des 4 années de suivis de *Recurvirostra avosetta* du marais de Millac et de Noirmoutier" a été intégrée au livrable "synthèse de l'évaluation des impacts des travaux sur la nidification de *Recurvirostra avosetta* (comparaison inter-sites)". Ce livrable a été produit par Cap Atlantique en juillet 2024 (Livrable 23).

Problems encountered

Marais de Guérande et du Mès : L'accès à certains secteurs a été interdit aux agents de CAP par les paludiers. Le suivi n'a donc pas pu être mené sur quelques bassins. Cependant, l'impact sur les chiffres de la nidification est estimé assez faible car il ne s'agissait pas de secteurs très utilisés par l'espèce.

Marais de Millac : Certains secteurs du marais de Millac sont difficilement prospectables en restant sur les chemins. Une autorisation de pénétration dans les parcelles privées a été déposée en préfecture par le SMBB pour ce suivi.

Ile de Noirmoutier : Le nombre de poussins à l'envol n'a pas pu être estimé. En effet, après éclosion, les familles d'Avocettes se dispersent très vite et il est très rare de retrouver les poussins d'une semaine à l'autre. Par conséquent, l'indice de productivité n'a pas pu être calculé pour cette espèce.

Complementary action outside LIFE

Des suivis ont lieu sur la réserve naturelle nationale du Müllembourg et la réserve naturelle régionale du polder de Sébastopol.

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Les suivis seront poursuivis sur chaque territoire. L'After LIFE Plan détaille les fréquences de réalisation en fonction des sites.

Action D4 : Monitoring of the impact of the works against invasive species

Statut	Not started	
Dates	Foreseen start date : March 2021	Actual start date : March 2021
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Forte diminution du recouvrement du *Baccharis halimifolia* (entre 50 et 75 %)

Progress of the action

D4.1 – Suivi de la flore exotique envahissante

Marais de Guérande et du Mès : le suivi a été réalisé entre mars et juillet 2024, par un stagiaire de CAP (Livrable 28). Il a été réalisé sur l'ensemble des marais salants, qu'ils aient bénéficié de travaux ou non. Un état initial avait été réalisé en 2018 pour pouvoir comparer les résultats. Les surfaces couvertes par le *Baccharis* ont augmenté (+8,82 ha dans les marais du Mès et +7,09 ha dans les marais de Guérande). Cependant, sur les secteurs ayant bénéficié de travaux on observe une quasi-absence de grands *Baccharis* et la présence quasi exclusive de petites repousses. Les résultats montrent que la combinaison de différentes techniques (arrachage par traction animale, broyage, terrassement mécanique) semble être la solution la plus efficace pour lutter contre le *Baccharis*.

Marais de Millac : Ce suivi a été réalisé en régie en août et septembre 2023 (Livrable 14). Plus de 1100 pieds ont été retrouvés dans le marais dont plus de 95% sont des pieds adultes disséminants. En comparant les secteurs communs prospectés en 2016 et 2023, le nombre de pieds de *Baccharis* a été multiplié par 3,5. Concernant le secteur où des actions d'arrachage ont été effectuées (action C4), le bilan n'est pas bon non plus car 119 pieds ont été comptés contre 29 en 2016. Il existe dans le marais plusieurs foyers disséminants, mais de nombreux pieds isolés se répartissent le long du réseau hydraulique, sur les berges des fossés.

Ile de Noirmoutier : Ce suivi a été réalisé en 2021 par une stagiaire de la CCIN (Livrable 8). Ce suivi s'est concentré sur le *Baccharis* et l'Herbe de la pampa. Il a démontré que les secteurs présentant une forte colonisation ont fortement régressé. A l'échelle du marais, il ne reste que peu de secteurs fortement colonisés par le *Baccharis*. En revanche, globalement le nombre de parcelles contaminées à augmenter. En effet, plus de parcelles sont contaminées par 1 ou 2 pieds isolés.

D4.2 – Suivi du piégeage des rongeurs aquatiques envahissants

Comme expliqué dans l'action C4.2, les sessions de piégeage organisées entre 2019 et 2021 dans les marais salants de Guérande ont permis la capture de 124 individus. Dans le marais de Millac, les campagnes réalisées de 2021 à 2023 ont permis la capture de 133 individus.

Technical or financial modification

Problems encountered

Marais de Millac : Une autorisation de pénétration dans les parcelles privées a été déposée en préfecture par le SMBB pour ce suivi afin de pouvoir prospecter dans l'ensemble des parcelles du marais. Toutefois certaines parcelles n'ont pas été prospectées car fermées par de grands portails ou l'entrée n'a pas été trouvée.

Ile de Noirmoutier : La prospection de terrain a dû être réalisée sur une courte période à savoir avant que les bossis ne soient fauchés à partir du 5 juin. Les jeunes pieds présents dans une végétation dense et haute ne soient pas toujours identifiables.

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

D4.1 Les suivis seront poursuivis sur chaque territoire. L'After LIFE Plan détaille les fréquences de réalisation en fonction des sites.

Action D5 : Socio-economic impact assessment

Statut	Not started	
Dates	Foreseen start date : October 2022	Actual start date : October 2022
	Foreseen end date : July 2023	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Evaluation de l'impact socio-économique du projet

Progress of the action

Cette action a été réalisée en août 2024. (Livrable 26)

En moyenne, le LIFE a mobilisé 4,6 ETP par an. 4 emplois ont été spécifiquement créés pour le projet. Les bénéficiaires ont largement bénéficié du projet pour se former sur les thématiques ciblées par le LIFE Sallina. Enfin, près de 3,2 millions d'euros ont fait l'objet de prestations ou d'achat de matériel et consommables. Près de 95 % de ces transactions ont eu lieu localement dans les régions Pays de la Loire et Bretagne.

Technical or financial modification

Cette action devait être réalisée par un prestataire. Vu les informations à collecter, il a été décidé de rédiger ce livrable en régie, par la coordinatrice du projet.

Problems encountered

Aucune

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Aucune

Action D6 : Ecosystemic impact assessment

Statut	Not started	
Dates	Foreseen start date : October 2022	Actual start date : October 2022
	Foreseen end date : July 2023	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Evalaution de l'impact écosystémique du projet

Progress of the action

Cette action a été réalisée en octobre 2024. (Livrable 27)

Rajouter une conclusion rapide de l'étude

Technical or financial modification

Cette action devait être réalisée par un prestataire. Vu les informations à collecter, il a été décidé de rédiger ce livrable en régie, par la coordinatrice du projet.

Problems encountered

Aucune

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Aucune

Action E1 : Mandatory LIFE dissemination action

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : July 2018	Actual start date : December 2018
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Pose des panneaux sur l'ensemble des sites
- Distribution de 250 exemplaires du rapport de vulgarisation
- Mise en ligne du site internet
- Mise à disposition de la charte graphique

Progress of the action

E.1.1 – Panneaux d'information LIFE

Marais de Guérande et du Mès:

Des panneaux de travaux ont été créés et ont été disposés sur les sites pendant toute la durée des travaux.

Des panneaux à destination du grand public ont été disposés sur 4 sites pilotes (La Duchesse, Rostu, Lany Moulin à eau, Sissable). En tout 5 panneaux ont été posés (2 sur le site de Rostu).

Marais de Millac:

2 panneaux ont été posés en août 2024 sur les 2 principaux axes du marais de Millac (route de Millac et rue de la Rochelle) à Villeneuve-en-Retz. Les panneaux présentent brièvement à la fois la biodiversité du marais salé de Millac mais également les principales actions du LIFE Sallina sur ce site pilote. Un QR code renvoie vers l'ouvrage grand public « La poésie du vivant » (cf E2.1) pour plus d'information.

Noirmoutier:

Deux panneaux d'informations de travaux ont été posés sur les sites pilotes Doridon et Boucaud. Deux panneaux pédagogiques ont été positionnés à l'entrée des sites de Doridon et du Boucaud. Ces panneaux évoquent les enjeux respectifs de chaque site ainsi que les résultats observés grâce au LIFE Sallina.



Panneaux installés dans le marais de Millac (SMBB)

E1.2 – Rapport de vulgarisation

Le rapport a été rédigé à la fin du projet en 2024. Il est disponible en téléchargement sur le site internet du LIFE Sallina (Livrable 38).

E1.3 – Site internet

La création du site Internet s'est déroulée en 2 temps :

- L'ajout de 5 pages dédiées au projet sur le site Internet de l'ADBVB devenu SMBB en décembre 2018 : http://www.baie-bourgneuf.com/?page_id=5714
- La création d'un site en propre dédié au projet mis en ligne fin septembre 2020: <https://www.life-sallina.com/>

La création et la mise en ligne du site dédié ont été confiées à un prestataire (Espace Technologies).

La mise en ligne a pris du retard en raison du départ de la personne chargée de la communication et référente sur ce projet au SMBB en 2019 et qui n'a pas été remplacée.

2 réunions de travail avec les bénéficiaires du projet ont été nécessaires puis un temps important a été dédié à la rédaction des textes, partagé entre tous les bénéficiaires.

2 demi-journées de formation ont été réalisées par le prestataire permettant la formation d'une personne par structure à l'utilisation du site.

Le site est entièrement traduit en anglais. Il est responsive. Il s'adresse aussi bien au grand public qu'aux scientifiques et socio-professionnels.

Il comprend une description du projet, des sites et de leur biodiversité, des actions réalisées et à venir ainsi que des actions de communication. Il dispose également d'un onglet actualité et d'un onglet téléchargement.

Il a été mis à jour pendant toute la durée du projet.

E1.4 – Charte graphique

Cette action a été confiée à un prestataire (Supersonicks).

Le travail a porté sur la création d'un logo, qui représente à la fois les enjeux biodiversité et les activités socio-économiques des marais. De nombreux échanges ont eu lieu entre les bénéficiaires associés et le prestataire afin que le logo corresponde aux attentes.

Ensuite, le prestataire a fourni les éléments constitutifs de la charte graphique.

Une mise en page a été réalisée en interne au CEN, afin de décliner ces éléments sur les supports suivants :

- Document word (pour les rapports d'activités, outils de communication...)
- Document power-point (pour les présentations, panneaux ...)

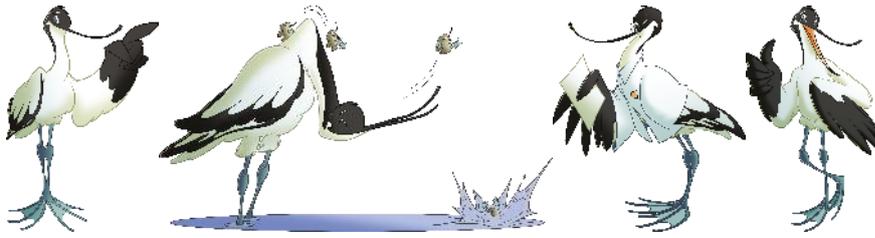
Une infographie a également été réalisée afin de pouvoir communiquer facilement sur les objectifs et partenaires du LIFE Sallina. Elle est diffusée à chaque propriétaire.

Cette infographie a été déclinée pour chacun des 3 territoires pour illustrer le site internet.

Enfin, une mascotte en forme d'Avocette élégante a également été créée pour illustrer les documents de communication produits dans le cadre du LIFE Sallina.



Logo du LIFE
Sallina



Mascotte du LIFE Sallina déclinée en 4 positions différentes.

Technical or financial modification

E1.1 – Marais de Guérande et du Mès : le nombre de panneaux posés est inférieur au prévisionnel. Plusieurs sites pilotes n’ont pas été retenus finalement pour la pose de panneaux car ils n’étaient pas facilement visibles et/ou accessibles du grand public.

Noirmoutier : un nombre de panneaux inférieur au prévisionnel a été posé. Les panneaux ont été posés sur 2 des 3 sites pilotes. Le site des Mauviollières n’a pas bénéficié d’un panneau car il se situe en bord de route sans zone d’arrêt sécurisé.

E1.4 - Le délai de réalisation a été dépassé de 3 mois. Les échanges entre les bénéficiaires associés, le coordinateur et le prestataire ont été nombreux et les étapes de validation entre chaque étape ont pris plus de temps que prévu.

Problems encountered

Aucun

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Maintien du site internet en ligne au moins jusqu’en juillet 2028

Les panneaux du Marais de Millac ont été donnés à la commune de Villeneuve-en-Retz qui sera chargée de leur entretien dans le cadre d’une convention de transfert de propriété.

Action E2 : Local dissemination action

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : July 2018	Actual start date : July 2019
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : July 2024

Planned outputs

- Sensibilisation de 675 personnes et 700 collégiens
- Mise en place de l'exposition itinérante
- Réalisation de l'ensemble des journées, sorties et animations

Progress of the action

E2.1 – Guide sur la biodiversité des marais salants de la région des Pays-de-la-Loire

Cette action a été réalisée sur le premier semestre 2024.

Des réunions techniques ont été réalisées avec l'ensemble des bénéficiaires associés pour définir et valider le contenu, la forme et le style du guide. En parallèle, un groupe de travail a été mis en place pour les marais de Guérande et du Mès, suite à une demande de certains membres du COPIL de ce territoire. Les échanges avec ce groupe de travail ont permis de créer du lien autour du projet et assurer un bon accueil de l'ouvrage par les acteurs locaux.

Cet ouvrage d'environ 70 pages présente de manière illustrée et vulgarisée la faune, la flore et les marais salants et salés en général. Des photos de naturalistes ont été achetées pour illustrer ce guide. Le travail de conception, mise en forme et impression a été confié à un prestataire (French Maquis'art) (Livable 31).

Le guide a été finalisé et imprimé en juillet 2024 en 600 exemplaires. Un QR Code permet également de le télécharger depuis le site internet de CAP. Un exemplaire du guide a été envoyé à tous les établissements scolaires et aux offices de tourisme des marais de Guérande et du Mès. Après échange avec elle, la Société Publique Locale qui gère les offices de tourisme va mettre en vente l'ouvrage dans les 15 offices du territoire de Guérande, à un prix de 12 € (équivalent au prix d'impression du guide).

E2.2 – Journées pédagogiques pour les scolaires

Pour sensibiliser les collégiens du Marais breton (15 classes) et des marais de Noirmoutier (12 classes) à la biodiversité du marais salé, la création de deux supports numériques a été privilégiée (prestataire: Phonic Lips) :

1. Un film « à la découverte des lagunes avec les avocettes » de 11 min sur la biodiversité, le travail de gestionnaire d'espaces naturels et les activités économiques a été réalisé en 2019. Il est visible sur la chaîne Youtube du LIFE Sallina <https://www.youtube.com/watch?v=1j2Lh8ObwXU>
Le film a été vu 3600 fois. Il a été sous titré en anglais en décembre 2020.
2. Un motion design « les marais salés : de l'eau, des oiseaux et des hommes » de 3 min qui présente les différentes activités sur le marais et leur lien avec le fonctionnement hydraulique et la biodiversité a été réalisé en 2019.

Sur le Marais breton, la sensibilisation à la biodiversité et au fonctionnement des marais salés consistait à une intervention en classe de 2 heures complétée quelques semaines ou mois plus tard par une sortie sur le terrain.

- 2021 : 9 classes des collèges Jean Mounès de Pornic et Saint-Joseph de Machecoul-Saint-Même (235 collégiens).
- 2022 : 4 classes des collèges Jean Mounès de Pornic, Saint-Joseph de Machecoul-Saint-Même et Charles Milcendeau de Challans (96 collégiens).
- 2023 : 2 classes de 6^{ème} et 5^{ème} du collège Garcie Ferrande de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (30 collégiens).

Sur le Marais breton ce sont 15 classes comme prévu qui ont été sensibilisées (361 élèves). Aucune classe n'a été sensibilisée sur l'île de Noirmoutier car les collèges de l'île n'ont pas répondu favorablement aux sollicitations de la CCIN.

Pour les interventions en extérieur, un appareil photo et une longue vue ont été achetés en mai 2019.

E2.3 – Journées techniques pour les collectivités, entreprises et acteurs du marais

4 journées/demi-journées techniques ont été réalisées dans l'objectif de sensibiliser à la biodiversité et aux bonnes pratiques de travaux et de gestion à réaliser en faveur de cette biodiversité en juin et septembre 2022:

- une journée à destination des élus (6 participants),
- une demi-journée à destination des syndicats mixtes de travaux et entreprises de travaux (5 participants),
- deux demi-journées, le matin pour les sauniers (6 sauniers) et l'après-midi pour les éleveurs en marais salé (3 éleveurs).

Plusieurs intervenants ont participé à ces 3 journées : Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire botanique national de Brest, Forum des marais atlantiques, Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire et autres professionnels (sauniers et gestionnaire d'espaces naturels protégés).

Les 3 journées prévues par la CCIN ont été fusionnées à celles prévues par le SMBB.

3 journées de formation pour 50 sauniers ont également été réalisées en mai et juin 2024 dans le cadre de leur engagement en Mesure Agro-Environnementale et Climatique « entretien des marais salants ». Après des présentations en salle sur l'eau et la biodiversité (intervention du Conservatoire Botanique et de la LPO 85), l'après-midi a été consacrée à un temps d'échange sur le marais de Doridon restauré par la CCIN dans le cadre du LIFE Sallina.

Une plaquette « La biodiversité des marais salés et salants, préconisation pour une gestion et une exploitation respectueuse » a été réalisée et éditée en 500 exemplaires fin 2022. (Livrable 2)

E2.4 – Animations pour le grand public

Marais de Guérande et du Mès:

La réalisation des animations a été confiée à un prestataire (CPIE Loire Océane).

8-9 animations ont été réalisées chaque année sur les marais de Rostu (Mesquer), dont une animation à destination des scolaires de la commune. Au total, 56 animations ont été réalisées, dont 4 à destination des scolaires. Elles ont permis de sensibiliser 942 participants.

Noirmoutier:

Une visite explicative sur les travaux du marais de Doridon a eu lieu en présence de deux personnes le 24 septembre 2020.

E2.5 – Mise en place de marais salants “école”

Cette action était programmée sur le marais de Doridon (Noirmoutier en l'Île).

Suite à la diminution de personnel au sein de l'association ESNOV, le travail prévu avec le chantier d'insertion pour mettre en place un marais école n'a pas pu être réalisé.

La Coopérative de sel de Noirmoutier projetait la mise en place d'un marais salant école sur la parcelle qu'elle a acquise sur le site du Boucaud. Ce marais est aujourd'hui exploité par un saunier. Le projet de marais salant école n'a pu aboutir dans que le marais est exploité.

E2.6 – Guide de bonnes pratiques à destination des acteurs du marais

Cette action, portée par la CCIN, a été réalisé par un prestataire : la LPO Vendée et son sous-traitant Les Pieds sur Terre. L'action a été engagée en 2023 et s'est achevée en juin 2024.

Ce guide présente, sous forme de fiches thématiques, les enjeux biodiversité et les bons gestes à adopter pour gérer, restaurer ou exploiter un marais (Livrable 25)

Deux versions du guide ont été élaborées en relation avec les variations de vocabulaire entre les territoires.

Un total de 1000 exemplaires a été imprimé. Une partie du guide a été traduite en anglais.

Le guide a été largement diffusé auprès des acteurs, partenaires, financeurs etc.



Visuel du guide de bonnes pratiques

Une plaquette de présentation du LIFE a également été réalisée en 2019 à destination des paludiers de Guérande et du Mès pour permettre d'expliquer plus largement la plus-value du projet pour la saliculture.

E2.7 – Exposition itinérante

Cette action a été réalisée au printemps/été 2022.

Cette exposition présente sur 11 panneaux les thématiques liées au LIFE Sallina : les acteurs du marais, la flore, les oiseaux, la faune hors oiseaux, les actions sur les lagunes, les prés salés, l'avocette et la sensibilisation.

L'exposition a été éditée en 2 formats : kakémonos et bâches à œillets :

- 3 exemplaires de l'exposition sous forme de kakémonos (1 exemplaire pour chaque territoire)
- 2 exemplaires de l'exposition sous forme de bâches à œillets (1 exemplaire pour le Nord Loire et 1 exemplaire pour le Sud Loire).

L'exposition est disponible en 2 versions pour prendre en compte les différences de vocabulaire entre Nord et Sud Loire. Elle est affichée lors des évènements organisés par les bénéficiaires (par exemple séminaire du LIFE, musée des marais salants de Batz-sur-mer).



Affichage de l'exposition itinérante au musée des marais salants de Batz-sur-mer

Technical or financial modification

E2.2 – La sensibilisation des collèges prévoyait la réalisation de plaquettes, de livrets pédagogiques et de posters (3 000 € de budget). Après échanges avec les enseignants il s'est avéré plus pertinent de privilégier des supports numériques et de réaliser le motion design en plus du film. Les supports papier sont également supprimés pour permettre la réalisation du film et du motion design (validation d'EASME – courrier 2^{ème} visite). Le sous-titrage du film et la création du motion design ont entraîné un surcoût de 3 284 €, en grande partie compensée par la suppression des supports papiers, plaquettes et livrets.

E2.3 – Report des journées techniques à 2022 et 2023. Il n'a pas été nécessaire de louer des salles et un bus. Les frais se sont concentrés sur l'indemnisation des intervenants.

E2.5 – Le marais salant identifié pour servir de marais salant "école" sera finalement utilisé par un saliculteur. Des personnes en insertion pourront être accueillies sur la saline pour apprendre le métier de saliculteur.

E2.7 – Décalage de l'action suite au report des élections municipales initialement prévues en 2020.

Problems encountered

Le COVID 19 a limité la possibilité d'encadrement de journées pédagogiques en 2020.

Complementary action outside LIFE

Dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site Marais breton-baie de Bourgneuf, un parcours nature pour découvrir les marais a été mis en place pour les scolaires en 2021, 2022 et 2024 (14 classes – 384 élèves). Ce parcours aborde la biodiversité et les usages du marais salé auprès des CM1-CM2 et contribue donc directement aux objectifs de sensibilisation des scolaires du LIFE Sallina.

Des stands lors de manifestations locales sont également tenus sur la biodiversité du marais salé et les bons gestes à adopter.

2019 : stand à la manifestation grand public « Les Insolites » à Bouin (18 août 2019) - 6 000 participants sur la journée.

2021 : 2 sorties estivales ont été proposées et animées dans le cadre du programme été de l'office de tourisme Go Challans Gois sur le marais salé.

2023 : L'accueil d'adhérents à Familles Rurales 85 pour évoquer la biodiversité du marais salé et de la baie de Bourgneuf lors d'une sortie sur un marais salant.

Dans le cadre de la fête de la Nature, des animations sont réalisés chaque année. De 2019 à 2022, ces animations grand public avait lieu au Polder de Sébastopol autour des colonies de Sternes et Mouettes. En 2023, un circuit a été proposé dans le marais (avec notamment la présentation du site des Mauviollières et de l'enjeu Leste à grands stigmas).

De la communication est régulièrement faite sur la biodiversité du marais salé comme dans l'émission de radio « la biodiversité ça me dit » sur Nov'FM :

2024 : sel et biodiversité sur le marais de Doridon, [lien d'écoute](#)

2022: des MAEC pour la biodiversité, [lien d'écoute](#)

2022 : les marais salés préservés et restaurés, [lien d'écoute](#)

CAP intervient chaque année à la formation BPREA Saliculture pour présenter Natura 2000 et le LIFE aux saliculteurs en formation.

Perspectives for continuing the action after the end of the project

E2.2 Si de nouveaux contacts avec des collèges voient le jour après le programme LIFE, les animations seront réalisées dans le cadre de l'animation Natura 2000. Le parcours nature est programmé jusqu'en 2026.

E2.3 Des formations sur la biodiversité du marais salé sont programmées pour les sauniers et éleveurs dans le cadre des MAEC jusqu'en 2027.

E2.4 Une ou deux animations seront maintenues chaque année dans le marais de Rostu dans le cadre de la convention de partenariat signée entre CAP et le CPIE.

Action E3 : Regional, national and European dissemination action

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : July 2018	Actual start date : July 2018
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Rencontres avec les structures identifiées, participations aux séminaires d'autres LIFE
- Organisation de 2 séminaires
- Production et mise en ligne de 4 films courts
- Contact de gestionnaires européens et organisation de visites terrain pour contribuer à la replication des actions du LIFE Sallina

Progress of the action

E3.1 – Travail en réseau

L'équipe coordinatrice a assisté à plusieurs séminaires et réunions : INTERLIFE (2018, 2019, 2023), Lancement du LIFE Marha (Brest, juillet 2018), Kick-off meeting (Bruxelles, novembre 2018), Séminaire biogéographique Natura 2000 de la façade atlantique (Anvers, juin 2019), Présentation à la journée des gestionnaires des Pays-de-la-Loire (La Roche-sur-Yon, novembre 2019), Présentation au Platform Meeting organisé par le LIFE « Lagoon of LIFE » (Octobre 2022, Bulgarie), Présentation au séminaire Natura 2000 organisé par la Région Pays de La Loire (Angers, novembre 2023), Présentation aux Journées techniques organisées par l'OFB (juin 2023).

Deux voyages d'étude ont été organisés. L'objectif de ces voyages est de rencontrer et partager avec des gestionnaires rencontrant des thématiques similaires à celle rencontrées sur les marais atlantiques et de confronter nos expériences de gestion.

- Voyage d'étude 2022 (30 juin) : Marais d'Oléron et d'Olonne.

Rencontre sur une journée des salariés du CEN Nouvelle aquitaine, gestionnaires des marais appartenant au Conservatoire du littoral sur l'île l'Oléron et les marais d'Olonne.

- Voyage d'étude 2024 (du 17 au 19 juin) : Marais méditerranéens et espagnols.

Grace au séminaire de restitution qui s'est tenu en mars 2023, l'équipe LIFE a rencontré et tissé des liens avec d'autres gestionnaires français et européens. Un voyage d'étude a été programmé pour faire se rencontrer les deux façades atlantiques et méditerranéennes. Ainsi, l'équipe LIFE a été accueillie par le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie, PNR de la Narbonnaise, le Conservatoire botanique méditerranéen et le Président des amis du Parc des Aiguamolls de l'Emporda en Espagne.



Voyage d'étude 2022

E3.2 – Séminaires

Le séminaire de restitution LIFE Sallina a été organisé en mars 2023. Il s'est déroulé sur 3 jours, avec une plénière, des ateliers, des visites de terrain, de musées et a regroupé 193 participants issus de France, d'Espagne et de Bulgarie. Une traduction en direct a été mise en place. 33 intervenants ont été sollicités sur des thématiques variées comme la gestion hydraulique, le foncier, les espèces à enjeux, les activités socio-économiques, des retours d'expériences sur d'autres types de marais... L'ensemble de ces interventions a été compilée sous forme d'actes qui ont été largement diffusés. Une capsule vidéo de l'évènement a également été réalisée et est disponible sur la page Youtube du LIFE Sallina. Une page spécifique du site internet a été créé pour cet évènement, afin de toucher le plus grand nombre et de faciliter la diffusion des informations.



Retour en images sur le séminaire

E3.3 – Films

Des échanges entre le CEN Pays de la Loire, porteur de l'action, le coordinateur et les bénéficiaires associés ont permis de cibler les thématiques abordées dans ces films. Les 4 films illustrent les 4 saisons sur les marais salants, et montrent les liens existants entre la biodiversité et les activités socio-économiques. Pour ce faire, des images ont été tournées sur chacun des territoires et chaque film a mis en avant tour à tour un personnage principal : le gestionnaire de milieux naturels, le conchyliculteur, l'avocette et le saliculteur.

La réalisation des films a été confiée à un prestataire (Alternaturmedia)

Les 4 films ont été tournés de septembre 2020 à août 2021 (Livrable 11). Ils sont en ligne sur la chaîne Youtube du projet LIFE Sallina. Une traduction anglaise de la bande son a été réalisée et incrustée sur chacun des films pour une diffusion internationale.

Nombre de visionnages : en totalité, les 4 films et leurs versions anglaises ont généré 1966 vues.

E3.4 – Réplication des actions du LIFE Sallina

Un rapport sur les résultats des expérimentations menées dans le cadre du LIFE devait être rédigé à la fin du projet.

Les synthèses intersites permettent de mettre en évidence certains éléments à privilégier. Cependant, comme expliqué dans les actions D, il est nécessaire d'attendre la poursuite des suivis dans l'AfterLIFE pour valider les résultats et donc les méthodes les plus efficaces.

Le rapport sur les expérimentations sera donc rédigé dans l'AfterLIFE pour intégrer des données plus sûres.

Technical or financial modification

E3.2

Au vu du contexte sanitaire dû à l'épidémie de la Covid en 2020 et après échange avec Cap Atlantique et les bénéficiaires associés, il a été proposé de décaler le premier séminaire de mi-parcours à 2022.

En effet, l'objectif de ce séminaire est de partager nos expériences avec d'autres gestionnaires de sites au niveau européen. Sachant que la récolte d'information n'est pas une étape indispensable au bon déroulement de la suite du projet LIFE Sallina, il nous a paru préférable de reporter ce séminaire pour pouvoir le réaliser dans de bonnes conditions. Cette proposition de report a été validée par Neemo (visioconférence le 10 décembre 2020).

Cependant, l'absence de la chargée de mission en charge de cette action au Conservatoire d'espaces naturels pendant plusieurs mois en 2022 n'a pas permis l'organisation de ce séminaire. Cette action a été reportée en 2023. Un unique et ambitieux séminaire a été organisé en vue de la restitution des actions.

Par ailleurs, les reports ont été compensés par de nombreux échanges avec des gestionnaires d'autres territoires (cf. E3.1).

Problems encountered

E3.1 – La crise sanitaire et les confinements n’ont pas permis de participer à des évènements en 2020.

Complementary action outside LIFE

Marais de Guérande et du Mès :

Accueil de chercheurs de l’Université de Gröningen (Pays-Bas) pour découvrir les zones utilisées en hiver par les Spatules (*Platalea leucorodia*) baguées aux Pays-Bas. Les marais de Guérande sont l’un des rares sites exploités fréquentés par l’espèce.

Cet échange a conduit l’équipe néerlandaise à réfléchir à l’élaboration d’un projet INTERREG sur les Spatules.

Millac :

Le travail mené sur le marais de Millac dans le cadre du LIFE a sans doute contribué à la proposition de mettre en œuvre 4 contrats Natura 2000 en dehors du périmètre LIFE.

Perspectives for continuing the action after the end of the project

E3.2

Les liens établis avec l’ensemble des intervenants et participants permettront de faciliter les échanges sur la thématique de la biodiversité en marais salants. Ce réseau pourra être sollicité après le projet pour travailler sur la réplication des actions du LIFE Sallina.

E3.3

Un grand nombre d’images a été tourné lors de ces 12 mois pour réaliser les films. Les rushes ont été livrés et sont utilisables pour illustrer plus en détail certaines thématiques.

Le choix a été fait de ne pas ancrer ces films dans une période de temps définie, afin qu’ils puissent toujours être d’actualité même après la fin du projet LIFE. Les partenaires communiquent régulièrement sur ces films en envoyant les liens de visionnage via leurs newsletters ou tout autre moyen de communication.

Action F1: Project management

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : July 2018	Actual start date : July 2018
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Réalisation de l'ensemble des réunions
- Rédaction des rapports intermédiaires et du rapport final
- Audit externe et évaluation de la mise en œuvre du projet

Progress of the action

La mise en œuvre du LIFE Sallina repose sur le travail d'une quinzaine de personnes :

CAP Atlantique

3. Valérie METAYER, coordinatrice du projet, contrat à partir du 2 juillet 2018
4. Roselyne GUIMARD, responsable administrative et financière, en poste à 70% sur le LIFE depuis novembre 2018
5. Julie RACINNE, opératrice LIFE (gestion hydraulique et suivis naturalistes notamment action D3), contrat du 1^{er} avril 2019 au 30 novembre 2022
6. Marc ROZEC, opérateur LIFE (gestion hydraulique et suivis naturalistes notamment action D3), contrat du 1^{er} mai 2019 au 31 mars 2020 (départ en retraite)
7. Rémi CHALMEL, opérateur LIFE (gestion hydraulique et suivis naturalistes notamment action D3), en remplacement de Marc ROZEC, contrat du 16 mars 2020 au 31 août 2023
8. Sophie MURARASU, opératrice LIFE (gestion hydraulique et suivis naturalistes notamment action D3), contrat du 1^{er} février 2021 au 31 juillet 2021, en remplacement de Julie RACINNE pendant son arrêt et son congé maternité
9. Lucile DOS SANTOS, opératrice LIFE (gestion hydraulique et suivis naturalistes notamment action D3), contrat du 1^{er} octobre 2021 au 31 janvier 2022, en remplacement de Rémi CHALMEL en arrêt maladie.
10. Emilie DE BLAS, opératrice LIFE (gestion hydraulique et suivis naturalistes notamment action D3), contrat du 2 novembre 2021 au 31 janvier 2022, en remplacement de Julie RACINNE pendant la fin de son arrêt lié à son congé maternité
11. Elodie PAILLOCHER, opératrice LIFE (gestion hydraulique et suivis naturalistes notamment action D3), contrat du 1^{er} février 2022 au 31 juillet 2022, en remplacement de Rémi CHALMEL en arrêt maladie
12. Flavien ALAIN, opérateur LIFE (gestion hydraulique et suivis naturalistes notamment action D3), contrat du 6 février 2023 au 31 août 2024, en remplacement de Julie RACINNE suite à son départ de la collectivité
13. Les services supports de CAP (finances, juridique, communication) ainsi que le responsable du Pôle Biodiversité et le chargé de mission Natura 2000 participent également à la mise en œuvre du projet. Aucun coût lié à leurs postes n'est déclaré dans le LIFE.

SMBB

14. Mickaëlle ROUSSELEAU, directrice du SMBB – justification d'environ 2 jours/mois sur la 1^{ère} année du projet pour prendre en charge les opérations liées à la passation des marchés publics
15. Sophie MIRAMONT, chargée de mission du projet LIFE Sallina entre le 1^{er} février 2022 et le 31 août 2024, à 20 % sur le LIFE
16. Julie AYCAGUER, chargée de mission Natura 2000 – le temps consacré au LIFE est inclus à ses missions liées à Natura 2000 (aucun coût déclaré pour le LIFE)

CCIN

17. Emmanuelle MESSAGE, technicienne au service Gestion et Développement des marais, à 20% sur le LIFE
18. François TREHORET, en remplacement pendant le congé maternité d'Emmanuelle MESSAGE entre le 24/8/2020 et le 31/12/2020
19. Florence PONTOIZEAU, assistante administrative – établissement de feuilles de temps
20. Régis MARTY, responsable du service Gestion et Développement des marais – établissement de feuilles de temps

SAH

21. Hervé DE VILLEPIN, directeur – établissement de feuilles de temps
22. Olivier FANDARD, technicien milieux aquatiques et directeur adjoint – établissement de feuilles de temps
23. Bénédicte MAGE, assistante administrative – établissement de feuilles de temps en contrat du 3 juillet 2018 au 30 avril 2021
24. Charlotte HERVE, assistante administrative, en remplacement de Bénédicte MAGE - établissement de feuilles de temps, en contrat du 10 juin 2021 au 31 août 2023
25. Anne Sophie JARDIN, assistante administrative, en remplacement de Charlotte HERVE pendant son congé maternité et son congé parental - établissement de feuilles de temps, en contrat du 22 août 2022 au 30 juin 2023
26. Benoît ESTAVOYER, agent de marais éclusier – établissement de feuilles de temps

CEN

27. Fabrice NORMAND, directeur adjoint – établissement de feuilles de temps
28. Emilie GENERAL, chargée de mission – établissement de feuilles de temps
29. Flora MORISSET, chargée de communication du 17/09/2018 au 31/08/20 – établissement de feuilles de temps
30. Laurène ONILLON, chargée de mission – établissement de feuilles de temps, en contrat du 1^{er} novembre 2021 au 31 juillet 2023, en remplacement d'Emilie GENERAL pendant son arrêt maladie puis en appui d'Emilie GENERAL pendant sa reprise en mi-temps thérapeutique

La coordination du projet s'appuie sur plusieurs instances, entre les bénéficiaires et sur chacun des territoires :

- **Réunions et comités de pilotage entre bénéficiaires**

Réunion de suivi technique et administrative:

Des réunions ont été organisées régulièrement avec les référents techniques et administratifs de chaque bénéficiaire.

Une réunion organisée en juin 2018 juste avant le démarrage officiel du LIFE Sallina a permis de présenter les règles administratives et financières ainsi que les outils de reporting utilisés pour le suivi du LIFE Sallina.

Ces réunions ont permis de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre des actions et sur les aspects administratifs et financiers du projet.

A ces réunions, s'ajoutent celles organisées une fois par an avec NEEMO puis ELMEN EEIG : 10-11/01/2019, 19/05/2020, 27-28/05/2021, 30-31/05/2022, 23-24/05/2024

Comités de pilotage:

Des COPIL entre les élus des bénéficiaires ont eu lieu le 10 février 2020, 6 décembre 2021, 10 janvier 2023 et 9 octobre 2024. Ils ont permis de partager l'avancée du projet sur les différents territoires.

- **Réunions et comités de pilotage sur les territoires du LIFE**

Les comités de pilotage mis en place sur chacun des 3 territoires rassemblent les représentants de la profession paludière, les représentants des chasseurs, les communes concernées, les associations de protection de l'environnement, les financeurs. Pour Millac, des éleveurs et les propriétaires du marais sont également conviés.

Guérande:

Le COPIL s'est réuni une fois par an (18/10/2018, 16/05/2019, 25/5/2021, 11/05/2022, 6/06/2023, 16/10/2024). Cette réunion rassemble une trentaine de participants et permet de faire le bilan de l'année écoulée et valider les actions à venir pour l'année en cours.

Celui de 2020 n'a pas pu être réalisé (attente des élections municipales puis confinement et mesures sanitaires liées au COVID-19)

Comme expliqué précédemment dans les actions C1, C4.1 et E2.1, différentes réunions ont été mises en place par Cap Atlantique :

- Des visites sur site ont été organisées avant le lancement des marchés publics avec l'ensemble des acteurs locaux pour mettre à jour les travaux identifiés au moment du dépôt du LIFE et partager les objectifs de gestion pour chaque bassin
- Un groupe de travail « Baccharis » a été mis en place avec les acteurs locaux pour définir les zones de travaux chaque année.
- Un groupe de travail « Elaboration du guide sur la biodiversité des marais salants et salés »

Millac:

Le COPIL s'est réuni une fois par an avec une visite de terrain (6 septembre 2018, 9 décembre 2019, 15 octobre 2020, 30 novembre 2021, 10 novembre 2022 et 21 novembre 2023) pour discuter des résultats des suivis menés sur le marais de Millac, des travaux engagés et des autres actions et points d'actualité.

Ces comités, qui réunissent toujours une quinzaine de participants, ont permis une bonne adhésion locale au projet.

Noirmoutier :

Un COPIL a eu lieu le 21 février 2019 afin de communiquer les modalités du LIFE aux acteurs locaux et aux administrations. Le COVID-19 a empêché la mise en place du COPIL prévu le 26 novembre 2020 qui a été reporté en janvier 2021. Un nouveau COPIL a été réalisé le 18 mars 2022.

En vue de l'intégration d'un nouveau site pilote (Les Mauviollières), une réunion technique a été organisée le 14/12/2021 pour présenter le plan de gestion du site à l'ensemble des acteurs du site.

La CCIN a souhaité mettre en place des ORE sur Doridon et Les Mauviollières. Une réunion de présentation de l'outil, par le CEN, a été organisé le 6 novembre 2023. Une réunion technique a également été effectué en présence des acteurs le 17 janvier 2024.

Les dépenses engagées par CAP ont fait l'objet d'un audit entre septembre et octobre 2024 (Livrable 36).

Technical or financial modification

Matériel:

La tablette de terrain prévue au Grant Agreement n'a pas été achetée dans le cadre du LIFE. Les agents de terrain de Cap Atlantique ont été équipés sur les fonds propres de la collectivité (budget disponible : 9 000 €).

Les agents étant équipés de smartphone ou d'une tablette équipée d'un appareil photo, l'appareil photo prévu au Grant Agreement ne sera pas acheté (budget disponible : 500 €)

2 longues-vue ont été achetées pour faciliter le suivi de la nidification de *Recurvirostra avosetta* par les 2 agents de terrain de Cap Atlantique (1 seule longue-vue prévue au Grant Agreement, budget supplémentaire: 1 884 €)

Achat d'un véhicule électrique pour l'équipe LIFE de Cap Atlantique (budget supplémentaire: 19 410,97 €)

Achat d'un laser pour définir plus facilement les travaux à réaliser et vérifier les travaux réalisés par les entreprises (budget supplémentaire: 1 248 €)

Problems encountered

Décalage des COPIL et réunions à cause de la crise sanitaire

Complementary action outside LIFE

Les actions portées par Cap Atlantique et le SMBB sont également présentées lors des comités de pilotage Natura 2000 annuels.

Dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) Odonates, la CCIN a participé à de nombreuses réunions. Un groupe de travail réunissant les gestionnaires de la Région Pays de la Loire a été organisé sur l'île de Noirmoutier le 9 juin 2021. Une visite du site de Doridon y a été organisée. La CCIN a également présenté les travaux du LIFE lors du COPIL PNA du 24/11/2021. La CCIN a également réalisé une présentation lors du groupe de travail national du 26/04/2022. La CCIN a assisté au COPIL PNA Odonates du 30/03/2023.

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Aucune

Action F2: Scientific Council

Statut	In progress	
Dates	Foreseen start date : October 2018	Actual start date : October 2019
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : August 2023

Planned outputs

- Mise en place du conseil scientifique et organisation d'une réunion annuelle

Progress of the action

Le conseil scientifique regroupe 7 experts sur la faune, la flore et la gestion des marais salants :

- Jean-Guy ROBIN - Président de la Commission Espèces-Habitats du CSRPN des Pays de la Loire, gestionnaire du marais du Daviaud
- Joseph BAUDET - Ecologie des marais saumâtres
- Franck HERBRECHT – Membre du groupe d'étude des invertébrés armoricains et animateur PNA Odontates
- Didier MONTFORT – membre de la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France
- Guillaume GELINAUD – Conservateur de la RNN des Marais de Séné, Membre CSRPN Bretagne, et référent Habitats/Oiseaux des sites Natura 2000 de Guérande et du Mès
- Jean LE BAIL – Botaniste au Conservatoire Botanique National de Brest
- Anatole DANTO – Doctorant CNRS sur les relations Homme/Nature

La première réunion s'est tenue en octobre 2019 et a permis de présenter le LIFE, les études et les suivis et d'échanger sur des pistes de réflexion/d'amélioration pour les actions LIFE.

Le démarrage de l'action a été décalé d'un an pour avoir des premiers éléments à présenter aux membres du Conseil : résultats partiels des études et suivis démarrés en 2019, démarrage des travaux sur les sites pilotes etc.

Aucune réunion n'a pu être organisée en 2020 à cause des restrictions liées au COVID-19. Une réunion a été organisée en juillet 2021 (Livrable 3). Le conseil scientifique ne s'est pas réuni après 2021, par contre, les bénéficiaires associés ont sollicité à plusieurs reprises certains des membres sur des questions spécifiques (par exemple Didier MONTFORT au sujet de l'étude menée sur la Vipère péliade dans les marais de Guérande et en 2022).

Technical or financial modification

Le Grant Agreement prévoyait une réunion annuelle du Conseil scientifique. Comme expliqué ci-dessus, les membres de ce conseil ont plutôt été sollicités de manière informelle en fonction des problématiques rencontrées par les bénéficiaires.

Problems encountered

Aucune réunion en 2020 à cause du COVID-19

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Maintien des échanges avec les membres du Conseil Scientifique sur les projets portés par les bénéficiaires du LIFE sur les marais salants.

Action F3 : After LIFE Plan

Statut	Not started	
Dates	Foreseen start date : January 2023	Actual start date : January 2023
	Foreseen end date : August 2023	Actual end date : July 2024

Planned outputs

- Rédaction de l'After LIFE Plan
- Signature de convention ou d'accords de partenariats pour poursuivre les actions du LIFE Sallina

Progress of the action

Ce rapport a été rédigé à la fin du LIFE Sallina, en juillet 2024. (Livrable 30)

Le livrable a été déposé sur BUTLER.

Il détaille, pour chaque territoire, les actions poursuivies par les bénéficiaires associés.

Technical or financial modification

Aucune

Problems encountered

Aucun

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Aucune

Action F4: Indicators

Statut In progress

Dates Foreseen start date : July 2018
Foreseen end date : August 2023

Actual start date : July 2018
Actual end date : August 2024

Planned outputs

- Amélioration des indicateurs identifiés par la Commission entre la situation initiale et la situation finale du projet

Progress of the action

L'outil KPI a été complété en novembre 2019 lors de la rédaction du progress report 1 puis en mai 2021 lors de l'envoi du midterm report. Il a été mis à jour pour l'envoi du rapport final. Les valeurs initiales des indicateurs ont été renseignées par CAP et ont fait l'objet d'une validation par EASME et NEEMO/ELMEN EEIG.

Technical or financial modification

Aucun

Problems encountered

Aucun

Complementary action outside LIFE

Aucune

Perspectives for continuing the action after the end of the project

Aucune

6.2. Main deviations, problems and corrective actions implemented

Le projet LIFE Sallina a été mis en œuvre pendant 6 ans, au lieu des 5 prévus au Grant Agreement. A l'exception de quelques actions ayant accusées un retard, entraînant des retards dans l'engagement d'autres actions, la majorité des actions s'est déroulée selon le calendrier prévu. La prolongation d'une année a permis de poursuivre les travaux sur des nouveaux sites pour se rapprocher des objectifs fixés dans le Grant Agreement.

Marais de Guérande et du Mès – Action A4, C1, C2, C3

La mise en œuvre des travaux de restauration des sites pilotes, initialement prévue sur les 3 premières années du projet (soit jusqu'en 2021), a été prolongée jusqu'en août 2024 pour trois raisons :

- L'animation foncière engagée par le CEN depuis juillet 2018 a pris plus de temps qu'estimé dans le Grant Agreement. Des difficultés ont été rencontrées pour retrouver ou obtenir l'accord de certains propriétaires ou héritiers. Par ailleurs, les démarches liées à l'intégration des BVSM par les communes sont longues à mettre en place. Enfin, le contexte lié au COVID-19 a rendu plus difficile les rencontres et les échanges avec les propriétaires.
- Le contexte réglementaire actuel d'une part et la réalisation d'importants travaux à l'automne/hiver 2020 ont entraîné des interrogations de la part de certains acteurs locaux. Afin de faciliter l'acceptation du projet, il est apparu nécessaire de réduire le volume de travaux réalisés chaque année.
- Les conditions climatiques de l'hiver 2019-2020 (très pluvieux) et de l'automne/hiver 2023-2024 (succession de plusieurs tempêtes) ont compliquées la mise en œuvre des travaux et ont donc entraîné des retards, voire des impossibilités de terminer les travaux.

Des sites pilotes ont été ajoutés en cours de projet pour tenter de compenser les surfaces retirées à cause du foncier (propriétaires ne souhaitant pas signer de conventions) : Saline Rouge, Marais du Branzais et de Men ar Mor. Ces nouveaux sites pilotes présentaient l'avantage d'être des propriétés publiques (respectivement du Conservatoire du Littoral et du Département du Morbihan) pour lesquelles CAP a été désigné gestionnaire. La pérennité des actions engagées sur ces sites est donc assurée.

Le décalage de la mise en œuvre des travaux à début 2024 sur certains sites pilotes ne permet pas d'évaluer correctement l'impact de ces travaux à la fin du projet. Il sera donc nécessaire de poursuivre ces suivis après le LIFE pour apporter des résultats complets sur les travaux LIFE.

Marais de Millac – Action A1, C1, C2, C3

Les démarches réglementaires pour mettre en œuvre les travaux du LIFE Sallina sur le marais de Millac ont été effectuées avec l'instruction du Contrat Territorial Eau du Falleron et des côtiers.

Les études réglementaires liées au Contrat territorial ayant accusé un retard d'un an, puis le contexte lié au COVID-19 ayant entraîné une suspension des procédures d'enquêtes publiques, le planning des travaux prévus sur le marais de Millac a dû être adapté.

Les travaux n'ont pu commencer que partiellement en 2019 et 2020. Cependant, une grande partie du programme de travaux prévus a pu être mis en œuvre jusqu'à fin août 2024. La dissolution du SAH et la prise de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » par Pornic Agglo à compter du 1^{er} juillet 2023 a entraîné l'impossibilité pour le SMBB de poursuivre les travaux sur le marais de Millac. Pour compenser, des travaux ont été réalisés dans le marais de Bouin/Beauvoir (identifié comme secteur à forts enjeux écologiques) de l'automne 2023 au mois d'août 2024.

Marais de l'île de Noirmoutier – Action B1, C1, C2, C3

La CCIN prévoyait l'acquisition d'environ 21 ha de marais salants sur les sites pilotes de l'île de Noirmoutier. Suite à une réunion d'information organisée auprès des propriétaires en novembre 2019, il est apparu que la plupart d'entre eux ne souhaitent pas vendre leurs parcelles. Certains étaient cependant favorables à la signature d'une convention LIFE. La CCIN a donc mis en œuvre des démarches pour faire signer des conventions de 12 ans aux propriétaires.

L'impossibilité d'acheter ou de conventionner sur plusieurs sites pilotes a entraîné une réduction du programme de travaux. Un nouveau site pilote a été identifié en cours de projet (site des Mauviollières) pour compenser en partie les surfaces retirées à cause du foncier.

Financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le plan de financement du LIFE Sallina comporte 3 cofinanceurs en plus du financement LIFE et de l'autofinancement apporté par les bénéficiaires : MTEs, Région des Pays de la Loire et AELB.

Au lancement du projet, le cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avait été calculé sur la base des pourcentages de financement accordés par son 10^{ème} programme.

Depuis 2019, l'AELB applique un nouveau programme (le 11^{ème} programme) ce qui a entraîné une diminution de certains des pourcentages de cofinancement. Ce changement a entraîné une perte de cofinancement de 196 110 € pour les actions du LIFE Sallina.

En décembre 2021, la DREAL des Pays de la Loire a signé un avenant à la convention initiale passée avec CAP pour le LIFE indiquant le subventionnement des 196 110 € manquants. Le budget du LIFE Sallina est donc être à l'équilibre.

6.3. Evaluation of Project Implementation

Methodologie appliquée :

Concernant les actions visant l'habitat lagunaire :

- Les herbiers lagunaires peuvent se développer très rapidement après les travaux, notamment grâce aux assecs réalisés en amont des travaux pour permettre l'action des engins.
- Le LIFE Sallina a permis de mettre en œuvre un large panel de modalités de gestion hydraulique en fonction des enjeux recherchés sur chaque site : herbiers salés, herbiers saumâtres, characées, anguilles. Les études réalisées (A3, D1.4) et les

mesures physico-chimiques (D1.5) apportent des éléments concrets pour savoir précisément la gestion à appliquer.

- L'expérimentation menée sur la Tolypelle saline permet de connaître les techniques pour transférer l'espèce avec succès, à savoir en prélevant du substrat argileux dans des bassins dans lesquels elle est présente. Cependant, les conditions n'ont pas permis de lancer la 2^{ème} phase de l'expérimentation, à savoir le test des modalités de gestion hydraulique. En effet, il s'avère très compliqué d'avoir des quantités de tolypelles équivalentes dans tous les bassins expérimentaux.

Concernant les actions visant les prés salés :

- Les pentes douces créées sur plusieurs talus montrent des premiers résultats prometteurs, à savoir le développement de végétations à salicornes et de prés salés du bas-schorre. Il est toutefois nécessaire d'attendre plusieurs années après la réalisation des travaux pour laisser le temps à une végétation dense de s'installer.
- De manière globale, les travaux réalisés pour restaurer des prés salés (débroussaillage, bûcheronnage) nécessitent plusieurs années pour que le milieu cicatrise et que les prés salés se développent.

Concernant les actions visant l'Avocette élégante :

- Toutes les techniques mises en œuvre pour créer des îlots ont été efficaces : îlots linéaires en saline, îlots de forme circulaire en vasière. L'expérience acquise par les bénéficiaires montre qu'il est important de prévoir des pentes douces sur les îlots (notamment pour l'accès des poussins), qu'il faut prendre en compte l'orientation du vent pour déterminer l'emplacement de l'îlot, enfin le substrat utilisé pour recouvrir l'îlot doit être le plus argileux possible pour limiter la présence d'une banque de graines de « prairie » afin que l'îlot ne se végétalise pas trop.
- La gestion hydraulique doit être adaptée plusieurs fois dans l'année pour répondre aux différents enjeux : niveau d'eau très faible pour permettre l'alimentation des poussins, niveau d'eau au ras des îlots pour limiter la prédation, niveau d'eau entre 10 et 20 cm en hiver pour l'accueil des oiseaux hivernants.

Concernant les actions visant les espèces exotiques envahissantes :

- Les techniques d'arrachage de Baccharis montrent des résultats mitigés en fonction des sites. Les suivis mettent en évidence l'importance d'avoir un effort constant et d'utiliser plusieurs techniques à un même endroit pour améliorer l'efficacité (traction animale, arrachage mécanique, terrassement)
- La lutte contre les ragondins a montré des efficacités variables en fonction des sites et de l'importance de la colonisation. Il apparaît plus judicieux de cibler les actions de lutte sur des zones humides restreintes (par exemple des mares).

Le tableau suivant compare les résultats obtenus à la fin du LIFE Sallina par rapport aux objectifs et résultats prévus dans la proposition initiale :

Action	Foreseen in the proposal	Status	Evaluation
A1	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réalisation des études réglementaires <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Délivrement par les services de l'Etat des arrêtés permettant la réalisation des travaux sur chaque site LIFE 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > Atteint 	Les études réglementaires ont été réalisées et les arrêtés délivrés pour tous les sites LIFE.
A2	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Orientation/définition des travaux LIFE > Identification des secteurs à forts enjeux écologiques <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Cartographie des habitats d'intérêt communautaire sur 4 768 ha > Caractérisation des fossés de ceinture > Caractérisation des roselières et des scirpaies > Etat initial des herbiers aquatiques et de la nidification de <i>Recurvirostra avosetta</i> (Millac) > Synthèse et identification des secteurs à forts enjeux écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > Atteint > Atteint > Atteint > Atteint > Atteint 	Les études de l'action A2 ont toutes été terminées.
A3	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réalisation d'une étude sur les herbiers aquatiques de l'habitat lagunaire <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Définition de mesures de gestion favorables au développement des herbiers aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > Atteint 	L'étude a été réalisée et les livrables ont été reçus en 2021.
A4	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Signature de conventions avec les propriétaires des sites pilotes <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Au moins 100 propriétaires conventionnés sur 160 ha 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > En partie atteint 	L'animation foncière a permis de conventionner avec 146 propriétaires sur 145,5 ha. En complément des travaux ont été réalisés sur 39 ha supplémentaires (propriétés CDL, BVSM ou Conseils Départementaux).
B1	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Acquisition de parcelles sur l'île de Noirmoutier <p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Se poursuit après le LIFE > En partie atteint 	Très peu de propriétaires ont souhaité vendre leurs parcelles. La CCIN a acheté près de 11,5 ha de marais, mais seulement 1,5 ha peut être valorisé dans le LIFE

	> Acquisition de 21 ha de marais salants		(10,5 ha acheté sans la clause environnementale)
C1	<p>Objectif</p> <p>> Restauration de l'habitat lagunaire 1150-1*</p> <p>Résultats attendus</p> <p>> Amélioration de l'état de conservation de l'habitat lagunaire 1150-1* sur 212,8 ha</p> <p>> Remise en activité de 2 marais salants</p>	<p>> En partie atteint</p> <p>> En partie atteint</p> <p>> Atteint</p>	<p>Les travaux ont permis la restauration de 150,3 ha d'habitat lagunaire entre juillet 2018 et août 2024.</p> <p>L'état de conservation des lagunes s'est globalement amélioré suite aux travaux.</p> <p>5 marais salants ont été remis en activité.</p>
C2	<p>Objectif</p> <p>> Restauration des habitats de prés salés (1330)</p> <p>Résultats attendus</p> <p>> Amélioration de l'état de conservation des prés salés 1330 sur 77,5 ha</p>	<p>> En partie atteint</p> <p>> En partie atteint</p>	<p>Les travaux ont permis la restauration de 50,9 ha de prés salés entre juillet 2018 et août 2024.</p> <p>L'état de conservation des prés salés s'est globalement amélioré suite aux travaux.</p>
C3	<p>Objectif</p> <p>> Amélioration des conditions de nidification de <i>Recurvirostra avosetta</i></p> <p>Résultats attendus</p> <p>> Création ou restauration de 108 îlots sur les sites pilotes</p> <p>> Création de 20 îlots dans des vasières exploitées par des paludiers</p>	<p>> Atteint</p> <p>> Atteint</p> <p>> Atteint</p>	<p>Les travaux ont permis la restauration ou la création de 119 îlots sur les sites pilotes et 23 îlots en vasières exploitées.</p>
C4	<p>Objectif</p> <p>> Lutter contre le développement du <i>Baccharis halimifolia</i></p> <p>> Limiter les dégâts occasionnés par les rongeurs aquatiques envahissants</p> <p>Résultats attendus</p> <p>> Diminution du recouvrement du <i>Baccharis halimifolia</i> entre 50 et 75 %</p> <p>> Mise en œuvre de piégeage des rongeurs aquatiques envahissants</p>	<p>> En partie atteint</p> <p>> Atteint</p> <p>> En partie atteint</p> <p>> Atteint</p>	<p>Des travaux de lutte contre le <i>Baccharis</i> ont été mis en œuvre sur près de 440 ha (200 ha en dehors des sites pilotes et 240 ha en sites pilotes).</p> <p>L'efficacité des travaux est variable et nécessite de poursuivre les efforts.</p> <p>La lutte contre les ragondins a été mise en œuvre sur certains sites en fonction de la pertinence.</p>
C5	<p>Objectif</p> <p>> Maîtrise foncière sur d'autres secteurs à forts enjeux écologiques</p> <p>> Accompagnement de la reprise salicole sur les sites restaurés par le LIFE</p>	<p>> En partie atteint</p> <p>> Atteint</p>	<p>Des BRCE ont été signés avec 3 paludiers/sauniers.</p> <p>Des conventions ont été signées avec 11 paludiers pour la restauration d'îlots en vasières exploitées.</p>

	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Signature de conventions avec au moins 30 propriétaires sur 20 ha > Signature de convention avec au moins 25 paludiers 	<ul style="list-style-type: none"> > En partie atteint > En partie atteint 	<p>2 conventions ont été signées avec 2 propriétaires en dehors des sites pilotes, pour une surface totale de 45,1 ha</p>
D1	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Evaluation des travaux de restauration de l'habitat lagunaire 1150-1* <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Présence du cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat 1150-1* > Définition des conditions physico-chimiques favorable à l'habitat 1150-1* 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > Atteint > Atteint 	<p>Les suivis ont été réalisés sur tous les sites.</p> <p>Les conditions physico-chimiques ont été défini en fonction de la salinité recherchée pour l'habitat 1150.</p> <p>Les espèces caractéristiques sont globalement présentes dans les lagunes restaurées.</p>
D2	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Evaluation des travaux de restauration des prés salés 1330 <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Augmentation de la surface de recouvrement des prés salés 1330 > Expression du gradient de prés salés sur les talus restaurés 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > Atteint > En cours 	<p>Les suivis ont été réalisés sur tous les sites.</p> <p>La surface des prés salés a légèrement augmenté.</p> <p>Pour le moment, ce sont essentiellement les prés salés du 1330-1 qui s'expriment.</p>
D3	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Evaluation des travaux d'amélioration des conditions de nidification de <i>Recurvisotra avosetta</i> <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Contribution significative des bassins LIFE à la nidification de <i>Recurvirostra avosetta</i> > Nidification efficace sur les sites LIFE 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > Atteint > Atteint 	<p>Les suivis ont été réalisés sur tous les sites.</p> <p>En fonction des territoires, le nombre de couples nicheurs a augmenté de 250 ou 330 %. Les bassins LIFE ont accueilli entre 15 et 100 % des avocettes nicheuses.</p> <p>La production de jeune à l'envol s'est améliorée tout au long du projet.</p>
D4	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Evaluation des travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Diminution du recouvrement du <i>Baccharis halimifolia</i> entre 50 et 75 % 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > En partie atteint 	<p>Les suivis ont été réalisés sur tous les sites.</p> <p>La diminution du <i>Baccharis</i> est variable en fonction des sites.</p> <p>Les suivis mettent en évidence l'importance d'avoir une action continue et globale pour limiter efficacement l'espèce.</p>
D5	<p>Objectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint 	<p>L'étude a été réalisée en août 2024.</p>

	<p>> Caractériser les bénéfices socio-économiques rendus par le projet</p> <p>Résultats attendus</p> <p>> Evaluation de l'impact socio-économique</p>	<p>> Atteint</p>	
D6	<p>Objectif</p> <p>> Caractériser les bénéfices écosystémiques rendus par le projet</p> <p>Résultats attendus</p> <p>> Evaluation de l'impact écosystémique</p>	<p>> Atteint</p> <p>> Atteint</p>	<p>L'étude a été réalisée en août 2024.</p>
E1	<p>Objectif</p> <p>> Mettre en place les actions de communication obligatoires</p> <p>Résultats attendus</p> <p>> Pose des panneaux sur les sites</p> <p>> Distribution du rapport de vulgarisation</p> <p>> Mise en ligne du site internet</p> <p>> Création de la charte graphique</p>	<p>> Atteint</p> <p>> Atteint</p> <p>> En cours</p> <p>> Atteint</p> <p>> Atteint</p>	<p>9 panneaux d'information ont été posés sur les sites.</p> <p>Le site internet est en ligne depuis octobre 2020.</p> <p>La charte graphique est disponible depuis juillet 2019.</p> <p>Le rapport de vulgarisation a été rédigé à la fin du projet. Il sera distribué dans l'After LIFE.</p>
E2	<p>Objectif</p> <p>> Mettre en place les actions de communication au niveau local</p> <p>Résultats attendus</p> <p>> Sensibilisation du grand public et des scolaires</p> <p>> Réalisation de journées techniques à destination des professionnels</p> <p>> Mise en place d'une exposition itinérante</p>	<p>> Atteint</p> <p>> Atteint</p> <p>> Atteint</p> <p>> Atteint</p>	<p>Les animations ont permis de sensibiliser 942 personnes et 361 élèves.</p> <p>7 journées techniques ont été organisées.</p> <p>L'exposition itinérante est disponible en 3 exemplaires depuis 2022.</p> <p>Le guide de bonnes pratiques a été édité en 2024, comme le guide sur la biodiversité.</p>
E3	<p>Objectif</p> <p>> Mettre en place les actions de communication à l'échelle régionale, nationale, européenne</p> <p>Résultats attendus</p> <p>> Organisation de 2 séminaires</p> <p>> Réalisation de 4 films courts</p> <p>> Rencontre d'autres structure, networking</p>	<p>> Atteint</p> <p>> En partie atteint</p> <p>> Atteint</p> <p>> Atteint</p>	<p>Un séminaire international a été organisé en mars 2023.</p> <p>Les 4 films sont en ligne depuis 2021.</p> <p>Les bénéficiaires ont réalisé 2 voyages d'étude pour échanger avec d'autres gestionnaires. Le coordinateur a également participé à plusieurs événements nationaux ou internationaux pour faire du networking.</p>
F1	<p>Objectif</p> <p>> Assurer une bonne coordination technique, administrative et financière</p>	<p>> Atteint</p>	<p>La coordination du projet est conforme aux objectifs fixés dans le Grant Agreement.</p>

	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réalisation de l'ensemble des réunions > Rédaction des rapports (progress, midterm, final) > Réalisation d'un audit externe 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > Atteint > Atteint 	<p>L'ensemble des conventions (bénéficiaires, financeurs) a été établi.</p> <p>Les différents comités et réunions permettent d'assurer la bonne mise en œuvre du projet.</p> <p>Les rapports ont été transmis.</p> <p>L'audit externe a eu lieu en septembre et octobre 2024.</p>
F2	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Animer un conseil scientifique <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Nomination des membres > Organisation d'une réunion annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> > En partie atteint > Atteint > Non atteint 	<p>Le Conseil scientifique a été mis en place conformément au calendrier initial. Il a été réuni 2 fois. Les membres du conseil ont été consultés régulièrement de manière informelle.</p>
F3	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Définir un after LIFE Plan <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rédaction de l'after LIFE Plan 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > Atteint 	<p>L'After LIFE Plan a été rédigé en juillet 2024.</p>
F4	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> > Suivre des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du LIFE <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour des indicateurs dans le KPI Webtool 	<ul style="list-style-type: none"> > Atteint > Atteint 	<p>Les indicateurs ont été renseignés pour le midterm et le final report.</p>

Visibilité des résultats du LIFE :

Plusieurs résultats sont déjà visibles :

- Le succès des îlots créés avec l'installation rapide de colonies d'oiseaux nicheurs comme l'Avocette élégante, la Sterne pierregarin ou la Mouette mélanocéphale. L'évolution positive du nombre de couples nicheurs tout au long du projet atteste de la réussite de cette action.
- La gestion hydraulique et les travaux sur les bassins ont entraîné l'apparition rapide d'herbiers lagunaires. Ces herbiers attestent des différentes modalités de gestion mises en place sur les bassins en fonction de l'enjeu recherché (lagunes plus ou moins salées).

D'autres résultats vont mettre plus de temps avant d'être visibles :

- Le développement des prés salés sur les talus et les berges ayant fait l'objet de travaux. Comme expliqué précédemment, il faut plusieurs années au milieu pour complètement cicatriser après les travaux. Alors que les végétations à salicornes s'installent rapidement, il faut beaucoup plus de temps aux prés salés des plus hauts niveaux (1330-3, 1330-5) pour se développer.
- Comme expliqué dans en D4, les travaux de lutte contre le Baccharis ne montrent pas les résultats attendus puisque l'espèce est encore bien, voire plus, présente. Si l'After

LIFE réussit à mobiliser les acteurs des marais pour continuer les actions, alors il sera sans doute possible d'observer un recul de la colonisation de l'espèce.

Résultats des efforts de réplication :

Les démarches entreprises par les bénéficiaires associés ont permis de lancer des actions de réplication. Les plus concrètes sont :

- Le projet LIFE Palustris déposé en septembre 2024. Ce projet vise la préservation des marais littoraux de la façade atlantique française. Il intègre certains retours d'expérience du LIFE Sallina, notamment ceux concernant la création d'îlots de nidification ou les techniques de lutte contre le Baccharis.
- Plusieurs contrats Natura 2000 ont été mis en œuvre sur le site Natura 2000 du Marais breton suite à la réalisation des premières actions sur le marais de Millac. Le marais de Millac a ainsi servi de modèle et a motivé certains propriétaires ou gestionnaires à engager des actions de restauration de leurs marais.

Effectiveness of the dissemination activities and comment on any major drawbacks

Le séminaire organisé en mars 2023 a été une réussite : 200 participants, 3 pays représentés, des présentations réalisées par tous les acteurs des marais (paludiers, chasseurs, associations, gestionnaires) pour partager les différents points de vue. Les retours des participants étaient très positifs. Par ailleurs, plusieurs gestionnaires rencontrés précédemment par les bénéficiaires avaient fait le déplacement (CEN Nouvelle Aquitaine suite au voyage d'étude de juin 2022, les gestionnaires bulgares suite à la participation de CAP à leur platform meeting en 2022, gestionnaires espagnols rencontrés au platform meeting de Bulgarie). Pour finir, les échanges menés pendant ces 3 jours de séminaire ont conduit à l'organisation du voyage d'étude de juin 2024 pendant lequel les bénéficiaires du LIFE Sallina sont allés à la rencontre des gestionnaires de lagunes méditerranéennes.

En ce qui concerne les guides de bonnes pratiques et sur la biodiversité des marais salants et salés, comme ils ont été créés en fin de projet, il est trop tôt pour évaluer leurs retombées pour le moment. Il aurait été compliqué de lancer le guide de bonnes pratiques plus tôt dans le projet car les bénéficiaires avaient besoin de temps pour accumuler les retours d'expérience nécessaire au guide. En ce qui concerne le guide sur la biodiversité, il aurait été intéressant de le prévoir plus tôt dans le projet. Cependant, la charge de travail pour avancer au mieux sur les actions concrètes de conservation a amené la coordinatrice à prioriser certaines actions. Pour plus d'efficacité sur les actions de dissémination, il aurait été nécessaire d'avoir un agent chargé de la communication dédiée au projet.

Policy impact :

Le formulaire B3 « EU added value of the project and its actions » mentionne plusieurs éléments :

1. Amélioration de l'état de conservation des habitats 1150* et 1330 et des espèces d'intérêt communautaires
2. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (application du règlement d'exécution de l'Union Européenne 2016/1141)
3. Favoriser le développement de pratiques de gestion durables en lien avec les MAEC.

Les actions engagées ont contribué à l'atteinte de ces objectifs. Comme expliqué précédemment, le projet a permis la restauration de 150,3 ha de lagunes, 50,9 ha de prés salés et 142 îlots pour l'Avocette élégante. Les expérimentations du LIFE ont également été intégrées au cahier des charges de la MAEC proposée aux paludiers des marais de Guérande et du Mès. Le cahier des charges a évolué et est valable depuis 2023. Ainsi, les paludiers se voient attribuer des heures à réaliser pour entretenir ou créer des îlots de nidification, gérer des bassins en eau saumâtre ou en faveur des characées comme *Tolypella salina*, entretenir des mares, entretenir des fossés de ceinture ou lutter contre le Baccharis.

Comme expliqué précédemment, les résultats obtenus par les travaux de lutte contre le Baccharis sont décevants, et cela malgré l'application des arrêtés national et préfectoral qui transcrivent la réglementation européenne (arrêté national du 14/02/2018 et arrêté préfectoral 2023/SEE/0023). On peut donc légitimement se poser la question de l'efficacité de ces réglementations.

6.4. Analysis of benefits

6.4.1. Direct and quantitative environmental benefits

Le projet a permis la restauration ou la conservation de plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 :

- 150,3 ha de l'habitat prioritaire lagunes côtières (1150-1*)
- 50,9 ha de prés salés (1330)
- 142 sites de nidification (îlots) pour *Recurvirostra avosetta*

Dans le cadre de l'établissement de la nouvelle programmation des MAEC en 2021, des discussions ont été menées avec la Région Pays de la Loire et la DDTM pour intégrer des propositions d'améliorations de la MAEC Marais salants en lien avec les actions menées par le LIFE. Ces modifications ont été ajoutées au nouveau cahier des charges de la MAEC proposée aux paludiers des marais de Guérande et du Mès. Les 37 paludiers engagés en MAEC depuis 2023 mettent donc en application le nouveau cahier des charges.

6.4.2. Qualitative environmental benefits

Les suivis réalisés pour évaluer les travaux mettent en évidence une amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces :

- Entre 25 et 70 % des lagunes côtières (1150-1*) restaurées ont vu leur note de conservation s'améliorer tout au long du projet. La surface des herbiers lagunaires a également augmenté sur tous les sites, même si il existe des variations interannuelles (cf. action D1).
- La surface des prés salés a augmenté et leur état de conservation s'est amélioré et cela bien que les talus et berges retravaillés n'aient pas encore complètement cicatrisés avant les travaux (cf. action D2).
- Les populations d'avocettes nicheuses ont largement bénéficiées des actions mises en œuvre par le LIFE Sallina. Le nombre de couples nicheurs a ainsi nettement augmenté (entre 250 et 330 % d'augmentation). Le succès de production de jeune à

l'envol s'est également amélioré, atteignant un taux « très bon » garantissant la pérennité des populations (cf. action D3).

La gestion à long terme des sites restaurés par le LIFE Sallina va être assurée grâce aux conventions signées avec les propriétaires (durée de 12 ans), par l'acquisition des terrains ou par la signature d'ORE ou baux emphytéotiques prévus dans l'After LIFE. Les bénéficiaires responsables de la gestion à long terme de ces sites auront en charge la recherche de nouveaux financements pour poursuivre l'entretien des terrains.

Pour les autres actions menées par le LIFE Sallina, la plupart des suivis biologiques seront poursuivis, tout comme certaines actions de sensibilisation via l'animation des sites Natura 2000. Le détail des actions poursuivies est présent dans l'After LIFE Sallina.

Les actions mises en œuvre ont permis de traiter les des menaces identifiées dans le formulaire B2d du Grant Agreement :

- Méconnaissance sur la répartition des habitats communautaires : grâce aux résultats des actions A2 et A3.
- Pratiques de gestion inappropriées sur les habitats communautaires, détérioration du réseau hydraulique, prolifération d'espèces exotiques envahissantes : grâce aux actions C et aux formations et documents techniques (actions E)
- Méconnaissance des enjeux biologiques liés à l'habitat lagunaire et aux prés salés par le grand public et les acteurs locaux : grâce aux actions E.

L'After LIFE permettra de poursuivre ces actions et donc continuer à agir sur les menaces identifiées dans le Grant Agreement.

6.4.3. Economic benefits

Les prestations externes ont permis de faire travailler des entreprises locales pour un montant de 3 082 137 € sur les 3 territoires. L'ampleur et la quantité des travaux commandés ont amenés certaines entreprises à investir dans du matériel plus adapté aux marais salants et à recruter du personnel supplémentaire.

Par ailleurs, suite aux travaux de restauration réalisés par le LIFE Sallina, 4 salines sont désormais exploitées par 3 paludiers.

Enfin, la gestion en elle-même du LIFE Sallina a fait travailler en moyenne plus de 4 ETP entre juillet 2018 et août 2024.

L'évaluation des impacts socio-économiques (action D5) apporte des détails sur l'ensemble des retombées du LIFE Sallina.

6.4.4. Social benefits

Les éléments pouvant être mis en avant sont l'exploitation salicole de 3 salines restaurées dans le cadre du projet et l'utilisation de chantiers d'insertion pour certains travaux de lutte contre le Baccharis.

L'évaluation des impacts socio-économiques (action D5) apporte des détails sur l'ensemble des retombées du LIFE Sallina.

6.4.5. Replicability, transferability, cooperation

Les travaux mis en œuvre pendant le LIFE ont montré des résultats intéressants. Des actions de réplication ont déjà été engagées : réalisation de contrats Natura 2000, prise en compte des retours d'expérience dans le dossier de candidature du projet LIFE Palustris déposé en septembre 2024.

En ce qui concerne le volet coopération, le séminaire réalisé en mars 2023 et les voyages d'étude de 2022 et 2024 ont permis aux bénéficiaires associés de créer des liens avec de nombreux gestionnaires de marais salants européens. Les échanges se poursuivent même avec la fin du projet (par exemple, pour une journée RAMSAR prévue dans le Marais breton en 2025, des contacts vont être repris avec les espagnols rencontrés pendant le LIFE pour venir les faire témoigner).

Le LIFE Sallina a également permis aux bénéficiaires de coopérer avec de nouvelles structures, comme par exemple avec le Conseil Départemental du Morbihan (CD56). Le CD56 a ainsi confié la réalisation des travaux puis la gestion de son Espace Naturel Sensible des marais du Branzais et de Men ar Mor à CAP.

La mise en œuvre du LIFE a également permis des prises de contact auprès de chercheurs européens (Allemagne, Pays-Bas) pour échanger autour des sujets liés à *Tolypella salina* ou à l'utilisation des marais salants par certaines espèces d'oiseaux (notamment *Platalea leucorodia*).

6.4.6. Best Practice lessons

Les évaluations réalisées à la fin du LIFE Sallina ont mis en évidence plusieurs bonnes pratiques :

- Les techniques de création d'îlots
- La réalisation de berge en pentes douces
- La gestion hydraulique, avec des modalités adaptées aux différents herbiers lagunaires

6.4.7. Innovation and demonstration value

Grâce au financement LIFE, les actions du LIFE Sallina ont permis la mise en œuvre d'innovation et de démonstration :

- L'expérimentation menée sur *Tolypella salina* était une 1^{ère} mondiale et elle a été engagée par le LIFE. On connaît désormais la technique de transfert la plus efficace pour cette espèce à fort enjeu de conservation. Les résultats de cette expérimentation pourront être utilisés sur tous les marais (façade atlantique et méditerranéenne) de présence de l'espèce.
- 142 îlots de nidification ont été créés par le LIFE Sallina. Les bénéficiaires ont ainsi acquis une forte expérience dans la mise en œuvre de ce type de travaux. Les retours d'expérience indiqués dans « l'évaluation des expérimentations du LIFE Sallina »

pourront ainsi servir à tous gestionnaires ou propriétaires souhaitant améliorer l'accueil des avocettes et des laro-limicoles en général.

- Parmi ces 142 îlots, plus d'une vingtaine ont été créés dans des vasières exploitées par des paludiers. Cette action a été un succès grâce à la forte mobilisation des paludiers. L'équipe du LIFE a su trouver les arguments pour rendre cette action attractive.
- Plus de 220 bassins sont gérés par l'équipe du LIFE Sallina. Les études, les suivis ou la mise en pratique confèrent aux bénéficiaires une forte expérience dans l'adaptation des modalités de gestion en fonction de l'enjeu recherché (nidification, herbiers salés ou saumâtres, roselières, scirpaies). Ces retours d'expérience pourront bénéficier à tous les gestionnaires d'habitat lagunaire.

6.4.8. Policy implications

Le LIFE Sallina ne prévoit pas d'actions directes sur les politiques régionale, nationale ou européenne.

Cependant, la publication de l'arrêté préfectoral sur la lutte contre le *Baccharis halimifolia* en octobre 2019 a permis de faciliter la mise en œuvre de ces actions sur le territoire de Cap Atlantique dans le cadre du LIFE. Cela facilitera également la poursuite de cette action après la fin du LIFE Sallina.

Par ailleurs, grâce au travail engagé entre CAP et les services de l'Etat en 2021, le cahier des charges de la MAEC « Marais salants » proposées pour les marais de Guérande et du Mès a évolué et intègre des mesures pour mettre en œuvre des expérimentations du LIFE : création ou entretien d'îlots de nidification, gestion de bassins en faveur des characées, entretien de fossés de ceinture, entretien de mares etc.

7. Key Project-level Indicators

A la fin du projet, voici les résultats atteints pour les principaux indicateurs :

- Surface d'habitat lagunaire 1150-1* restaurée : 150,3 ha en bon état de conservation à terme.
- Surface de prés salés 1330 en bon état de conservation : 28,67 ha ont été restaurés pour le moment. Cela signifie qu'il y a maintenant 35,32 ha (surface initiale de prés salés 1330) + 28,67 ha (surface restaurée) = 64 ha de prés salés en bon état de conservation à terme.
- Surface couverte par le *Baccharis halimifolia* : Des travaux de restauration ont été mis en œuvre sur 390 ha (200 ha de sites pilotes + 190 ha en dehors des sites pilotes).
- Nombre de couples nicheurs de *Recurvirostra avosetta* : les suivis montrent une augmentation comprise entre 250 et 330 % des couples nicheurs selon les territoires. Sur la dernière année du suivi, 1 320 couples nicheurs ont ainsi été dénombrés sur l'ensemble des sites.

8. Comments on the financial report

Le rapport financier du projet comprend l'état des dépenses et des recettes de chaque bénéficiaire du projet LIFE Sallina :

- Annexe 5 – Financial statement of individual beneficiary : CAP
- Annexe 6 – Financial statement of individual beneficiary : CCIN
- Annexe 7 – Financial statement of individual beneficiary : ADBVBB
- Annexe 8 – Financial statement of individual beneficiary : SMBB
- Annexe 9 – Financial statement of individual beneficiary : SAH
- Annexe 10 – Financial statement of individual beneficiary : CEN
- Annexe 11 – Payment request
- Annexe 12 – Cost summary
- Annexe 13 – Income summary
- Annexe 14 – Consolidated financial statement
- Annexe 15 – EU Funds distribution
- Annexe 16 – Life financial reporting CAP (Excel file)
- Annexe 17 – Life financial reporting CCIN (Excel file)
- Annexe 18 – Life financial reporting ADBVBB (Excel file)
- Annexe 19 – Life financial reporting SMBB (Excel file)
- Annexe 20 – Life financial reporting SAH (Excel file)
- Annexe 21 – Life financial reporting CEN (Excel file)

En complément, les certificats liés à l'acquisition de biens durables sont présentés dans les annexes suivantes :

- Annexe 22 – Certificat CAP (Beneficiary's Certificate for Nature Projects)
- Annexe 23 – Certificat CCIN (Beneficiary's Certificate for Nature Projects)
- Annexe 24 – Certificat SMBB (Beneficiary's Certificate for Nature Projects)

8.1. Summary of Costs Incurred

PROJECT COSTS INCURRED			
Cost category	Budget according to the grant agreement in €*	Costs incurred within the reporting period in €	%**
1. Personnel	952 092	1 095 202,19	115
2. Travel and subsistence	29 665	22 091,23	74,5
3. External assistance	3 353 279	3 082 137,66	91,9
4. Durables goods: total non-depreciated cost			
- Infrastructure sub-tot.	0	0	0
- Equipment sub-tot.	27 620	41 634,73	150,7
- Prototype sub-tot.	0	0	0
5. Land	96 481	4 488,09	4,7
6. Consumables	500	15 415,73	3 083
7. Other costs	116 900	70 961,51	60,7
8. Overheads	313 600	304 693,99	97,2
TOTAL	4 890 137	4 636 625,13	94,8

PROJECT COSTS INCURRED - CAP			
Cost category	Budget according to the grant agreement in €*	Costs incurred within the reporting period in €	%**
1. Personnel	690 800	806 565,96	116,7
2. Travel and subsistence	14 709	6 313,64	42,9
3. External assistance	2 532 844	2 333 551,50	92,1
4. Durables goods: total non-depreciated cost			
- Infrastructure sub-tot.	0	0	
- Equipment sub-tot.	13 200	34 582,74	261,9
- Prototype sub-tot.	0	0	
5. Land	0	0	
6. Consumables	0	14 208,12	
7. Other costs	32 500	14 637,42	45
8. Overheads	229 883	224 690	97,7
TOTAL	3 513 936	3 434 549,38	97,7

PROJECT COSTS INCURRED - CCIN			
Cost category	Budget according to the grant agreement in €*	Costs incurred within the reporting period in €	%**
1. Personnel	43 362	69 877,12	161,1
2. Travel and subsistence	2 092	2 121,14	101,4
3. External assistance	370 094	300 401,35	81,2
4. Durables goods: total non-depreciated cost			
- Infrastructure sub-tot.	0	0	0
- Equipment sub-tot.	9 420	2 330,05	24,7
- Prototype sub-tot.	0	0	0
5. Land	96 481	4 488,09	4,7
6. Consumables	0	960,03	
7. Other costs	5 000	2 228,59	44,6
8. Overheads	30 097	26 454	87,9
TOTAL	556 546	408 860,38	73,5

PROJECT COSTS INCURRED - CEN			
Cost category	Budget according to the grant agreement in €*	Costs incurred within the reporting period in €	%**
1. Personnel	113 770	140 574,66	123,6
2. Travel and subsistence	9 131	11 223,60	122,9
3. External assistance	28 650	28 789,92	100,5
4. Durables goods: total non-depreciated cost			
- Infrastructure sub-tot.	0	0	0
- Equipment sub-tot.	0	0	0
- Prototype sub-tot.	0	0	0
5. Land	0	0	0
6. Consumables	0	247,58	247
7. Other costs	66 000	45 458,65	68,9
8. Overheads	15 228	15 840	104
TOTAL	232 779	242 134,41	104

PROJECT COSTS INCURRED - SAH			
Cost category	Budget according to the grant agreement in €*	Costs incurred within the reporting period in €	%**
1. Personnel	54 690	32 490,20	59,4
2. Travel and subsistence	2 216	2 432,85	109,8
3. External assistance	193 191	130 951,09	67,8
4. Durables goods: total non-depreciated cost			
- Infrastructure sub-tot.	0	0	0
- Equipment sub-tot.	2 000	1 724,94	86,2
- Prototype sub-tot.	0	0	0
5. Land	0	0	0
6. Consumables	500	0	0
7. Other costs	0	1 402,60	1 402
8. Overheads	17 681	13 604,99	76,9
TOTAL	270 278	182 606,67	67,5

PROJECT COSTS INCURRED - SMBB			
Cost category	Budget according to the grant agreement in €*	Costs incurred within the reporting period in €	%**
1. Personnel	46 120	42 313,45	91,7
2. Travel and subsistence	1 517	0	0
3. External assistance	189 904	246 698,20	129,9
4. Durables goods: total non-depreciated cost			
- Infrastructure sub-tot.	0	0	0
- Equipment sub-tot.	0	0	0
- Prototype sub-tot.	0	0	0
5. Land	0	0	0
6. Consumables	0	0	0
7. Other costs	13 400	6 203,14	46,3
8. Overheads	17 565	20 665	117,6
TOTAL	268 506	315 879,79	117,6

PROJECT COSTS INCURRED - ADBVBB			
Cost category	Budget according to the grant agreement in €*	Costs incurred within the reporting period in €	%**
1. Personnel	3 350	3 380,80	100,9
2. Travel and subsistence	0	0	0
3. External assistance	38 596	41 745,60	108,2
4. Durables goods: total non-depreciated cost			
- Infrastructure sub-tot.	0	0	0
- Equipment sub-tot.	3 000	2 997	99,9
- Prototype sub-tot.	0	0	0
5. Land	0	0	0
6. Consumables	0	0	0
7. Other costs	0	1 031,11	1 031
8. Overheads	3 146	3 440	109,3
TOTAL	48 092	52 594,51	109,3

8.1.1 Comments on the cost category : Personnel

8.1.1.1 Précisions sur les calculs du coût du personnel

Le personnel participant à la mise en œuvre du LIFE Sallina est déclaré dans cette catégorie de dépenses. Les gratifications de stage sont également prises en charge dans ce poste budgétaire. Seuls les coûts liés aux heures réellement travaillées par les personnes directement chargées des actions du projet sont déclarées.

Le coût de la catégorie « Personnel » est déterminé selon les deux méthodes suivantes :

1. Taux horaire multiplié par le nombre réel d'heures travaillées

Le calcul du taux horaire est défini en fonction des valeurs suivantes :

1.1 Les heures productives annuelles

Le total des heures productives annuelles effectives de chaque employé est enregistré dans des feuilles de temps signées par l'agent et un supérieur hiérarchique.

Une valeur par défaut de 1720 heures de production annuelles est utilisée pour les agents travaillant moins de deux jours complets par mois en moyenne au cours d'une année civile.

Les agents concernés par cette option sont : Mickaëlle ROUSSELEAU (ADBVBB-SMBB), Régis MARTY (CCIN), Florence PONTOIZEAU (CCIN), Emilie GENERAL (CEN), Laurène ONILLON (CEN), Flora MORISSET (CEN), Fabrice NORMAND (CEN), Olivier FANDARD

(SAH), Benoît ESTAVOYER (SAH), Bénédicte MAGE (SAH), Anne Sophie JARDIN (SAH), Charlotte HERVE (SAH), Hervé GALOUZEAU DE VILLEPIN (SAH).

1.2 Le salaire réel

Pour les salariés, le salaire annuel pris en compte correspond à la rémunération réelle brute totale et à la part des charges sociales assumée par l'employeur

Pour les stagiaires, le salaire réel correspond à la gratification de stage. Cette indemnité est exonérée de charges sociales.

1.3 Les heures productives travaillées sur le projet

Seuls les coûts des heures réelles travaillées sur le projet sont pris en compte. Les heures effectives sont enregistrées dans des feuilles de temps.

1.4 Calcul du taux horaire

Le taux horaire, calculé sur une base annuelle, est obtenu en divisant le salaire brut annuel majoré par les charges sociales obligatoires et tout autre coût statutaire inclus dans la rémunération des agents par le nombre total d'heures de production annuelles.

2. Calcul sur la base d'un temps plein ou pourcentage affecté au projet

Pour le personnel travaillant à temps plein ou sur un pourcentage de temps défini dans le contrat pour le LIFE Sallina, le coût salarial admissible sera calculé proportionnellement sur la base du salaire annuel réel (défini comme expliqué précédemment).

Sont concernés :

- Valérie METAYER, coordinatrice LIFE Sallina, contrat à 100 % ou 80 % (CAP),
- Philippe DELLA VALLE, en remplacement de Valérie METAYER, contrat à 70 % (CAP)
- Roselyne GUIMARD, responsable administrative et financière, contrat à 70 % (CAP),
- Julie RACINNE, agent spécialisé LIFE Sallina, contrat à 100 % (CAP),
- Marc ROZEC, agent spécialisé LIFE Sallina, contrat à 100 % (CAP),
- Rémi CHALMEL, agent spécialisé LIFE Sallina, contrat à 100 % (CAP),
- Flavien ALAIN, agent spécialisé LIFE Sallina, contrat à 100 % (CAP)
- Emilie de BLAS, agent spécialisé LIFE Sallina, contrat à 40 % (CAP)
- Elodie PAILLOCHER, agent spécialisé LIFE Sallina, contrat à 100 % (CAP)
- Sophie MURARASU, agent spécialisé LIFE Sallina, contrat à 100 % (CAP)
- Lucile DOS SANTOS, agent spécialisé LIFE Sallina, contrat à 100 % (CAP)
- Thibaud BOSCH, stagiaire, convention à 100 % (CAP)
- Chloé DEYNA, stagiaire, convention à 100 % (CAP)
- Servane NOEL, stagiaire, convention à 100 % (CAP)
- Emmanuelle MESSAGE, technicienne à 20 % (CCIN)
- François TREHORET, technicien à 20 % (CCIN)
- Sophie MIRAMONT, chargée de mission biodiversité à 20 % (SMBB)
- Romane PENALVA, stagiaire Baccharis, contrat à 100 % (CCIN)

8.1.1.2 Commentaires

CAP : 116,7 % des dépenses réalisées

La mise en œuvre du projet repose sur 4 agents permanents en moyenne (il y a eu de nombreux changements d'agents) :

- Valériane METAYER, coordinatrice du projet, remplacée par Philippe DELLA VALLE pendant son congé maternité
- Roselyne GUIMARD, responsable administrative et financière
- Julie RACINNE, agent LIFE, remplacée par Sophie MURARASU puis par Emilie DE BLAS (pendant son arrêt) et enfin par Flavien ALAIN (après le départ de CAP de Julie RACINNE)
- Marc ROZEC, agent LIFE, remplacé par Rémi CHALMEL (départ en retraite de Marc ROZEC), lui-même remplacé par Lucile DOS SANTOS puis Elodie PAILLOCHER pendant son arrêt

Suite au départ en retraite de Marc ROZEC en mars 2020, Rémi CHALMEL a été recruté pour le remplacer.

Le recrutement d'un agent territorial en fin de carrière, Marc ROZEC, a entraîné un surcoût du coût journalier estimé pour son poste (205 € au lieu de 119 €). Le recrutement de cet agent était justifié par son expérience et sa connaissance des marais salants. Pendant son année sur le LIFE, il a ainsi pu former Julie RACINNE à la gestion hydraulique.

Le surcoût journalier lié au recrutement de Marc ROZEC est compensé par les coûts journaliers moins importants que prévus pour Valériane METAYER (153 € au lieu de 242 €) et Roselyne GUIMARD (175 € au lieu de 242 €).

CAP a eu l'opportunité de recruter un stagiaire pour faire le diagnostic d'un site potentiel pour la réplique du LIFE Sallina (Servane NOEL). Un autre stagiaire a été recruté pour mener une première étude sur la Vipère péliade (Chloé DEYNA). Ces dépenses de personnel supplémentaires ont été intégrées aux dépenses de personnel de CAP dans le LIFE (5021 €). Enfin, Thibaud BOSCH a été recruté en stage en 2024 pour assurer la cartographie du Baccharis (D4) comme prévu au Grant Agreement.

CCIN : 161,1 % des dépenses réalisées

La mise en œuvre des actions sur l'île de Noirmoutier est essentiellement assurée par Emmanuelle MESSAGE, dont le coût journalier correspond à l'estimation initiale. A noter qu'Emmanuelle MESSAGE a été remplacée par François TREHORET pendant son congé maternité. Régis MARTY (responsable du pôle marais) intervient également ponctuellement pour le LIFE. Enfin, le suivi administratif et financier des actions portées par la CCIN est assuré par Florence PONTOIZEAU.

Régis MARTY et Florence PONTOIZEAU déclarent moins de deux jours par mois par année civile.

Les frais de personnel liés à ces deux agents n'étaient pas indiqués dans le Grant Agreement. Le surcoût engendré par ces postes supplémentaires a été intégré aux dépenses de personnel de la CCIN dans le LIFE. En complément, la plupart des études et suivis ont été réalisés par Emmanuelle MESSAGE, alors qu'elles étaient prévues en assistance externe dans le Grant Agreement. D'où une surconsommation sur cette catégorie de coût.

ADBVBB : 100 % des dépenses réalisées

Les seuls frais de personnel prévus et déclarés pour la mise en œuvre du projet jusqu'en 2020 correspondent à des missions administratives assurées par Mickaëlle ROUSSELEAU (passation des marchés publics).

Les coûts déclarés correspondent au montant estimé initialement.

L'ADBVBB a changé de statut et de nom en décembre 2019, les coûts déclarés pour l'ADBVBB couvre la période allant de juillet 2018 à décembre 2019. A partir de janvier 2020, les actions initialement portées par l'ADBVBB ont été reprises par le SMBB.

SMBB : 91,7 % des dépenses réalisées

La mise en œuvre des actions du SMBB est assurée par Sophie MIRAMONT pour la partie technique et Mickaëlle ROUSSELEAU pour la partie administrative.

Sophie MIRAMONT réalise les actions qui étaient fléchées vers le chargé de communication et l'apprenti dans le Grant Agreement. Le coût journalier est donc légèrement supérieur pour l'action fléchée en apprentissage (F1 – Valorisation des résultats, sensibilisation du grand public et des socioprofessionnels).

SAH : 59,4 % des dépenses réalisées

La mise en œuvre des actions portées par le SAH a été assurée par trois agents en moyenne : Olivier FANDARD, Bénédicte MAGE, Benoît ESTAVOYER, puis Charlotte HERVE en remplacement de Bénédicte MAGE (départ du SAH) et Anne-Sophie JARDIN en remplacement de Charlotte HERVE (congé maternité).

Les frais de personnel liés aux missions d'Olivier FANDARD (technicien) et Benoît ESTAVOYER (agent de marais) étaient prévus au budget initial et les coûts journaliers correspondent aux montants estimés.

Bénédicte MAGE (puis Charlotte HERVE et Anne-Sophie JARDIN), en tant qu'agent administratif et comptable, assure le suivi financier des actions LIFE du SAH. Les frais de personnel liés à son poste n'étaient pas prévus initialement. Le surcoût engendré a été intégré aux dépenses de personnel du SAH dans le LIFE.

La sous-consommation sur ce poste de dépense est liée à la dissolution du SAH en juin 2023.

CEN : 123,6 % des dépenses réalisées

La mise en œuvre des actions portées par le CEN a été assurée par 4 agents : Emilie GENERAL, Fabrice NORMAND, Flora MORISSET et Laurène ONILLON

Les coûts journaliers correspondent aux montants estimés dans le Grant Agreement.

Flora MORISSET a été recrutée en contrat d'apprentissage entre septembre 2018 et août 2020. Elle a accompagné Emilie GENERAL pour mettre en œuvre certaines actions de communication du LIFE (logo, charte graphique, site internet). Laurène ONILLON a assuré le remplacement d'Emilie GENERAL pendant son arrêt maladie. Elle a ensuite continué à travailler sur le LIFE en complément d'Emilie GENERAL, pendant la durée du mi-temps thérapeutique de cette dernière.

8.1.2 Comments on the cost category: Travel and subsistence

CAP : 42,9 % des dépenses réalisées

De manière générale, les agents du LIFE utilisent le véhicule Renault Kangoo électrique acquis dans le projet. Les frais kilométriques de ce véhicule ne sont pas déclarés dans le LIFE, d'où la sous-consommation sur ce poste de dépense.

Pour le reste, les agents de CAP remplissent des notes de frais sur lesquels sont justifiées :

- Les remboursements de frais kilométriques liés à l'utilisation de véhicules personnels lorsqu'aucun véhicule professionnel n'est disponible selon les modalités suivantes :

Jusqu'au 17 février 2021 :

Puissance fiscal du véhicule	Jusqu'à 2000 km annuel	De 2001 à 10 000 km annuel	Au-delà de 10 000 km annuels
5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
6 à 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

Du 18 février 2021 au 14 mars 2022 :

Puissance fiscal du véhicule	Jusqu'à 2000 km annuel	De 2001 à 10 000 km annuel	Au-delà de 10 000 km annuels
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 à 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

A partir du 14 mars 2022 :

Puissance fiscal du véhicule	Jusqu'à 2000 km annuel	De 2001 à 10 000 km annuel	Au-delà de 10 000 km annuels
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 à 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

- Les indemnités de mission

Indemnités sur note de frais	Taux de base	Grande Ville	Paris Intra-muros
Parking/péage	Au réel	Au réel	Au réel
Repas	15,25 € jusqu'au 17 février 2021, puis 17,50 € à partir du 18 février 2021		
Nuitée	70 €	90 €	110 €

Une délibération de mai 2019 a augmenté les indemnités de mission liées aux nuitées. Le taux de base est passé de 45 € à 70 € et le taux « Paris » est passé de 60 € à 90 € voire 110 €.

CCIN : 101,4 % des dépenses réalisées

Les remboursements sont faits aux agents sur note de frais.

- Les remboursements de frais kilométriques liés à l'utilisation de véhicules personnels lorsqu'aucun véhicule professionnel n'est disponible selon les modalités suivantes :

Jusqu'au 14 mars 2022 :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km annuel	De 2001 à 10 000 km annuel	Au-delà de 10 000 km annuels
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 à 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

A partir du 14 mars 2022 :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km annuel	De 2001 à 10 000 km annuel	Au-delà de 10 000 km annuels
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 à 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

En ce qui concerne l'utilisation des véhicules professionnels, les frais kilométriques s'élèvent à 0,25 €/km.

- Les indemnités de mission

Indemnités sur note de frais	Taux de base	Grande Ville	Paris Intra-muros
Parking/péage	Au réel	Au réel	Au réel
Repas	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Nuitée	70 €	90 €	110 €

Suite à la publication de l'arrêté du 26 février 2019, les frais liés aux remboursements des nuitées ont été augmentés et sont passés de 60 € à 70 €, 90 € ou 110 € en fonction du lieu de déplacement.

ADBVB : 100 % des dépenses réalisées

Les remboursements sont faits aux agents sur note de frais selon les modalités suivantes :

Indemnités sur note de frais	Taux
Frais kilométriques	0,31 €/km
Parking/péage	Au réel
Repas	15,25 €
Nuitée	60 €

SMBB : 0 % des dépenses réalisées

Le SMBB n'a déclaré aucun frais de déplacement.

SAH : 109,8 % des dépenses réalisées

Les remboursements sont faits aux agents sur note de frais.

- Les remboursements de frais kilométriques liés à l'utilisation de véhicules personnels lorsqu'aucun véhicule professionnel n'est disponible selon les modalités suivantes :

Jusqu'au 14 mars 2022 :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km annuel	De 2001 à 10 000 km annuel	Au-delà de 10 000 km annuels
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 à 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

A partir du 14 mars 2022 :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km annuel	De 2001 à 10 000 km annuel	Au-delà de 10 000 km annuels
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 à 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

En ce qui concerne l'utilisation des véhicules professionnels, les frais kilométriques s'élèvent à 0,29 €/km.

- Les indemnités de mission

Indemnités sur note de frais	Taux de base	Grande Ville	Paris Intra-muros
Parking/péage	Au réel	Au réel	Au réel
Repas	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Nuitée	70 €	90 €	110 €

CEN : 122,9 % des dépenses réalisées

Les remboursements sont faits aux agents sur note de frais.

Le remboursement des frais kilométriques est passé de 0,35 €/km à 0,40 €/km en octobre 2019.

Les autres frais de missions (parking/péage, repas et nuitée) sont remboursés au réel sur justificatifs.

8.1.3 Comments ont the cost category : External assistance

CAP : 92,1 % des dépenses réalisées

Prestations non prévues dans le Grant Agreement

La mise en place d'expérimentations sur la Tolypelle saline identifiée dans le Grant Agreement n'avait pas été budgétée. Une mission d'accompagnement et de définition du protocole expérimental a été confiée à LACROIX BOTANIK à partir d'avril 2020. Suite au dépôt du dossier de demande de dérogation en avril 2021 puis à l'acceptation par les services de l'Etat, l'accompagnement de ce prestataire a été renouvelé chaque année. Sa mission était de réaliser le suivi des bassins expérimentaux.

Les coûts engendrés par cette prestation s'élèvent à 46 181 €.

En complément des actions de restauration d'îlots menés dans l'action C3, CAP a eu l'opportunité de travailler en partenariat avec une association du territoire (BLUELAB) et EDF pour imprimer 16 figurines de sternes en 3D à disposer sur certains îlots. Le montant de cette prestation s'élève à 1 200 €.

CCIN : 81,2 % des dépenses réalisées

Prestations non prévues dans le Grant Agreement

Des travaux d'urgence ont dû être réalisés sur le site pilote Doridon en avril-mai 2020 afin de sécuriser l'accès au site et la gestion hydraulique du marais. Ces travaux ont permis de restaurer un passage busé (355,20 €) et poser un bouchon perforé sur l'ouvrage d'alimentation du marais (120 €).

ADBVBB : 100 % des dépenses réalisées

Tous les frais d'assistance externe engagés par l'ADBVBB étaient prévus au Grant Agreement.

SMBB : 129,9 % des dépenses réalisées

Tous les frais d'assistance externe engagés par le SMBB étaient prévus au Grant Agreement. A noter, quavec la dissolution du SAH en juin 2023, le SMBB a repris les actions C1 à C3 portées par le SAH, d'où la déclaration de budget sur ces lignes et la surconsommation apparente.

SAH : 67,8 % des dépenses réalisées

Tous les frais d'assistance externe engagés par le SAH étaient prévus au Grant Agreement. La sous-consommation est liée à la dissolution du SAH en juin 2023 ainsi qu'à la simplification des études réglementaires (budget libéré : 30 000 €).

CEN : 100,5 % des dépenses réalisées

Prestations non prévues dans le Grant Agreement

Les démarches mises en œuvre pour rechercher les propriétaires des parcelles des sites pilotes de Guérande ont engendrées des frais pour avoir des états hypothécaires auprès des notaires (268 €).

Les deux tableaux ci-dessous détaillent les frais d'assistance externe sur les études, les suivis et la communication d'une part, puis sur les travaux d'autre part par rapport au budget prévisionnel :

BUDGET "ASSISTANCE EXTERNE" - ETUDES, SUIVIS, COMMUNICATION						
Bénéficiaire	Action	Description	Budget prévisionnel	Dépenses réelles	Différence	Commentaires
CAP	A1	Etudes réglementaires - Travaux Presqu'île de Guérande	47 330	0	-47 330	
	A2	Cartographie des habitats communautaires	34 450	41 046	6 596	
	A2	Caractérisation des roselières	4 480	4 475	-5	
	A2	Caractérisation des fossés de ceinture	10 400	15 894	5 494	
	A3	Etude des communautés végétales des milieux lagunaires	21 840	20 075	-1 765	
		Expérimentations sur Tolypella salina	0	46 450	46 450	
	C3	Impression de figurines de sterne 3D	0	1 200	1 200	Prestation non prévue au Grant Agreement
	D1	Suivi des passereaux paludicoles - Guérande	37 450	31 320	-6 130	
		Suivi des herbiers aquatiques - Presqu'île de Guérande	42 640	64 590	21 950	
	D2	Evaluation de l'impact des travaux sur les prés salés	10 400	7 260	-3 140	
	D3	Suivi des laro-limicoles nicheurs - Presqu'île de Guérande	84 500	93 632	9 132	
	D5	Réalisation de l'étude socio-économique	13 000	0	-13 000	
	D6	Réalisation de l'étude écosystémique	13 000	0	-13 000	
	E1	Conception des panneaux	16 500	6 185	-10 315	
	E1	Edition et impression du rapport de vulgarisation	6 000	0	-6 000	
	E2	Guide sur la biodiversité des marais salants	30 000	33 623	3 623	
	E2	Exposition itinérante	30 000	18 843	-11 157	
E2	Réalisation des animations sur le site de Rostu	29 400	31 603	2 203		
SOUS-TOTAL			431 390	416 196	-15 194	
CEN	A4	Frais - demande d'états hypothécaires	0	288	288	Prestation non prévue au Grant Agreement
	E1	Conception de la charte graphique	4 650	3 780	-870	
	E3	Réalisation et mise en ligne de 4 films	24 000	24 722	722	
SOUS-TOTAL			28 650	28 790	140	
SAH	A1	Etudes réglementaires - Travaux Millac	30 000	0	-30 000	
SOUS-TOTAL			30 000	0	-30 000	
ADBVB / SMBB	A2	Inventaire herbiers aquatiques du marais de Millac + intervention spécialiste pour détermination Characées	5 250	8 400	3 150	
		Inventaire des oiseaux nicheurs du marais de Millac	7 500	8 500	1 000	
		Cartographie des habitats communautaires	143 000	149 880	6 880	
	D1	Suivi des herbiers aquatiques - Millac	21 750	17 275	-4 475	
	D3	Suivi des oiseaux nicheurs - Millac	32 500	38 400	5 900	
	E1	Création site internet	8 500	8 792	292	

	E2	Sensibilisation des scolaires - réalisation d'un film	10 000	13 284	3 284	
		Formations pour les sauniers	0	4 373	4 373	En complément des journées techniques, formations intégrées aux MAEC
SOUS-TOTAL			228 500	248 904	20 404	
CCIN	A1	Etudes réglementaires - Noirmoutier	24 000	0	-24 000	
	A2	Suivi des scirpaies et de Lestes macrostigmas	7 938	7 856	-82	
	D1	Suivi des herbiers des sites pilotes	18 835	0	-18 835	Suivis réalisés en régie
	E1	Panneaux	6 600	189	-6 411	
	E2	Guide de bonnes pratiques	10 000	27 152	17 152	
SOUS-TOTAL			31 938	35 197	-32 176	
TOTAL			750 478	729 087	-21 391	

BUDGET "ASSISTANCE EXTERNE" - TRAVAUX DE RESTAURATION ECOLOGIQUE						
Bénéficiaire	Action	Description	Budget prévisionnel	Dépenses réelles	Différence	
CAP	C1	Restauration de l'habitat lagunaire	750 816	881 776	130 960	
	C2	Restauration des prés salés	435 095	228 666	-206 429	
	C3	Amélioration des conditions de nidifications de l'Avocette élégante	143 658	200 240	56 582	
	C4	Travaux de lutte contre les espèces invasives	771 885	693 599	-78 286	
SOUS-TOTAL			2 101 454	2 004 281	-97 173	
CCIN	C1	Restauration de l'habitat lagunaire	134 505	87 961	-46 544	NB: les factures fléchées C1 comprennent aussi C2 et C3
	C2	Restauration des prés salés	2 772	0	-2 772	
	C3	Amélioration des conditions de nidifications de l'Avocette élégante	5 544	600	-4 944	
	C4	Travaux de lutte contre les espèces invasives	159 900	187 270	27 370	
SOUS-TOTAL			302 721	275 831	-26 890	
SAH	C1	Restauration de l'habitat lagunaire	130 163	122 797	-7 366	
	C2	Restauration des prés salés	6 086	14 518	8 432	
	C3	Amélioration des conditions de nidifications de l'Avocette élégante	5 742	11 175	5 433	
	C4	Travaux de lutte contre les espèces invasives	19 200	7 315	-11 885	
SOUS-TOTAL			161 191	155 805	-5 386	
SMBB	C1	Restauration de l'habitat lagunaire	0	33 900	33 900	Travaux initialement prévus pour le SAH, réalisation par SMBB suite dissolution SAH
SOUS-TOTAL			0	33 900	33 900	
TOTAL			2 565 366	2 469 817	-95 549	

8.1.4 Comments on the cost category : Equipment

CAP : 261,9 % des dépenses réalisées

Le surcoût est lié à l'acquisition de matériel non prévu initialement :

- Un véhicule électrique pour les deux agents de terrain pour assurer leurs missions de gestion hydraulique et de suivis des oiseaux nicheurs. Les frais liés à cet achat sont de 19 410 € pour le véhicule en lui-même et 29,90 € pour des housses de protection.
- Comme expliqué dans l'action D1, afin de respecter le protocole scientifique nécessaire pour évaluer l'impact des travaux sur la roselière du Baleiné, du matériel de baguage a été acquis par CAP pour réaliser une partie du suivi en interne. Les frais d'achat d'élévent à 890 €.
- Des autocollants ont été réalisés pour identifier le véhicule LIFE et le reste du matériel acquis dans le cadre du LIFE par les bénéficiaires. Les frais sont de 52 €.
- Un laser rotatif a été acheté pour faciliter la définition des travaux de restauration (niveau des îlots de nidification, linéaire de talus à rehausser) pour un coût de 1 248 €.
- CAP a fait l'acquisition de deux réfractomètres pour réaliser les suivis de la salinité des bassins restaurés pour un coût de 207 €.
- Un GPS de terrain a également été acheté pour faciliter la définition des travaux (1 216 €)
- Des échelles limnimétriques ont été acquises pour simplifier la gestion hydraulique des bassins (59,85 €)

L'achat du véhicule LIFE a été validé dans le courrier d'EASME suite à la 1^{ère} visite de NEEMO.

CCIN : 24,7 % des dépenses réalisées

Toutes les acquisitions de matériel réalisées par la CCIN étaient prévues au Grant Agreement. Seule l'acquisition de la longue-vue a été rattachée à l'onglet « Equipement ». Le reste du matériel acheté par la CCIN a été déclaré dans l'onglet « Consommables » (indiqué en équipement dans le Grant Agreement).

ADBVB : 100 % des dépenses réalisées

Toutes les acquisitions de matériel réalisées par l'ADBVB étaient prévues au Grant Agreement.

SAH : 86,2 % des dépenses réalisées

L'achat des cages et du matériel pour mettre en place le piégeage des rongeurs aquatiques (action C4) a été réalisé en 2021.

Le tableau ci-dessous détaille les frais d'équipement par rapport au budget prévisionnel :

BUDGET "EQUIPEMENT" et "CONSOMMABLES"					
Bénéficiaire	Action	Description	Budget prévisionnel	Dépenses réelles	Différence
CAP	F1	2 paires de jumelles	1 200	1 173	-27
		1 appareil photographique	500	0	-500
		1 tablette de terrain	9 000	0	-9 000
		Loupes	0	60	60
		2 longue-vue	2 500	4 497	1 997
		Véhicule électrique + housse	0	25 411	25 411
		Matériel de baguage (perches, filets)	0	890	890
		Laser rotatif	0	1 248	1 248
		Réfractomètre	0	207	207
		GPS Terrain avec application SIG	0	1 937	1 937
		Echelles limnimétriques	0	1 226	1 226
		Equipement de terrain et petit matériel pour gestion hydraulique	0	14 208	14 208
		Autocollants	0	52	52
SOUS-TOTAL			13 200	50 909	37 709
CCIN	C4	Achat de 10 cages	500	497	-3
	F1	1 paire de waders	400	269	-131
		1 longue-vue	3 000	2 330	-670
		1 appareil photographique	500	0	-500
		2 filets de 4 mm	480	194	-286
		2 verveux	2 880	0	-2 880
		1 filet à civelles	960	0	-960
		5 sceaux	100	0	-100
		2 épuisettes	100	0	-100
		10 caisses de transports	200	0	-200
		Flaconnages de prélèvement	300	0	-300
		Autocollants	0	76	76
		SOUS-TOTAL			9 420
SAH	C4	Achat de 44 cages	1 500	2 063	563
	C1	1 paire de jumelles	350	0	-350
	C1	Tenue de terrain	500	0	-500
	C1	1 appareil photographique	150	0	-150
SOUS-TOTAL			1 500	2 063	-437
ADBVB / SMBB	E2	1 longue-vue	2 500	2 997	-3
		1 appareil photographique	500		
SOUS-TOTAL			3 000	2 997	-3
TOTAL			23 120	54 275	31 652

8.1.5 Comments on the cost category : Land

CCIN : 4,7 % des dépenses réalisées

Le faible pourcentage de réalisation s'explique par le grand nombre de propriétaires ne souhaitant pas vendre leurs parcelles.

Une seule parcelle achetée par la CCIN peut être affectée au LIFE. En effet, la CCIN avait également acheté 10,5 ha en tout début de projet sur le site des Mauviollières mais l'acte de vente ne mentionnait pas la clause environnementale obligatoire pour le programme LIFE. La CCIN a essayé de modifier l'acte de vente avec le notaire mais ce dernier n'a pas donné suite. A noter que la CCIN a signé une ORE avec le CEN sur ces parcelles afin de garantir la pérennité des actions menées. L'achat de ces 10,5 ha n'est donc pas mentionné dans le rapport financier.

8.1.6 Comments on the cost category : Consumables

SAH : 0 % des dépenses réalisées

Le Grant Agreement prévoyait l'achat de tenues de terrain. Les agents ont utilisé le matériel mis à disposition par le SAH avant le lancement du LIFE.

CEN : 247 € sur 0 € prévu

Dépenses non prévues dans le Grant Agreement

L'animation foncière réalisée auprès des propriétaires des sites de Guérande et du Mès a nécessité l'envoi des conventions par courrier. Pour cela, des frais d'achat de carnets de timbres ou d'envoi de courrier en recommandé avec accusé de réception ont été déclaré dans les dépenses LIFE.

CCIN : 960 € sur 0 € prévu

Comme expliqué dans le paragraphe « Equipement », la plupart du matériel acquis par la CCIN a été classé dans « Consommables » car la CCIN n'amortissait pas ces dépenses.

CAP : 14 208 € sur 0 € prévu

Pour assurer les tâches liées à la gestion hydraulique, CAP a acheté des équipements de protection individuelle aux deux agents. Enfin, du petit matériel doit également être acheté régulièrement pour réaliser correctement la gestion hydraulique (montant total des frais d'équipement et de matériel pour la gestion hydraulique : 14 208 €).

8.1.7 Comments on the cost category : Other costs

CAP : 45 % des dépenses réalisées

Dépenses non prévues dans le Grant Agreement

En période de suivi de la nidification de l'Avocette élégante, les agents LIFE utilisent deux véhicules pour pouvoir prospecter l'ensemble des marais de Guérande chaque semaine entre avril et fin juillet. Ensuite, entre août et septembre, les déplacements pour suivre les travaux de restauration sont quasi journaliers. Un véhicule CAP est donc « immobilisé » par un agent LIFE en plus du véhicule LIFE.

Le besoin en véhicule de service étant fort sur ces périodes, des frais de locations d'une voiture ont été intégrées aux dépenses LIFE pour un montant de 2 161,60 €.

Cette situation ne s'est pas répétée en 2020 car les restrictions liées au COVID-19 ont limité les déplacements des autres agents et l'utilisation des véhicules de service.

Les dépenses liées à la réalisation de l'audit final ont été réalisées en septembre/octobre 2024.

Le Grant Agreement prévoyait des dépenses pour défrayer les membres du Conseil Scientifique. Finalement, les membres de ce Conseil n'ont pas souhaité recevoir de défraiement, la participation aux conseils faisant partie de leurs missions.

CCIN : 44,6 % des dépenses réalisées

Dépenses non prévues dans le Grant Agreement

Des frais liés à la publication des marchés publics ont été déclarés sur le budget LIFE (1690,94 €).

De même, des frais liés à la publication de l'arrêté préfectoral de la déclaration d'intérêt général pour mettre en œuvre les travaux de restauration ont été déclarés sur le budget LIFE (193,75 €).

Enfin, la CCIN a fait l'acquisition d'autocollants LIFE Sallina pour un montant de 76,20 €.

Les dépenses liées à l'impression du guide de bonnes pratiques ont été réalisées en 2024 mais elles ont été déclarées dans l'onglet « Assistance externe » en lien avec le reste de la prestation de création du guide.

ADBVB : 100 % des dépenses réalisées

Dépenses non prévues dans le Grant Agreement

Comme pour la CCIN, des frais liés à la publication des marchés publics (972 €) ainsi que des frais liés à l'envoi des réponses aux candidats (59,11 €) ont été déclarés sur le budget LIFE

SMBB : 46,3 % des dépenses réalisées

Dépenses non prévues dans le Grant Agreement

La création du site internet dédié au LIFE Sallina a nécessité le dépôt du nom de domaine. Les frais liés à ce dépôt s'élèvent à 105,60 €.

Le SMBB a également fait l'acquisition d'autocollants LIFE Sallina pour un montant de 22,44 €

Les autres dépenses étaient prévues au Grant Agreement et sont liées à l'hébergement et à la mise en ligne du site internet 374,40 €.

Les dépenses liées aux journées techniques ont été réalisées en 2022 et 2023 comme expliqué dans l'action E2. Les coûts liés à ces journées sont moins élevés que ceux estimés dans le Grant Agreement.

CEN : 68,9 % des dépenses réalisées

Les dépenses réalisées par le CEN sont liées à l'organisation du séminaire (cf. E3). Les frais sont moins élevés que l'estimation du Grant Agreement.

SAH : 1 402 € sur 0 € prévu

Des frais liés à la publication des marchés publics ainsi que l'impression de stickers ont été déclarés sur le budget LIFE.

8.1.8 Comments on the cost category : Overheads

Les frais sont soumis à un taux forfaitaire de 7 % du total des coûts directs éligibles du projet.

8.2. Accounting system

8.2.1 Système de comptabilité

CAP : Tous les bons de commande et engagements comptables concernant le projet LIFE sont saisis dans le logiciel de comptabilité de CAP Atlantique avec l'axe analytique LIFE au niveau des lignes de crédit du budget.

CCIN : Les dépenses et recettes sont enregistrées dans le logiciel comptable SEGILOG (Berger Levrault) et font l'objet d'une comptabilité analytique. La CCIN utilise le code **MARAIS-OPE76-LIFE** pour les dépenses en fonctionnement et **90026-LIFE** pour les dépenses en investissement.

ADBVB/SMBB : Toutes les factures relatives au projet LIFE SALLINA sont enregistrées sous le code analytique « LIFESALLINA » dans le logiciel de comptabilité de l'ADBVB puis du SMBB.

SAH : Les dépenses et les recettes relatives au projet LIFE SALLINA sont comptabilisées sous le code analytique « LIFE - LIFE SALLINA » dans le logiciel de comptabilité du SAH.

CEN : le CEN utilise « EBP comptabilité PRO 2016 » comme logiciel comptable avec une transmission annuelle auprès du cabinet comptable Gérard POUSSIN domicilié à La Chapelle sur Erdre pour l'élaboration du bilan. Le dossier LIFE Sallina porte le code analytique 3.13.0.

8.2.2 Procédure de validation des dépenses

CAP : Toutes les factures sont visées soit par Valériane METAYER, coordinatrice du projet LIFE SALLINA ou Philippe DELLA VALLE, responsable de l'unité Biodiversité ou Antoine GERGAUD, chargé de mission Natura 2000 ou Benoit SALPIN, technicien marais. Après visa, les factures sont rapprochées des engagements comptables et de ce fait, on peut facilement retrouver toutes les dépenses. Les factures sont payées par mandat administratif. Chaque mandat est visé par le Directeur général adjoint (Michel ECORCHARD) puis par la Directrice générale adjointe (Gaëlle LAUMAILLE depuis le 23 août 2022) ou la Directrice des finances (Nathalie SILVANT depuis le 20 décembre 2023) ayant reçu délégation du Président (Yves METAIREAU jusqu'au 10 juillet 2020 puis Nicolas CRIAUD depuis le 23 septembre 2021) et payé par le Trésorier public de La Baule et depuis le 1^{er} janvier 2024 par le Trésorier public de Pontchateau.

CCIN : Toutes les factures sont validées techniquement par Emmanuelle MESSAGE puis Régis MARTY puis administrativement par le service finances. Les factures sont payées par

mandat administratif. Les bordereaux sont validés par la Directrice Générale des Services, Frédérique CHARRIER et signés par le Président, Dominique CHANTOIN. Les mandats sont payés par le Trésorier public de l'île de Noirmoutier.

ADBVB/SMBB : Toutes les factures sont visées techniquement par Julie AYCAGUER ou Sophie MIRAMONT puis administrativement par la directrice (Mickaëlle ROUSSELEAU).

Pour l'ADBVB, les factures étaient payées par chèque signé par le Président jusqu'au 31 juillet 2019.

Pour le SMBB, à partir du 1^{er} août 2019, les factures sont payées par mandat administratif. Chaque mandat est visé par la Direction (Mickaëlle ROUSSELEAU), puis ordonné par le Président (Noël FAUCHER jusqu'au 6 octobre 2020 puis maintenant Jean-Yves BILLON) et payé par le Trésorier public de Beauvoir-sur-Mer.

SAH : Toutes les factures sont validées techniquement par Olivier FANDARD puis administrativement par le directeur Hervé de VILLEPIN.

Les factures sont payées par mandat administratif. Les bordereaux sont signés par le Président Jean CHARRIER et payés par le Trésorier public de Machecoul Saint-Même.

CEN : Toutes les factures sont validées techniquement par Emilie GENERAL puis administrativement par le directeur Franck BOITARD puis Fabrice NORMAND. Les factures sont payées par virement ou chèque signé par le directeur Franck BOITARD ou le Président Alain LAPLACE.

8.2.3 Suivi du temps de travail

CAP : Les agents de CAP ont un pourcentage fixe (100 %, 80 % ou 70 %) de leur temps de travail fléché pour les missions liées au LIFE. Ce pourcentage est précisé dans des lettres de missions.

CCIN : Les heures passées à l'animation du LIFE sont notées au fur et à mesure du temps dans l'agenda papier par le/la technicien(ne) du service marais. Elles sont validées par le chef de service (Régis MARTY) avant d'être intégrées dans le tableau de comptage des heures du LIFE.

ADBVB/SMBB : Jusqu'à présent, le seul agent concerné est la directrice : Mickaëlle ROUSSELEAU dont le nombre d'heures consacré au projet LIFE SALLINA est inférieur en moyenne à 24 jours par an.

A noter que Mickaëlle ROUSSELEAU enregistre le temps consacré au projet dans une feuille Excel au fur et à mesure. Ce temps est imputé dans la comptabilité au code analytique (LIFESALLINA) (rémunération et charges sociales proratisées au temps passé) et mandaté ainsi.

SAH : Les 3 agents du SAH travaillant pour le LIFE Sallina remplissent des feuilles de temps signées mensuellement par le directeur Hervé de VILLEPIN.

CEN : Les salariés du CEN utilisent le logiciel LOGEPROJ. Ce logiciel assure la traçabilité et le fléchage des éléments financiers des projets. Il permet de justifier au jour le jour des dépenses et ressources engagées.

Un plugin spécifique aux projets européens a été développé sur ce logiciel. Il permet d'extraire mensuellement le temps passé sur chaque projet.

Des feuilles de temps sont éditées mensuellement. Elles sont signées par le salarié et le supérieur hiérarchique (Franck BOITARD puis Fabrice NORMAND) à la fin de chaque mois.

8.2.4 Référencement des factures

Toutes les factures mentionnent la référence du LIFE. L'utilisation du tampon portant la référence du LIFE est utilisé ponctuellement.

8.3. Partnership arrangements

Cap Atlantique a signé des conventions de partenariat avec chaque bénéficiaire associé. Ces conventions précisent les modalités de versements des fonds perçus par Cap Atlantique et les obligations de chacune des parties dans la mise en œuvre du LIFE Sallina (**annexe 25**).

Le versement s'effectuera en trois étapes, selon les modalités de la Commission européenne : 30 % ont été versés à la signature de la convention puis 40 % après validation de CINEA et versement de l'acompte intermédiaire, le solde après validation de CINEA et versement du solde de la subvention.

Des conventions de financements ont également été établis avec la DREAL Pays de la Loire et le Conseil Régional des Pays de la Loire (**annexe 26 et 27**).

Les fonds de la DREAL (300 000 € et avenant de 196 110 €) transitent par Cap Atlantique. Ces fonds concernent Cap Atlantique, le SMBB/ADBVB, la CCIN et le SAH. Une demande de subvention est faite chaque année en janvier sur la base des dépenses réalisées l'année passée. La part correspondant aux actions portées par les bénéficiaires associés est reversée suite au versement de la subvention.

Les fonds du Conseil Régional des Pays de la Loire (325 247 €) transitent par Cap Atlantique. Ces fonds concernent uniquement Cap Atlantique et la CCIN. La part correspondant aux actions portées par la CCIN est reversée suite au versement de la subvention.

8.4. Certificate on the financial statement

Suite à une procédure de marché public, c'est le cabinet DELOITTE & Associés qui a été sélectionné pour réaliser l'audit des dépenses engagées par CAP. La prestation s'élève à 12060 €. Le rapport se trouve en annexe.

8.5. Estimation of person-days used per action

Action type	Budgeted person-days	Person-Days realised	% of person-days spent
Action A: Preparatory actions	280	296,45	105,8
Action B: Purchase/lease of land and/or compensation payment for payment rights	9	5,6	62,2
Action C – Concrete conservation actions	3 060	3 074,89	100,5
Action D: Monitoring and impact assessment	482	562,82	116,7
Action E: Communication and Dissemination of results	298	288,76	96,9
Action F: Project management (and progress)	1 697	1 795,36	105,8
TOTAL	5 826	6 023,89	103,4

Annexe 1 – Liste des livrables (depuis l'envoi du mid-term report)

N°	Name of the Deliverable	Action	Initial deadline	Completion date	Status	Remark
1	Film pour les journées techniques	E2	31/12/2019		Canceled	Using E3 action movies
2	Programmes et supports pédagogiques pour les journées techniques	E2	31/12/2019	30/11/2022	Completed	
3	Compte-rendu CS2	F2	30/11/2020	26/08/2021	Completed	
4	Cartographie des habitats communautaires des marais salants	A2	31/12/2020	31/05/2021	Completed	
5	Synthèse sur l'identification des secteurs à forts enjeux biologiques	A2	31/12/2020	30/07/2024	Completed	
6	Mid-term report	F4	28/02/2021	11/05/2021	Completed	
7	Accord de vente des parcelles (Noirmoutier)	B1	31/07/2021	17/10/2019	Completed	
8	Cartographie des espèces invasives (Noirmoutier)	D4	30/09/2021	31/08/2021	Completed	
	Compte-rendu CS3	F2	30/11/2021		Canceled	
9	Progress report 2	F4	30/06/2022	30/11/2022	Completed	
10	Rapport sur l'évaluation des résultats des camps de baguage (Guérande)	D1	31/10/2022	31/10/2023	Completed	The last follow-up was postponed to 2023 (LIFE extension)
	Compte-rendu CS4	F2	30/11/2022		Canceled	
11	Films de présentation du LIFE	E3	31/12/2022	30/08/2021	Completed	
12	Rapport "Suivi piscicole" (Noirmoutier)	D1	31/12/2022	30/07/2024	Completed	
13	Rapport "Suivi des herbiers aquatiques" (Noirmoutier)	D1	31/12/2022	31/08/2023	Completed	
14	Cartographie des espèces invasives (Millac)	D4	31/12/2022	30/09/2023	Completed	
15	Rapport "Utilisation des sites LIFE par les larolimicoles hivernants" (Guérande)	D1	31/05/2023	30/09/2023	Completed	
16	Evaluation de l'impact des travaux sur la nidification de <i>Recurvirostra avosetta</i> – Guérande et Mès – suivi 2021	D3	31/07/2021	28/02/2023	Completed	
17	Evaluation de l'impact des travaux sur la nidification de <i>Recurvirostra avosetta</i> – Guérande et Mès – suivi 2022	D3	31/07/2022			
18	Evaluation de l'impact des travaux sur la nidification de <i>Recurvirostra avosetta</i>	D3	31/07/2023	31/12/2023	Completed	

	- Guérande et Mès - suivi 2023					
19	Evaluation de l'impact des travaux sur la nidification de <i>Recurvirostra avosetta</i> - Millac - suivi 2021	D3	31/07/2021	31/07/2021	Completed	
20	Evaluation de l'impact des travaux sur la nidification de <i>Recurvirostra avosetta</i> - Millac - suivi 2022	D3	31/07/2022	31/08/2022	Completed	
21	Evaluation de l'impact des travaux sur la nidification de <i>Recurvirostra avosetta</i> - Millac - suivi 2023	D3	31/07/2023	31/08/2023	Completed	
	Rapport sur les suivis des passereaux paludicoles nicheurs (Guérande)	D1	31/07/2023		Canceled	
22	Rapport et cartographie sur l'étude et le suivi des herbiers aquatiques (Guérande)	D1	31/08/2023	31/12/2023	Completed	Included in the last follow-up report
18	Rapport et cartographie sur l'étude et le suivi de <i>Recurvirostra avosetta</i> entre 2018 et 2023 (Guérande)	D3	31/08/2023	31/12/2023	Completed	Included in the last follow-up report
23	Synthèse - évaluation de l'impact des travaux sur <i>Recurvirostra avosetta</i> (comparaison inter-sites)	D3	31/08/2023	31/08/2024	Completed	
24	Rapport bilan sur les travaux	C1	30/04/2024	31/08/2024	Completed	
25	Guide de bonnes pratiques	E2	30/06/2024	06/06/2024	Completed	
	Compte-rendu CS5	F2	31/07/2024		Canceled	
26	Etude socio-économique	D5	31/07/2024	31/08/2024	Completed	
27	Etude écosystémique	D6	31/07/2024	31/08/2024	Completed	
28	Cartographie des espèces invasives (Guérande)	D4	31/07/2024	06/08/2024	Completed	
29	Synthèse des 5 années de suivis de <i>Recurvirostra avosetta</i> (Millac et Noirmoutier)	D3	31/07/2024	31/08/2024	Completed	
30	After LIFE Plan	F3	31/08/2024	31/08/2024	Completed	
31	Guide biodiversité des marais salants	E2	31/08/2024	12/07/2024	Completed	
32	Rapport "mesures physico-chimiques" (Noirmoutier)	D1	31/08/2024	30/07/2024	Completed	
33	Résultats et évaluation des expérimentations du LIFE	E3	31/08/2024	31/08/2024	Completed	
34	Rapport "Nidification de <i>Recurvirostra avosetta</i> " (Noirmoutier)	D3	31/08/2024	30/07/2024	Completed	

35	Rapport "Odonates et Leste à grands stigmas" (Noirmoutier)	D1	31/08/2024	30/07/2024	Completed	
36	Rapport d'audit	F1	31/08/2024	31/10/2024	Completed	
37	Rapport de synthèse de l'ensemble des suivis naturalistes sur le marais de Millac et Noirmoutier	D2	31/08/2024	31/08/2023	Completed	
38	Rapport de vulgarisation (Layman's report)	E1	31/08/2024	31/08/2024	Completed	
39	Synthèse - évaluation de l'impact des travaux sur l'habitat lagunaire (comparaison inter-sites)	D1	31/08/2024	31/08/2024	Completed	
40	Synthèse - évaluation de l'impact des travaux sur les prés salés (comparaison inter-sites)	D2	31/08/2024	31/08/2024	Completed	

Annexe 2 – Courriers d'EASME suite aux visites de NEEMO



EUROPEAN COMMISSION

Executive Agency for Small and Medium-sized Enterprises (EASME)

Department B - LIFE and H2020 Energy, Environment, Resources

Unit B3 - LIFE and CIP Eco-Innovation

Brussels,
EASME B3/SZ/DM

Communauté d'Agglomération de la
Presqu'île de Guérande Atlantique
Ms Valériane Métayer
3 avenue des Noëlls, BP 64
44503 La Baule
France

valeriane.metayer@cap-atlantique.fr

Subject: LIFE17 NAT/FR/000519 - LIFE SALLINA - Project visit

Dear Ms Métayer,

I would like to thank you for welcoming Maud Latruberce on 10 and 11 January 2019.

It seems that your project has made a good start. The team is fully operational and the selection of subcontractors for preparatory studies and restoration works is well under way. I am pleased to note that the project kick-off meeting was a success and that the project received good support from the local elected representatives.

The financial requirements of the LIFE programme seem to have been well understood overall, and I have no doubt that you and your partners will be able to comply with them. However, all the procedures were not fully in place at the time of the visit. Please make sure that the remaining procedures are set up as soon as possible, taking into account my comments in annex to this letter.

Your first progress report is due on 30 November 2019. I invite you to use the template available on the LIFE website, and send a draft to the external monitoring team at least two weeks before the deadline, in order to make sure that your report is in line with our expectations.

Yours sincerely,



Sarunas ZABLECKIS

ANNEX

Technical aspects

Actions A2 / C in Mès marsh

1. The additional costs corresponding to the diagnosis of habitats and usages on the site "Marais rond" located in Mesquer within the Natura 2000 site Mès marsh (estimated at €3,000, trainee remuneration) are a priori eligible. Please note however that the eligibility of all project expenses is only assessed at the end of the project, with the final report.

Action A.2.4 - Study on habitat mapping in Millac and Noirmoutier

2. I understand that the tender offering the best value for money exceeds the initial budget planned for the study. It includes an "optional" study on marsh usages, which was not initially planned but would be important to identify the restoration potential of the whole Breton marsh, in order to pursue restoration after the end of the LIFE project. As your partner ADBVBB managed to negotiate with the tenderer, the overspending for this study is reasonable (€6,880). It is a priori eligible, although this will be further assessed with the final study report.

Action C3 - Creation of islets for *Recurvirostra avocetta*

3. The creation of islets in a salt producing area for food consumption may raise some sanitary problems. Maybe it is an issue you have already taken into account, using your experience and the experience of other salt marsh restoration projects. In your first progress report, I would like you to explain how you will deal with these sanitary constraints, and what impact it can have on the project actions. If you have not done so already, I invite you to contact the team of LIFE ENVOLL on this issue, as they might have lessons learned to share with you.

Action E2 - Local dissemination actions

4. I note that the first events targeting professional stakeholders and local authorities will take place at a later stage, once some results of restoration actions can be shown.

Financial aspects

Personnel costs

5. 1. All public beneficiaries: I remind you that all permanent staff involved on the project should be specifically seconded or assigned to the project (cf. the annex X of your Grant agreement). As stipulated in annex X, *the individual secondment/assignment shall either take the format of a contractual document or that of a letter of assignment signed by the responsible service or authority of the relevant beneficiary.*
6. CAP: I note that the project coordinator Valériane Métayer does not fill in timesheets because she works exclusively on the LIFE project. This is a priori acceptable but her employment contract does not explicitly mention that she works exclusively on the project. Therefore, I would strongly recommend that you establish either an amendment to the contract or a specific assignment letter, mentioning explicitly that Ms Métayer works exclusively on the project on the whole contract period. Otherwise her personnel costs may be considered ineligible.
7. CAP: I remind you that the time spent on other EU-funded projects should be declared in the timesheets, with the name of the corresponding project(s).
8. CCIN: The letter of assignment established for Emmanuelle Message is fully acceptable and sufficient to apply Method 2 – Gross Salary for the calculation of personnel costs.
9. SAH: as agreed during the visit, please forward the first timesheets you receive from your partner SAH to Ms Latruberce, for checking purpose.
10. CEN: I confirm that the example of timesheet shown (Emilie Général, December 2018) fully meets the LIFE programme requirements, provided that the timesheets are from now onwards duly dated, signed and countersigned of course. Besides, as only one other project appears on the timesheet, please make sure that your partner CEN is aware that all productive hours have to be indicated and used in the calculation of annual productive hours.
11. Specific components of salaries, all beneficiaries: in line with the regulatory requirements, the salaries of employees in public bodies may include bonuses or similar components. I strongly advise you and your partners to draft a note describing the different bonus components of the salaries that will be attached to each financial report (mid-term and final reports).

Project reference on invoices

12. I acknowledge that in few cases it is not possible to get the project reference on invoices, e.g. on the invoices of the national public procurement journal

Proof of payment

13. Please collect an example of proof of payment from all your partners and send them to your monitor for analysis.

2% rule

14. The findings of the visit showed that you had an additional co-funding, which is not mentioned in the G.A. While this is not a problem as such, please make sure that you still comply with the 2% rule, as the calculation in eproposal is not fully accurate then (the own contribution of public beneficiaries is overestimated in eproposal). Please let me remind you what this rule says: *The sum of the public contributions as beneficiaries to the project budget must exceed by at least 2 % the sum of the salary costs charged to the project described in Annex III for public body employees who are not considered 'additional'*. Cf. article II.19.2(a)(iii) of your Grant agreement.

Forthcoming change in the status of ADBVBB

15. You mentioned to Ms Latruberce that your partner ADBVBB will soon become a public body. I understand that their role in the project will remain unchanged. Nevertheless, an amendment will be necessary to update their legal status. Moreover, please be aware that the calculation of the 2% rule should take this change into account.

Purchase of a car

16. You intend to buy a car that will be specifically used for the LIFE project travels. In my view, such an expense, if reasonable, would be acceptable as it is necessary for you as project coordinator to access to the project sites easily. Please note however that the eligibility of all project expenses is only assessed at the end of the project, with the final report.

17.  **EUROPEAN COMMISSION**
Executive Agency for Small and Medium-sized Enterprises (EASME)
Department B - LIFE and H2020 Energy, Environment, Resources
Unit B3 - LIFE and CIP Eco-Innovation

Brussels,

Communauté d'Agglomération de la
Presqu'île de Guérande Atlantique

Ms Valériane Métayer

3 avenue des Noëllles, BP 64

44503 La Baule

France

valeriane.metayer@cap-atlantique.fr

Subject: LIFE17 NAT/FR/000519 - LIFE SALLINA - Visit of the external monitoring team

Dear Ms Métayer,

Thank you for organising a video-conference on 19 May 2020 to replace the visit of Maud Latruberce to the project sites. Despite these peculiar conditions, I understand you were able to review the progress of all actions, and discuss administrative and financial issues, as planned.

Your project is still progressing well. Your preparatory studies have been completed or almost completed, and restoration actions were implemented on all the project sites in autumn-winter 2019-2020. I note that the expected works could not all be achieved due to bad weather conditions or to the COVID19 lockdown, but the overall schedule for restoration actions is maintained. In order to secure enough land for the future restoration operations, I encourage you to pursue your effort with landowners on both management agreements and land purchase (in Noirmoutier).

I was pleased to read about the 25 avocet nests observed on the new islets created within the project in Millac; this is promising. I also would like to congratulate you for your liaison work with the environmental authorities and salt producers in Guérande/Mès, on the guide explaining legal protection rules for fauna and flora on salt marshes, and more generally for your communication effort towards salt producers. I hope that the results you are beginning to observe (less tension, many volunteers for the creation of islets) will be further consolidated.

The financial management of your project seems to be very rigorous and only a few improvements are suggested following the financial checks performed.

I would like to share with you some remarks following the visit of the external monitoring team and ask you some additional information on a number of technical and financial issues, as specified in the annex to this letter. Please take these comments into account for the next steps of your project and address the requests in your mid-term report.

Your mid-term report is due on 28 February 2020. To prepare this report, I invite you to consult the reporting section of the LIFE website and contact the external

monitoring team for further guidance. To ensure that the report is complete and meet the EASME requirements, please send a draft to the external monitoring team at least 15 days before the due date of the report.

Yours sincerely,



Sarunas ZABLECKIS

c.c.: oreade-breche@neemo.eu, maud.latruberce@neemo.eu, eletters@neemo.eu,
Judit.BEREKNYEI@ec.europa.eu

ANNEX

Technical issues

Minor technical changes in actions A3, D1, D2, E1 and E2

Issue 1. A number of minor changes were reported during the visit. They seem to be in line with the project objectives, thus please go ahead with their implementation as suggested:

- action A3: an additional experiment to study the conditions for the development of *Tolypella salina*, which was not initially planned and would represent additional external assistance costs of about €9,000;
- action D1.2: the purchase of additional material to monitor migrating passerine birds (costs estimated at €1,400);
- action D2: the additional monitoring of *Vipera berus* in Atlantic salt meadows (no extra cost);
- action E1: the creation of an avocet mascot as a complement to the graphic charter;
- action E2.2: the brochure initially planned for high school students was replaced by a motion design picture, targeting the same public;
- action E2.7: the mobile exhibition is postponed to 2021, due to the impact of the COVID19 crisis on the local elections.

Please note this is not the approval of the expenses. The cost eligibility will be assessed at the final report stage.

Action A2: Identifying highly sensitive areas

Issue 2. The deliverable "Synthesis report on the issues and recommendations for restoration works in Millac marsh" was not produced as it is redundant with the other study reports written on the site's initial ecological analysis. I can accept that, but I would like you to give written information on your conclusions as to the conservation objectives on Millac marsh following the identification of two stations of *Tolypella salina* in 2020. You indeed mentioned during the visit that you would discuss again the priority conservation objectives on this site, hence the goal of restoration works, in light with these survey results.

Action A4: Land management agreements on pilot areas

Issue 3. I understand that this action is more time-consuming than initially thought, and I encourage you to pursue your effort in order to sign as many management agreements as possible with landowners, in order to set favourable conditions for the implementation of restoration actions.

Action B1: Land purchase in Noirmoutier

Issue 4. I encourage you to pursue your action in favour of land purchase on private land, which remains the most secure option in my opinion (rather than management agreements).

Action C1 Restoring lagoon habitat type 1150*

Issue 5. I confirm that the costs for reinforcing embankments in Mès marsh are eligible, although this action was carried out over 1999-2017 by CAP and could be considered as a recurring management action. It indeed appears that with the new responsibilities allocated to CAP especially on the maintenance of sea dykes, this action could not be pursued in the short term without LIFE funding. I nevertheless expect you to find a sustainable funding solution to ensure that this action is continued after the end of the LIFE project, as for the other recurring management actions following the restoration work done within the LIFE project.

Action E1: Compulsory communication requirements

Issue 6. I encourage you to communicate on the project through the installation of permanent notice boards on the project sites, especially in Guérande in Noirmoutier which are tourist areas. I understand this is under way in Guérande, but not yet in Noirmoutier.

Action E2: Communication actions at the local level.

Issue 7. In response to infringements observed in Guérande and Mès salt marshes, you have developed a guide explaining flora-fauna legal requirements to salt producers, which was not initially planned. As this initiative should help reconcile salt production and nature conservation, which is the very aim of your project, it is much welcome. Please do however not overlook other types of land users, especially oyster producers and hunters, when you communicate on good practices.

Financial issues

Monitoring of the project expenditure

Issue A. I advise you to monitor the overall project expenditure (all beneficiaries considered) by cost category on a regular basis and compare it to the initial budget. This consolidated table should be shown to the external monitoring team during her visits.

Timesheets

Issue B. CEN: Please add the name of the countersigning person on the monthly extracts from your internal time registering system.